



La vie
de notre
Confédération
1965 - 1967
**Rapport
de
synthèse**



34^e Congrès Confédéral de la C.F.D.T. (cftc)

ISSY-LES-MOULINEAUX - 9 - 10 - 11 et 12 Novembre 1967

Rapport de synthèse

présenté par

Eugène DESCAMPS

Secrétaire général
de la C. F. D. T.



Sommaire

5

Notre politique internationale

- L'Europe, le syndicalisme européen et ses problèmes.
- Nos actions et nos relations internationales.
- La C.F.D.T. et les problèmes du développement du Tiers Monde.
- La solidarité syndicale mondiale.

page 25

6

La formation syndicale

- La formation idéologique.
- Bierville.
- Les régions « formation ».
- Au niveau des fédérations.
- Les instituts du travail.
- Le congé éducation.
- Le financement de nos activités de formation.

page 31

7

L'action juridique

- Une attitude de contestation des travailleurs face à une volonté de répression.
- Une participation active à l'élaboration des textes et des décisions de jurisprudence nouvelles.
- Ce que tout cela suppose.

page 33

8

Une politique syndicale avec la jeunesse

page 35

La défense de la main-d'œuvre féminine

page 37

Loisirs et tourisme social

page 38

1**De Novembre 1965
à Novembre 1967**

- La résolution générale du 33^e Congrès.
- Les suites de la scission.
- Les organismes directeurs.

page 4

2**L'action
revendicative**

- La plate-forme revendicative du 10 janvier 1966.
- L'emploi.
- Enseignement ; Formation professionnelle.
- Sécurité sociale.
- Pour une planification démocratique des prestations sociales.

page 11

3**L'action
économique**

- Positions sur le V^e Plan.
- Les aspects économiques du problème de l'emploi.
- La fiscalité.
- L'auto-financement.
- La politique dite des revenus.
- Pouvoir d'achat.

page 18

4**Nos
responsabilités
syndicales dans le
domaine politique**

« ... Il reste surtout à définir aussi clairement que possible la nature de ce « rôle politique » qui revient au syndicalisme dans la société moderne. En conséquence, il reste aussi à mesurer les responsabilités que nous avons à accepter dans la vie politique... »

page 21

9**L'habitat**

- Face à une situation qui se dégrade sans cesse.

page 39

Le C. C. R. E.

- La nécessité d'un secteur de recherche et d'études pour une Confédération syndicale comme la nôtre.

page 40

10**Organisation**

- Notre politique en matière de soutien de l'action professionnelle et de défense syndicale.
- Politique d'utilisation du Fonds de développement.
- Problèmes des structures.
- L'Union confédérale des Cadres.

page 41

11**La presse
et la propagande**

- L'hebdomadaire
- Le magazine
- Les activités en matière de propagande

page 43

12**Conclusions**

- La C.F.D.T. doit **ETRE** et proposer des solutions élaborées, réalistes et mobilisatrices dans l'action.

page 44

De Novembre 1965 à Novembre 1967

LE 33^e Congrès, en novembre 1965, avait conclu ses importants travaux par une résolution générale. Plusieurs textes étaient également adoptés sur les élections présidentielles, la force de frappe, les travailleurs immigrés, l'emploi, les retraites complémentaires, la liberté syndicale dans la presse, l'Union confédérale des Cadres.

Enfin, un manifeste aux travailleurs était également adopté par le Congrès.

* *

Les débats relatifs aux problèmes d'organisation se sont conclus par la décision de créer la C.N.A.P. et le F.A.S. et de poursuivre les réalisations du Fonds de développement.

Après le débat sur les problèmes d'organisation et de structures, une résolution était votée et mandatait les organismes confédéraux pour poursuivre l'étude et la recherche en vue de l'adaptation des structures confédérales.

A partir des objectifs définis par les résolutions du Congrès, Bureaux et Conseils, en liaison avec les organisations confédérées, ont travaillé à traduire dans l'action les orientations définies.

La résolution générale

du 33^e Congrès

Le 33^e Congrès national de la C.F.D.T. (c.f.t.c.) adresse à tous les travailleurs son salut fraternel.

Réuni à un moment où les conditions de vie et de travail des salariés restent stationnaires ou régressent, le Congrès déclare que, seule, l'action permanente du syndicalisme peut faire cesser l'injustice d'une telle situation.

Le plan de stabilisation, la politique antisociale du patronat et de son allié le gouvernement, les attaques patronales contre les libertés syndicales sont le bilan d'une politique économique et sociale dirigée contre la classe ouvrière.

Si l'action syndicale a été sur bien des points positive depuis 1963, il n'en reste pas moins que les revendications les plus essentielles des travailleurs n'ont pas été satisfaites.

C'est pourquoi le 33^e Congrès national estime nécessaire de rappeler les revendications de la C.F.D.T. qui sont au centre des préoccupations du monde du travail.

I. - SUR LE PLAN SOCIAL

Le S.M.I.G.

Depuis la mise en place, en 1950, de ce salaire minimum interprofessionnel garanti en dessous duquel aucun travailleur de



plus de 18 ans ne doit être payé, la protection sociale qui présidait à cette institution s'est sérieusement dégradée.

L'évolution du pouvoir d'achat du S.M.I.G. est de 50 % inférieure à celle de celui de l'ensemble des travailleurs.

Les travailleurs payés au S.M.I.G. ne profitent absolument pas de l'expansion économique. Leur sort se dégrade de jour en jour.

La C.F.D.T. exige que le S.M.I.G. devienne un moteur pour l'économie, que d'un « minimum de misère » on en fasse un « minimum de civilisation » permettant à tous de profiter des progrès de l'expansion.

En conséquence, la C.F.D.T. demande :

- Le calcul du S.M.I.G. en fonction de l'indice moyen des taux de salaires publié trimestriellement par le ministère du Travail en attendant la mise au point d'une méthode permettant de tenir compte de l'évolution des prix, de celle des salaires et des progrès de l'évolution économique ;
- La suppression des abattements de zone ainsi que du S.M.I.G. spécial aux travailleurs de l'agriculture.

Les salaires

La situation des salaires, dans notre pays, se traduit par de nombreuses disparités : de branche à branche, de région à région, de ville à ville, d'entreprise à entreprise, entre les hommes et les femmes, entre les jeunes et les adultes.

Cette situation résultant d'une politique délibérée du patronat qui répond bien à son souci constant « d'être le maître chez lui », la C.F.D.T. demande :

- Que l'ensemble des conditions du travail et des composantes du salaire fassent l'objet d'accords entre les syndicats et le patronat. Ces accords pourront faire l'objet de négociations à divers niveaux (national, régional) et descendre jusqu'à l'entreprise où les problèmes les plus précis se posent ;
- Qu'on en vienne rapidement à une plus grande simplicité dans le calcul des salaires. Les systèmes de prime au rendement doivent être ou négociés, ou abolis ;
- Que le salarié soit assuré d'une garantie mensuelle au moins égale au calcul mensuel du S.M.I.G. revendiqué par la C.F.D.T., soit 520 F au 1^{er} juillet 1965.

Il importe également de mettre fin rapidement aux disparités qui subsistent, dans les salaires réels, entre les salaires féminins et masculins. Si la législation sur les minima peut être considérée comme ayant facilité l'égalité de principe, il n'en reste pas moins vrai que la distance (importante dans nombre de cas) qui sépare les minima des réels, favorise des discriminations de fait intolérables.

Le travailleur, jeune, adulte ou âgé, a le droit de voir ses besoins satisfaits et ne peut se contenter d'une rémunération calculée en fonction de sa production ; il s'agit de considérer l'homme comme tel et non uniquement comme producteur... Il convient donc, d'une part d'abolir les abattements de salaires sur le S.M.I.G. appliqués aux travailleurs de moins de 18 ans, et d'autre part de les rémunérer en fonction de leur qualification professionnelle.

Dans le secteur public, semi-public et nationalisé, de véritables négociations contractuelles — dans le cadre des contrats de travail existant ou à établir — doivent être engagées sur la progression du pouvoir d'achat et des conditions de travail.

Emploi

Le Congrès souligne la nécessité d'une politique de l'emploi réalisant à tous les stades : le plein emploi et le meilleur emploi de tous les travailleurs, tenant compte à la fois des besoins d'une économie en expansion et des exigences des travailleurs sur les plans : quantitatif, qualitatif et des conditions générales du travail.

Cette politique suppose :

- Une connaissance et un contrôle syndical des besoins, des disponibilités et des mouvements de main-d'œuvre et des niveaux de qualification ;
- L'interdiction de tout licenciement collectif sans que des mesures effectives de reclassement à un même niveau de qualification soient prises au préalable ;
- L'implantation d'entreprises nationales d'intérêt public dans les régions de sous-emploi et dans le cadre de l'aménagement du territoire ;
- L'amélioration des garanties pour les travailleurs privés de leur emploi et pour les travailleurs âgés et handicapés physiques ; la revalorisation des allocations d'assistance publique de chômage et la mise en place de fonds départementaux de chômage ;
- Une action positive du Comité supérieur de l'emploi (Fonds national de l'Emploi) menée en collaboration avec les Commissions régionales consultatives de main-d'œuvre.

Enseignement

Formation professionnelle

Le Congrès :

● Affirme de nouveau que les besoins présents et futurs de la nation commandent une priorité absolue au budget de l'Education nationale pour :

- la construction et l'équipement des locaux ;
- le recrutement et la formation des enseignants.

● Insiste particulièrement sur le nécessaire développement des services d'orientation scolaire et professionnelle — de l'enseignement pour les enfants inadaptés — des collèges mixtes d'enseignement technique.

● Souligne que, dans une perspective démocratique, l'enseignement a pour mission de former des travailleurs, mais aussi des hommes et des citoyens.

● Constate que les mesures prises depuis 1959 en matière de réforme de l'enseignement et de prolongation de la scolarité n'ont pas conduit à la démocratisation.

● Rappelle son attachement à un véritable tronc commun d'orientation.

● Souhaite la création de secteurs géographiques d'enseignement équipés pour tous les enseignements possibles.

● Réclame l'application effective de la gratuité jusqu'à l'âge de fin de scolarité obligatoire, des mesures financières permettant aux enfants d'aller jusqu'à l'accès à l'enseignement supérieur.

● Précise que ces mesures doivent s'accompagner d'une réforme des méthodes et du contenu de l'enseignement.

En matière d'enseignement technique, le Congrès :

● Se refuse à voir trop rapidement classés comme une future main-d'œuvre à bon marché et sans qualification précise les jeunes qu'on désigne peut-être prématurément comme « les moins doués » et les femmes considérées trop souvent comme une main-d'œuvre d'appoint.

● Insiste de nouveau sur la nécessité d'une formation générale et d'une formation professionnelle polyvalente pour permettre des réadaptations ultérieures compte tenu du progrès des techniques et des fluctuations de l'économie.

● Souhaite une coordination permanente des services chargés d'enseignement, d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi, et une information plus systématique des familles sur les possibilités de formation professionnelle et leurs débouchés.

● Exige que l'indépendance de l'Education nationale à l'égard des milieux industriels soit soustraite, notamment dans le domaine de la formation générale, culturelle et humaine.

● Estime que, compte tenu des évolutions techniques, économiques et sociales, le rôle de l'enseignement professionnel ne saurait se limiter à la préparation de l'entrée dans une profession, mais doit prévoir les reconversions professionnelles.

● Rappelle son attachement à une véritable politique d'éducation permanente.

En matière de formation professionnelle des adultes, le Congrès :

● Souligne que la politique de la formation professionnelle des adultes doit être insérée dans une politique générale de l'emploi, formation qui ne saurait être un palliatif au manque de moyens de l'enseignement technique.

● Demande que dans cette perspective la réadaptation professionnelle des femmes qui ont interrompu momentanément leur activité salariée fasse l'objet de mesures effectives et appropriées.

● Souhaite qu'un effort particulier soit réalisé dans l'implantation des centres, la diversification des spécialités enseignées, la réadaptation des travailleurs dits « âgés ».

● Précise que tout plan d'expansion de la formation professionnelle des adultes doit s'accompagner notamment de mesures propres à assurer le recrutement du personnel, la rénovation des constructions et du matériel usagé, la rémunération et l'hébergement décent des stagiaires.

Le Congrès précise que les organisations syndicales ouvrières entendent avoir une responsabilité plus réelle à tous les échelons dans l'élaboration, l'organisation, le contrôle de la politique de formation professionnelle des jeunes et des adultes.

Les droits syndicaux

La reconnaissance du droit syndical dans l'entreprise

Considérant l'importance et l'enjeu de la défense et de l'extension du droit syndical au plan général et particulièrement dans l'entreprise ;

Constatant l'attitude des pouvoirs publics, poursuivant la mise en place de dispositions anti-grèves ;

Conscient des difficultés rencontrées par les militants syndicaux dans les entreprises du fait de la recrudescence de la lutte antisyndicale du patronat ;

Le Congrès :

● Rappelle ses prises de position, maintes fois affirmées, pour la défense du droit de grève et l'extension des droits syndicaux ; l'immunité syndicale des délégués et le droit de réunion, d'affichage, de collectage des cotisations et de diffusion de la presse syndicale dans les entreprises.

En résumé, le droit pour tous les travailleurs de s'exprimer, de s'organiser et d'agir librement dans l'entreprise par l'action syndicale.

Le Comité d'entreprise dans l'action syndicale

Conscient de l'importance que le Comité d'entreprise — conquête de la Libération — revêt pour l'action syndicale,

Le Congrès :

- Déclare que l'action des délégués élus dans cette institution ne prend sa signification que dans le cadre d'une politique syndicale dont l'élaboration et l'application relèvent de la seule autorité de l'organisation syndicale.

En conséquence, le représentant syndical au Comité d'entreprise est responsable des positions et de l'action définies par l'organisation syndicale d'entreprise, seule habilitée à négocier et à contracter avec le chef d'entreprise.

Certes, les pouvoirs du Comité d'entreprise dans le domaine de la gestion économique de l'entreprise et de l'organisation du travail sont limités et doivent conduire les militants à agir au sein des Comités en s'appuyant sur la force syndicale. Le Congrès dénonce à ce sujet l'opposition quasi systématique du patronat à l'application de la législation, pourtant déjà restrictive, concernant les pouvoirs économiques dans l'entreprise (refus d'information, secret des affaires, etc.).

Ainsi le Comité d'entreprise, par la connaissance qu'il a des problèmes de l'entreprise peut :

- d'une part, aider la section syndicale dans sa lutte pour améliorer les conditions de vie et de travail des salariés, et limiter ainsi l'arbitraire patronal ;
- d'autre part, par l'information, favoriser la prise de conscience que nécessite la volonté ouvrière d'instaurer une véritable démocratie économique.

Enfin, dans le cadre de son action sociale, le Comité d'entreprise doit, à travers l'utilisation des fonds et le mode de gestion, être une école de prise de responsabilités pour les travailleurs et leurs représentants et ainsi créer dans l'entreprise un foyer de démocratie.

Sécurité sociale

Allocations familiales

La Sécurité sociale qui a, depuis sa création, opéré des modifications importantes et positives dans la répartition du revenu salarial, contribué à une plus large protection sanitaire et participé à la promotion humaine, économique, sociale des travailleurs et de leurs familles, subit aujourd'hui bien des attaques qui la menacent gravement.

La C. F. D. T.,

En réaffirmant avec vigueur sa volonté de défendre et d'améliorer l'institution des travailleurs créée et gérée par eux, tient à rappeler ses objectifs pour que la Sécurité sociale soit généralisée et unifiée, qu'elle garantisse un véritable revenu de remplacement, la plus grande qualité des soins et la meilleure protection de la santé, à savoir :

- Indemnité journalière et pensions d'invalidité à 75 % du salaire. Pour la perte de salaires résultant des congés de maternité, l'Etat se doit d'assurer en dehors des fonds actuels de Sécurité sociale la prise en charge du complément non remboursé.

- Remboursement minimum à 80 % de toutes les dépenses médicales pharmaceutiques (y compris les soins dentaires, d'optique et de cures thermales).

- Gratuité des soins pour les longues maladies, l'hospitalisation et pour les vieux travailleurs dont les retraites sont inférieures au montant du S. M. I. G.

- Réparation intégrale des préjudices causés par les accidents du travail et les maladies professionnelles.

- Reclassement efficient des handicapés physiques par l'application judicieuse et sans réserve de la loi du 23 novembre 1957.

- Consolidation du système des conventions entre le corps médical et la Sécurité sociale par l'insertion dans les textes législatifs des conclusions de la Commission dite de l'article 24.

— Mise en place d'établissements sanitaires et sociaux modernes répondant aux besoins de la population, et à la gestion desquels les représentants des assurés sociaux seront effectivement associés.

La C. F. D. T. continuera son action pour une véritable politique familiale qui permette le développement constant du pouvoir d'achat des familles et demande que les prestations familiales évoluent en fonction du coût de la vie avec indexation sur les besoins des familles et la richesse nationale.

La C. F. D. T. rappelle ses revendications :

- Une augmentation immédiate de 20 % de toutes les prestations familiales.

- La suppression des abattements de zone.

- L'échelle mobile des prestations.

- Une allocation de libre choix donnant, à la mère de famille, la possibilité effective de choisir entre son foyer et une activité salariée.

- L'augmentation des ressources d'action sociale des Caisses.

- Un seul régime d'allocations familiales pour tous les salariés permettant à la solidarité interprofessionnelle de s'exercer à plein et de pratiquer une même action sociale pour tous.

Pour que cesse la situation injuste faite aux travailleurs âgés et leur assurer des retraites décentes, la C. F. D. T. a comme objectifs en matière d'assurance vieillesse :

- L'ouverture du droit à la retraite complète à 60 ans.

- La majoration immédiate des retraites pour les travailleurs ayant cotisé plus de trente ans.

- L'institution d'une allocation nationale de retraite versée à tous les Français par les régimes de Sécurité sociale permettant d'assurer la garantie à toutes les personnes âgées d'un minimum égal au S. M. I. G. et financée par la Collectivité nationale.

- La généralisation des retraites complémentaires à 4 %, en établissant la compensation entre les régimes.

En ce qui concerne le financement de la Sécurité sociale, la C. F. D. T. :

- Affirme que la situation financière du régime général serait parfaitement saine si l'Etat ne lui faisait supporter abusivement des charges qui sont étrangères à sa nature et à son but.

- S'élève contre les détournements et contre le fait que, non seulement l'Etat n'a jamais contribué au financement du régime général, mais qu'il a réduit par ces transferts ses propres obligations.

- Repousse l'indice 138-140 de progression des prestations sociales retenu par le V^e Plan qui traduit, en fait, une véritable régression des prestations envisagée par le Gouvernement.

- Déclare s'opposer à toute réduction des prestations sociales qui ne se justifie ni par la situation financière actuelle du régime général, ni par son évolution normale.

- Demande, pour que la Sécurité sociale puisse effectivement remplir son rôle défini par le législateur en 1945 : Contribuer à une meilleure répartition du revenu national, la participation de l'Etat afin que soit réellement mise en œuvre une politique de protection de la santé de la population et de compensation des charges familiales.

La C. F. D. T. réaffirme son attachement fondamental à la gestion autonome du régime général, cela pour l'efficacité sur le plan de la gestion dont elle a fait preuve et pour la signification humaine et sociale qu'elle comporte.

II. - SUR LE PLAN ECONOMIQUE

La politique économique du Gouvernement est directement guidée par la volonté d'amplifier la domination des grands intérêts économiques et financiers. Elle est fondée sur la « réhabilitation » du profit comme moteur essentiel de la vie économique nationale et sur le recours aux mécanismes aveugles du libéralisme économique.

Cette situation a conduit la C.F.D.T. à condamner le plan dit de stabilisation ainsi que le contenu donné au V^e Plan en fonction des options proposées par le Gouvernement et approuvées par la majorité du Parlement.

A cette politique de renforcement du capitalisme, contraire aux intérêts des travailleurs, la C.F.D.T. oppose celle d'une véritable planification démocratique basée sur une conception radicalement différente entre la propriété et le travail. A cet effet, le Congrès demande :

- La réalisation d'une croissance plus élevée, grâce à des réformes fondamentales des structures capitalistes, seules susceptibles de favoriser l'adhésion réfléchie du pays à la mise en œuvre des disciplines collectives.

- La primauté de l'investissement public sur l'investissement privé pour assurer une nouvelle répartition du pouvoir économique, pour faire de la fonction d'investissement une responsabilité publique.

- Une répartition différente du revenu national par une action prioritaire sur les revenus des catégories les plus défavorisées et par un effort d'industrialisation des régions insuffisamment développées afin d'harmoniser l'expansion économique sur l'ensemble du territoire.

- La satisfaction des besoins non solvables (enseignement, recherche, logement, santé, équipements socio-culturels) forcément négligés par une économie de type capitaliste pour laquelle la notion de rentabilité est essentielle.

L'application d'une nouvelle politique économique doit concevoir tout autant :

- Les circuits de distribution.
- La fiscalité directe, indirecte et la fraude fiscale.
- Le système bancaire et le financement du Plan.
- L'investissement, son contrôle et son orientation.
- La politique d'action régionale.
- La nationalisation des secteurs-clés et l'implantation d'entreprises publiques pour pallier la carence de l'initiative privée.
- La réforme des structures agricoles.

Conscient des limites que le caractère capitaliste du régime impose à la planification dans l'orientation de l'économie, le Congrès estime nécessaire que le syndicalisme réintroduise à tous les niveaux les véritables priorités économiques par une action permanente vers une planification démocratique opposée au système capitaliste.

III - PROBLEMES INTERNATIONAUX

L'Europe

Le Congrès, en confirmant les positions antérieures de la C.F.D.T., favorables à la construction d'une Europe communautaire et démocratique :

- Constate que l'Europe des « Six » a été créée sous le signe du libéralisme économique et devient de plus en plus une Europe des « affaires » dominée par les grands intérêts économiques et financiers du capitalisme international.

Devant cette réalité, et au-delà des oppositions d'intérêts des divers pays et des différentes conceptions des gouvernements sur l'avenir politique de l'Europe, le 33^e Congrès de la C.F.D.T. (c. f. t. c.) :

- Affirme que la responsabilité primordiale du syndicalisme ouvrier reste la mise sur pied d'un pouvoir syndical européen, capable de peser sur les centres de décision au niveau des trusts économiques et des concentrations industrielles, et capable d'orienter la construction d'une Europe démocratique dans le domaine social, économique et politique.

Ces exigences doivent se traduire par :

- Une planification démocratique de l'économie à l'échelle

européenne, qui seule permettra de réaliser une harmonisation et un développement du niveau de vie des populations ;

- Une harmonisation sociale dans le progrès et au niveau le plus élevé ;
- L'ouverture du Marché commun aux autres pays démocratiques européens ;
- L'organisation d'une solidarité active avec les pays du tiers-monde ;
- La recherche de structures politiques démocratiques, respectant à la fois les traditions et les intérêts fondamentaux des peuples et la dimension nouvelle d'une Europe communautaire.

Pour la réalisation de ces objectifs, le 33^e Congrès de la C.F.D.T. souhaite que soit rendue possible, dans un avenir proche, une rencontre des forces syndicales du Marché commun, permettant de déterminer des positions communes pour une défense efficace des travailleurs.

La paix

La C.F.D.T. (c. f. t. c.), consciente des dangers croissants qui menacent la paix du monde, en raison notamment des impérialismes des grandes puissances :

- Condamne formellement l'immixtion de certains pays dans les affaires intérieures des pays indépendants.

- Demande à toutes les parties en cause d'entamer des négociations, sur la base des accords de Genève et sur celle de l'indépendance du Sud-Est asiatique, pour que cesse le conflit du Vietnam qui constitue un danger pour la paix du monde, paix qui doit intervenir dans le respect des aspirations des populations à l'indépendance et à la liberté ;

- Estime indispensable le renforcement de l'autorité et des moyens d'action — pour le règlement des conflits locaux et le maintien de la paix — des organisations internationales où doivent siéger tous les pays du monde.

- Rappelle l'urgence d'une politique générale de désarmement simultané et contrôlé, comportant l'arrêt complet des expériences atomiques à des fins militaires.

- Souligne la gravité des manifestations du racisme à travers le monde et salue en particulier le peuple d'Afrique du Sud qui lutte contre la discrimination raciale imposée par la minorité blanche sous le nom d'« apartheid ».

- Affirme de nouveau sa solidarité avec le combat des peuples encore colonisés et notamment ceux des pays africains sous domination portugaise, ainsi qu'avec ceux qui luttent contre les régimes fascistes pour restaurer la République et la démocratie comme au Portugal et en Espagne.

- Félicite les travailleurs espagnols de plus en plus nombreux qui construisent jour après jour, malgré l'odieuse répression du régime franquiste, un syndicalisme libre, puissant et largement ouvert à tous les démocrates.

Le tiers monde

La solidarité ouvrière par-delà les frontières étant une des valeurs fondamentales du mouvement ouvrier, le Congrès considère que la séparation actuelle des pays nantis et des nations prolétaires rejoint — à une autre échelle — les conflits de classes à l'intérieur des pays. De ce fait, les travailleurs français ne peuvent qu'être solidaires des luttes et des efforts de libération et de développement réalisés par les peuples du tiers-monde pour la construction démocratique de leurs nations.

Compte tenu du scandale majeur que représente l'écart croissant du niveau de vie entre les pays industrialisés et les autres, le Congrès condamne toutes les formes modernes de domination et de colonialisme économique.

Il estime que tous les moyens techniques et financiers néces-

saires doivent être mis en œuvre pour contribuer au développement économique et social des pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie.

Dans ce sens, il juge urgent :

- que ces pays actuellement producteurs de produits de base (matières premières industrielles et grands produits agricoles) puissent bénéficier du revenu de leur travail dans des conditions normales et régulières, ce qui implique une transformation complète du système économique international permettant la stabilisation en hausse des prix de ces produits ;
- qu'un pourcentage croissant du revenu national des pays industrialisés soit prélevé pour le développement des pays en cause, à quoi s'ajouteraient les possibilités dégagées par le désarmement ;
- que la coopération technique et culturelle soit étendue et développée dans la seule perspective des intérêts réels des nations du tiers-monde.

Le Congrès, soulignant l'importance capitale de la récente Conférence mondiale sur le commerce et le développement, qui s'est tenue à Genève sous les auspices de l'O.N.U., condamne l'hypocrisie d'une situation où les pays riches reprennent d'une main, dans une large mesure, ce qu'ils donnent de l'autre.

Convaincue du rôle irremplaçable d'un syndicalisme libre dans la double tâche de construction nationale et de développement économique, la C.F.D.T. réaffirme sa solidarité totale avec les travailleurs et les organisations syndicales authentiques des pays en développement.

Le Congrès, :

- Prenant conscience de l'évolution du monde, de la science, des techniques de production et de travail, des relations entre les hommes et les peuples et des répercussions de tous ces problèmes internationaux sur la vie concrète des travailleurs,
- Constatant le développement des trusts et des ententes, le contrôle exclusif des marchés internationaux par les pays industrialisés, la différence grandissante entre la situation économique des pays industrialisés et celle des pays en voie de développement,

● Regrette les divisions du syndicalisme mondial qui ne permettent pas aux travailleurs de peser suffisamment dans la construction du monde.

Attentive d'une part :

- à la nécessité de l'organisation des travailleurs en tous pays, à quelque stade de développement qu'ils se situent.
- à la solidarité mondiale des travailleurs malgré les divisions politiques et idéologiques qui séparent et parfois opposent leurs organisations ;

Convaincue, d'autre part, que l'indépendance du syndicalisme répond à un droit fondamental des travailleurs,

La C.F.D.T. affirme de nouveau sa résolution :

● De poursuivre, dans le respect de l'indépendance syndicale, les prises de contact et les échanges de vues permettant à des organisations diverses de prendre conscience des problèmes communs et des possibilités pratiques d'action concertée et, en particulier, de coopérer avec les travailleurs et les organisations syndicales authentiques des pays en voie de développement.

IV. - SITUATION POLITIQUE

Le Congrès :

● Rappelle les condamnations déjà portées par les Congrès précédents sur un régime politique qui non seulement favorise le renforcement du système capitaliste, mais surtout ne cesse de diminuer les moyens, et l'esprit même, de contrôle démocratique, en concentrant toute la réalité du pouvoir entre les mains d'un seul homme et en réduisant les possibilités de participation des citoyens à la gestion des affaires publiques.

Le Congrès :

● Considère que le problème demeure posé aux démocrates français, ainsi que le 32^e Congrès l'avait déjà proclamé, d'inventer et de créer « des structures politiques et des mécanismes nouveaux, susceptibles d'assumer à la fois l'autorité et l'efficacité du pouvoir et la participation active des citoyens à l'orientation et au contrôle des actes de ce pouvoir, conditions d'une authentique démocratie ».

● Estime que ces structures et ces comportements politiques nouveaux supposent une progressive réanimation politique du pays par un authentique courant de démocratie, c'est-à-dire la participation consciente et active du plus grand nombre possible de citoyens à cette tâche de renouveau démocratique.

● Réaffirme que, tout en distinguant ses responsabilités de celles qui reviennent aux forces et aux institutions spécifiquement politiques, le syndicalisme a le droit et le devoir de contribuer à susciter les conditions favorables à ce renouveau.

Pour sa part, la C.F.D.T. a la volonté d'assumer toutes ses responsabilités en ce domaine :

- En demandant dans l'immédiat aux travailleurs d'exprimer leurs préoccupations et leurs exigences en choisissant le 5 décembre un candidat décidé à ouvrir la voie à la rénovation de la démocratie et son application dans les entreprises ;
- En développant son effort d'information politique et de formation civique auprès des travailleurs ;
- En intensifiant ses efforts afin de dégager un mouvement d'opinion capable de constituer une transformation nécessaire au renouvellement politique du pays, efforts qui tendront, d'une part entre les organisations, en particulier celles du monde paysan, d'autre part grâce à l'action de ses militants, à développer les possibilités de coordination entre tous ceux qui veulent travailler à la construction d'une réelle démocratie politique, économique et sociale.

Le Congrès :

● Appelle tous les travailleurs à engager l'action pour la réalisation des objectifs énumérés ci-dessus.

La C.F.D.T. :

● Rappelle qu'elle a toujours souhaité l'action commune des salariés, union nécessaire pour mener à bien les mouvements revendicatifs. L'union dans l'action est la condition indispensable des succès de la classe ouvrière, le seul moyen capable de briser la coalition réactionnaire du gouvernement et du patronat.

Enfin, le Congrès :

● Invite les salariés à renforcer le syndicalisme, instrument de leur libération ; il les appelle à soutenir l'effort d'un syndicalisme entièrement au service de la classe ouvrière.

La C.F.D.T., forte de son indépendance et de ses actions au service de la classe ouvrière, est au premier rang du combat pour la liberté et la dignité des travailleurs.

Le Congrès :

● Souhaite que les salariés renforcent, par leur adhésion et leur action, les organisations de la C.F.D.T., afin que celle-ci puisse continuer, sans faiblesse, sa lutte pour la paix, la liberté et le bien-être.

Les suites de la scission

« La pseudo-C.F.T.C. »

La reconnaissance par le Gouvernement de l'organisation « s'intitulant C.F.T.C. » n'a pas manqué de nous créer des difficultés supplémentaires. Malgré les soutiens dont elle a bénéficié, « la pseudo-C.F.T.C. », pratiquement absente ou opposée à toutes les luttes ouvrières de ces deux années, n'a guère affermi ses positions. Bien au

contraire. La constitution d'organisations C.F.D.T. dans les secteurs professionnels où la scission avait sévi nous a permis de reconquérir des positions sérieuses dans les Mines, la R.A.T.P., à la Préfecture de la Seine et à la Banque de France.

La création d'U.D. ou de Fédérations « bidons » de la pseudo-C.F.T.C. doit être correctement appréciée. Elle masque la faiblesse extrême de cette prétendue Confédération. Elle sert d'alibi aux diviseurs du monde du travail. Pour notre part, nous avons la certitude que malgré les soutiens des uns, l'absence de courage des autres, la vérité éclatera. **Il n'y a pas en France de 4^e Confédération.** Il existe tout au plus une Union de Syndicats exploitant un titre chargé d'histoire et bénéficiant d'appuis intéressés surtout à contrecarrer l'action de la C.F.D.T.

L'avenir nous confirmera. Que ceux qui ont eu particulièrement à souffrir de la scission, et qui courageusement ont développé la C.F.D.T., soient ici remerciés.

L'arrêt de la Cour d'appel

Si le jugement du Tribunal de Grande Instance de Paris en juillet 1966 nous était favorable, il n'en fut pas de même de l'arrêt de la Cour d'Appel.

On se souvient que le Conseil confédéral réuni du 22 au 24 juin 1966, au lendemain de cet arrêt abracadabrante du 21 juin, avait décidé à l'unanimité d'exécuter « en son temps l'arrêt de la Cour en en assurant les obligations et avec la volonté de faire valoir tous les droits qui lui sont reconnus à l'égard des organisations scissionnistes » ; c'est-à-dire de prendre l'initiative de « signifier » le jugement à la partie adverse dès que cela serait matériellement possible et que le B.C., prévu pour septembre, l'estimerait opportun.

Cependant, pendant les mois de juillet, août et septembre, une réflexion plus approfondie a pu être menée sur les diverses solutions — et les conséquences de chacune d'elles — éventuellement possibles pour sortir de la situation inextricable créée par la Cour de Paris, et surtout les sentiments des militants et organisations ont été davantage connus et analysés.

C'est pourquoi le Conseil confédéral, au cours de deux sessions qui se sont tenues à l'automne, a repris l'étude du problème et a conclu que, sans revenir sur sa décision de principe de juin, il convenait d'explorer les autres solutions possibles, en particulier l'hypothèse d'un accord amiable pour régler les litiges pendants entre la « pseudo-C.F.T.C. » et nous-mêmes : pour ce faire, des « contacts exploratoires » étaient autorisés avec la partie adverse. Le 20 avril 1967, le Conseil confédéral, informé des résultats de cette « exploration », décidait à une forte majorité d'engager sur la base de ces résultats les négociations proprement dites, réservant son entière liberté, si ces négociations dégageaient une possibilité d'accord, de conclure ou de repousser cet accord.

Concernant les propos tenus selon lesquels on ne peut envisager que le sigle C.F.T.C. soit un jour abandonné à « Bachaumont », il ne faudrait pas en conclure que d'ores et déjà la majorité du Conseil qui a opté pour la négociation a consenti à cet abandon. Ce problème, avec d'autres, fait actuellement l'objet de discussions entre les délégations des deux parties ; le Bureau confédéral est tenu constamment informé et, encore une fois, le Conseil confédéral conserve la totalité de son pouvoir d'appréciation et de décision.

Les organismes directeurs

Les activités de ces deux années passées ont été importantes et multiples. Elles ont été marquées particulièrement par les dispositions qui ont dû être prises à la

suite de l'arrêt de la Cour d'appel ainsi que par une action revendicative soutenue depuis le début de l'année 1966.

Les Bureau et Conseil confédéraux ont été amenés à délibérer largement devant les situations ainsi créées.

Les Comités de Fédérations se sont réunis très fréquemment depuis deux ans, soit en séance plénière, soit concernant les secteurs nationalisés et public d'une part et le secteur privé de l'autre.

D'autre part, il a été demandé à plusieurs reprises aux responsables régionaux de monter à Paris, afin de faire le point, faire part des réactions des organisations au plan régional et départemental et même participer à l'élaboration des décisions que la Confédération a été amenée à prendre.

Conseil Confédéral

A la suite du Congrès de novembre 1965, le Conseil confédéral a été composé de la manière suivante :

— La représentation désignée par les vingt-deux organisations les plus importantes :

Catégorie A

Titulaires	Suppléants
MAIRE Jean	JEANNE Pierre
GILLOT Roger	BOURET Claude
GLORIEUX André	VAN DER ELST Jean
ROBERT Marcel	HONORAT Roland
LAFONT Marie-Jeanne	RUMEUR Robert
LAMBERT Renée	HUG Daniel
PAIINI Walter	BOUCHER M.
DECAILLON René	PRIEUR R.
CASPARD Paul	VIGNAUX Paul
SULTER Guy	LEPSATRE André
RECHATIN Jean	STOCKI Edmond
MAIRE Edmond	LE BELLER Emile
BOYER Jean	MARTIN Joseph
DETRAZ Albert	GAUCHE Henri
DILLINGER Charles	KIM
JEANSON André	MARTINIE Elisabeth
BIGAUD Robert	BOULANGER
PHILIBERT Etienne	DELESSERT Madeleine
HAAS Julien	TRAWALTER
JACQUET Robert	RANDRIA C.
ROLANT Michel	GURLIAT Henri
LAIR Georges	DUTERIEZ Christian

— La représentation élue par le Congrès :

DESCAMPS Eugène	FRACHEBOIS Georges
MONNIER Jean	CAREME René
BONETY René	MATHEVET René
ESPERET Gérard	LAOT Jeannette
DUVIVIER Robert	CHOVET Etienne
FRAISSE Max	LAURENT André
LEVARD Georges	GOUYER Kléber
DECLERCQ Gilbert	LINQUETTE Philippe
KRUMNOW Frédo	STAEDELIN François
BUTET Paul	GONIN Marcel
LAGANDRE François	CABARET Raymond

Depuis lors, certaines modifications ont été apportées dans la composition du Conseil confédéral.

Dans la catégorie désignée

POUR LES TITULAIRES :

Hubert LESIRE-OGREL a remplacé Guy SULTER pour la Fédération des Services.

Edmond STOCKI a remplacé Jean RECHATIN pour la Fédération des Mineurs.

Henri WEBER a remplacé Julien HAAS pour l'Union départementale du Haut-Rhin.

POUR LES SUPPLEANTS :

Maurice BECK a remplacé André LEPSATRE pour la Fédération des Services.

Jean KASPAR a remplacé Edmond STOCKI pour la Fédération des Mineurs.

Charles TISSIER a remplacé Henri GAUCHE pour la Fédération des Industries chimiques.

Dans la catégorie élue

Tous les membres élus par le Congrès de novembre 1965 sont toujours en fonction.

Enfin, le Conseil confédéral procédait à l'élection du Bureau confédéral qui est composé de la manière suivante :

Bureau Confédéral

Président honoraire	Maurice BOULADOUX
Président	Georges LEVARD
Secrétaire général	Eugène DESCAMPS
Secrétaires généraux adjoints.	Jean ALIDIÈRES (trésorier) Laurent LUCAS Simone TROISGROS
Directeur de l'Institut confédéral de Formation	Raymond LEBESCOND
Vice-Présidents	Gérard ESPERET André JEANSON
Membres	Jean MAIRE René BONETY Albert DETRAZ Robert DUVIVIER Charles DILLINGER René MATHEVET Gilbert DECLERCQ Marcel GONIN
Conseillers techniques	René DECAILLON Paul CASPARD Paul BUTET François LAGANDRE

Georges Levard décide de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat de président confédéral

Vous avez tous été informés en son temps de la décision prise par Georges LEVARD. Plutôt que de développer de nouveaux commentaires à ce sujet, nous vous rappelons le communiqué du Bureau confédéral du 26 mai dernier :

« Le Bureau confédéral de la C.F.D.T., réuni le 26 mai 1967,

« à la suite des informations diffusées, ce même jour, par la presse et la radio,

« a souligné qu'en informant les membres du Conseil confédéral, par sa lettre du 5 mai, de son intention de ne pas solliciter au prochain Congrès confédéral le renouvellement de son mandat, le président Georges Levard a confirmé son accord sur les orientations fondamentales de la C.F.D.T. depuis son Congrès extraordinaire de 1964.

« Le Bureau confédéral a pris acte de la décision de son président.

« Analysant la situation sociale au lendemain de la grève générale du 17 mai et du vote de l'Assemblée sur la motion de censure,

« Le Bureau confédéral tient à déclarer que, pour la C.F.D.T., les millions de travailleurs qui ont répondu le 17 mai à l'appel des organisations syndicales les plus représentatives ont manifesté une opposition syndicale qui a sans doute

contribué, sur le plan politique, au renforcement du nombre de parlementaires favorables à la motion de censure, mais qui est demeurée dans le cadre des traditions syndicales de lutte contre toute conception antidémocratique de pouvoir, autoritaire ou totalitaire.

« C'est pourquoi il ne saurait être question de laisser détourner de sa signification syndicale l'unité d'action que la C.F.D.T. entend mener avec les autres organisations syndicales qui l'acceptent.

« La C.F.D.T. estime que le 17 mai les travailleurs ont spectaculairement et massivement condamné tout autant l'immobilisme conservateur du patronat que la politique économique et sociale du Gouvernement et que Gouvernement et Patronat devraient avoir compris qu'il n'y aura pas d'autres négociations s'engageant à tous les niveaux, sur tout ce qui touche aux conditions de vie et de travail des salariés. »

« Paris, le 26 mai. »

Dans le numéro de « Syndicalisme » du 1^{er} juin, Laurent LUCAS rédigeait un article qui correspond à nos yeux à ce qu'il fallait dire en cette circonstance. Cet article était rédigé en ces termes :

« C'est dans la journée du vendredi 26 mai que la presse, la radio et la télévision diffusèrent cette information, en l'accompagnant souvent de commentaires plus ou moins objectifs.

« Effectivement, on ne manquera pas à l'extérieur de la C.F.D.T. de vouloir donner à l'événement une signification différente, suivant que l'on est sympathique ou opposé aux options prises par notre Centrale.

« Pour nous, ce qui compte, c'est de ne pas prêter le flanc à ceux qui seraient trop satisfaits de voir la C.F.D.T. s'empêtrer dans des difficultés internes, ce qui n'est nullement le cas.

« Notre camarade Levard a effectivement informé par lettre les membres du Conseil confédéral de son intention de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat de président au prochain Congrès de novembre. Cette signification aux conseillers confédéraux était d'autant plus normale que c'est le Conseil qui procède lui-même à l'élection du président de la Confédération.

« Il faut souligner que depuis un certain temps Georges Levard avait manifesté l'intention de se retirer de ses fonctions de président, après un nouveau mandat qu'il aurait pu accomplir à partir du Congrès de 1967.

« Quant aux raisons qui sont avancées pour motiver la décision prise, quel d'anormal qu'à l'intérieur d'une organisation démocratique des opinions divergentes s'affrontent et que l'on ne soit pas obligatoirement d'accord, fût-on président de son organisation. C'est ainsi qu'au moment où furent posés les problèmes dont on parle le plus en ce moment (suite du procès avec l'organisation scissionniste, action engagée avec la C.G.T.), les points de vue des uns et des autres furent toujours largement exprimés, sans aucune contrainte.

« Mais ne suffit-il pas de reprendre dans le communiqué voté à l'unanimité par le Bureau confédéral du 26 mai les termes par lesquels le président confédéral a confirmé son accord sur les orientations fondamentales de la C.F.D.T. depuis son Congrès extraordinaire de 1964. Alors, bien sûr, on peut toujours parler de malaise profond et de crise au sein de notre Confédération. La meilleure réponse qui peut être apportée sera bien la volonté déterminée de la C.F.D.T. de poursuivre les objectifs qu'elle s'est fixés à son Congrès de 1964.

« Des hommes comme Georges Levard ont donné toute leur activité de militant à leur organisation pendant des dizaines d'années, et il mérite à ce titre notre amitié et notre reconnaissance.

« Mais, comme le déclarait Eugène Descamps voici

quelques jours, la renonciation d'un responsable national à son mandat ne correspond pas à un bouleversement des orientations de notre Confédération.

« Tous autres commentaires seraient superflus. »

Enfin, le Conseil confédéral de la fin de juin a entendu les explications données par Georges LEVARD sur les raisons qui l'ont amené à décider de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat au prochain Congrès. Il a précisé également comment, à son avis, les choses pourraient se passer d'ici novembre.

Après que le Secrétaire général eut rapporté les réflexions et propositions du Bureau confédéral quant aux prolongements de la situation créée de ce fait, des dispositions ont été prises pour la période qui nous sépare de la tenue du Congrès de novembre.

1° C'est ainsi qu'il a été convenu qu'une délégation de pouvoirs serait donnée par le président à un des vice-présidents en exercice, en l'occurrence André JEANSON.

De ce fait, dès la rentrée des vacances, André JEANSON accomplira les tâches de président pour tout ce qui concerne la préparation du Congrès confédéral de novembre, tant dans le domaine intérieur qu'extérieur.

Cette décision a été prise à la quasi-unanimité du Conseil confédéral.

2° En ce qui concerne l'avenir, le Bureau confédéral a souhaité que le Conseil issu du prochain Congrès puisse manifester sa confiance à André JEANSON pour assumer la présidence de la C.F.D.T.

Le Conseil confédéral a pris acte de ce vœu.

**

LE SECRETARIAT CONFEDERAL

Dans le rapport du Congrès de 1965, nous vous avons présenté l'organigramme du Secrétariat confédéral d'une manière détaillée. Il ne nous est pas apparu nécessaire de le reproduire de nouveau pour le Congrès de 1965.

Signalons toutefois les modifications qui doivent y être apportées :

Au service juridique

Jean-Paul MURCIER a repris la direction du Service, Hubert LESIRE-OGREL accédant au Secrétariat général de la Fédération des Services.

Gérard CAPLAT a également remplacé Jean POISBE-LAUD dans le même service.

Au secteur politique

R. THOMMES a quitté le secteur pour accomplir ses obligations militaires et n'a pas été remplacé.

A la rédaction de « Syndicalisme »

Denise MINCER, rédactrice, a quitté « Syndicalisme » et a été remplacée par Gaston HAUSTRATE.

L'action revendicative

L ACTION revendicative de cette période de deux ans depuis notre dernier Congrès a été marquée fortement par l'entente interconfédérale conclue avec la C.G.T. le 10 janvier 1966.

C'est à ce Congrès de 1965 qu'ont été envisagés les contacts interconfédéraux à prendre pour mettre en œuvre les moyens d'une pleine efficacité ouvrière et non des journées d'action sans lendemain.

Il s'agissait et il s'agit toujours d'obtenir de véritables négociations :

- sur les salaires réels,
- sur la durée et les conditions de travail,
- sur les problèmes du chômage partiel et total,
- sur l'extension des droits syndicaux.

Il s'agissait aussi de lier cette action revendicative à la popularisation des objectifs économiques de réformes de structures sans lesquels nous avons conscience que ne pourront être résolus ni les problèmes d'emploi, ni l'amélioration du pouvoir d'achat des catégories défavo-



risées : travailleurs au S.M.I.G., familles, personnes âgées, invalides, etc. Dans ce sens, l'amendement C.F.D.T. présenté au Conseil Economique et Social, dans le débat du 30 septembre 1965 sur le V^e Plan, amendement également voté par les groupes C.G.T. et C.G.T.-F.O., constituait une plate-forme intéressante à la fois par le contenu social préconisé et par les réformes de structures demandées.

Il faut se rappeler que la période précédente (1963-1965) avait connu de multiples actions dans l'ensemble des secteurs, mais :

- que les autres confédérations avaient refusé une action nationale interprofessionnelle sur des motifs relevant des responsabilités confédérales et en particulier sur la situation des plus défavorisés (27-11-63) ;

— que la C.G.T. n'avait pas admis, pour les secteurs public et nationalisé, notre volonté de mettre en place un plan d'action progressive et continue. Il n'empêche que grâce à la coordination réalisée entre nos Fédérations et à la mise en place de Comités départementaux de liaison des résultats non négligeables avaient été obtenus au cours de l'hiver 1964-1965 ;

— que, dans le secteur privé, des conflits, tel celui de Peugeot, qui auraient dû être l'occasion d'une extension à l'échelon national, extension qui conditionnant pratiquement leur succès, n'avaient pas pris l'ampleur nécessaire, du fait des résistances rencontrées par nos fédérations auprès de la C.G.T. et de F.O.

Aussi, le Congrès décidait-il de renouveler ses démarches de l'automne 1963, du printemps et de la fin 1964 - début 1965 pour aboutir à une entente interconfédérale permettant d'entreprendre ou d'amplifier avec succès l'action revendicative face au mur patronal et gouvernemental.

On a voulu voir là un « tournant » dans la politique C.F.D.T. d'action commune.

En fait, la C.F.D.T. s'est adressée, sans exclusive, à toutes les Confédérations nationales représentatives : le 14 décembre 1965, elle a commencé ses contacts par Force Ouvrière, avant de rencontrer la C.G.T. Dans le même esprit, elle s'est publiquement adressée au C.N.P.F., en affirmant sa « volonté de voir les discussions s'entreprendre avec l'ensemble des Confédérations C.F.D.T., F.O. et C.G.T. »

Le Conseil Confédéral de décembre 1965, tenu au courant des démarches effectuées auprès de F.O. et de la C.G.T., donnait, à l'unanimité, un mandat précis au Bureau confédéral, mandat qui devait aboutir à la déclaration C.F.D.T.-C.G.T. du 10-1-1966.

La plate-forme revendicative

du 10 janvier 1966

Comme on peut s'en douter, cet accord a été précédé d'une longue discussion au cours de laquelle le secrétaire général fit une importante déclaration (1) soulignant :

- la nécessité absolue de garder à chaque organisation, son autonomie pleine et entière ;
- la volonté de la C.F.D.T. de mettre en place une plate-forme qui soit autre chose qu'un catalogue de revendications ;
- qu'en aucune façon l'accord interconfédéral ne devait se substituer à l'action fédérale ou locale ;
- qu'il ne pouvait s'agir de se contenter de déclarations communes, mais d'étudier sérieusement, avec la volonté de les mettre en œuvre avec les moyens nécessaires, les actions à promouvoir.

Ayant eu des réponses positives de la C.G.T. sur ces divers points, il a été possible de signer le communiqué qui sert de base à l'action entreprise depuis cette date et qui reprend essentiellement les revendications contenues dans la résolution générale du Comité national de la C.F.D.T. du 26 avril 1965 ainsi que l'amendement présenté par elle au Conseil économique et social lors du débat sur le V^e Plan.

(1) Déclaration publiée intégralement dans « Syndicalisme » du 11 janvier 1966.

La plate-forme revendicative C.F.D.T.-C.G.T. est donc due à l'initiative de la C.F.D.T. Son contenu est celui de ses principales revendications.

Les résultats de l'entente

On peut dire, sans prétention aucune, que cette initiative de la C.F.D.T. ayant entraîné l'accord de la C.G.T., a permis, depuis le 10 janvier 1966, que se développe une action offensive de la classe ouvrière en France d'un niveau inconnu depuis beaucoup d'années.

Cette action offensive s'est déroulée de multiples façons :

- Il y a eu les mouvements d'ensemble, les plus spectaculaires certes, mais dont nous avons toujours voulu éviter qu'ils deviennent des espèces de « journées exutoires » (17-5-1966 - 23-11-1966 - 1-2-1967 - 17-5-1967) ;
- des actions par grands secteurs : public nationalisé - privé dans le cadre d'une coordination et d'une progression que nous préconisons ;
- des actions par branches d'industrie qui furent nombreuses ;
- des actions locales, régionales, départementales prenant la forme de manifestations importantes pour la défense de l'emploi, la parité des salaires avec Paris... ;
- des actions d'entreprises dont les plus importantes furent dures et longues et qui se sont soldées par des résultats appréciables.

En fait, les années 1966-1967 ont vu se dérouler une action revendicative sans aucune pause. Elle a revêtu des formes diverses, mais elle n'a pas faibli. Les mouvements ont été soit généralisés, soit diversifiés, mais toujours coordonnés et bénéficiant d'une solidarité de caractère national que l'on n'aurait pas connue sans l'entente du 10 janvier 1966. Ce fut particulièrement manifeste lors des grands conflits du premier semestre 1967 : Dassault - Rhodiaceta - Berliet - Mines de fer - Sidérurgie Lorraine, etc.

Nous ne pouvons retracer ici tout le bilan des résultats obtenus. Nous l'avons fait ailleurs, notamment dans « Syndicalisme ». Certes, les objectifs fondamentaux ne sont pas encore atteints, mais les succès, à tous les échelons, ne sont pas négligeables et on peut dire qu'il y a eu une véritable renaissance de l'ACTION du syndicalisme français. Cette renaissance de l'action revendicative sur une large échelle s'est faite sur le thème principal des « Négociations ». Face à un patronat méprisant et immobile, à un gouvernement autoritaire et paternaliste, les luttes engagées ont démontré amplement l'exigence syndicale d'assumer pleinement son droit à la discussion, à la négociation des conditions de vie et de travail des salariés.

Nos luttes ont favorisé une prise de conscience plus grande de la classe ouvrière vis-à-vis du syndicalisme et si, à Saint-Nazaire, nos camarades ont pu dire qu'un des résultats de la longue lutte des mensuels était que le patronat ne retrouverait plus des « collaborateurs », mais des « militants », il apparaît que cette situation n'est pas isolée. Certes, il ne s'agit pas d'un « raz de marée » vers le syndicalisme, mais d'un courant profond qu'il convient de développer, car la confiance et le renforcement du syndicalisme sont la condition de nos succès futurs.

La personnalité de la C.F.D.T.

La déclaration C.F.D.T. à la rencontre du 10 janvier 1966 était marquée du souci de la personnalité de la C.F.D.T. On y peut lire :

« Il faut que les confédérations, **gardant leur propre responsabilité**, recherchent ensemble les moyens permettant une pleine efficacité ouvrière (et non pas des journées d'action sans lendemain), qu'elles aident leurs organisations responsables à trouver les points d'impact régionaux et professionnels et qu'elles leur assurent alors le soutien confédéral nécessaire. »

Il s'agissait donc, dans cet aspect nouveau de l'action en commun au plan confédéral, de pallier la dispersion préjudiciable du syndicalisme français, par une entente pratique et sans exclusive sauvegardant l'originalité de chacun, mais s'efforçant, par le maximum de coordination possible entre les mouvements diversifiés, catégoriels et les mouvements d'ensemble, de faire sauter ce verrou fondamental pour l'ouverture de négociations véritables.

L'éditorial de « Syndicalisme » du 29 janvier 1966 traitait d'ailleurs un cadre limité à cette action commune interconfédérale, en répondant comme il suit à certains commentateurs de la déclaration du 10 janvier 1966 :

« — Que vient-on nous parler de « processus vers l'unité organique », de « rupture du syndicalisme libre » ? Il y a de nombreuses années que nos organisations C.F.D.T. pratiquent l'action en commun sur des points déterminés et limités avec leurs homologues syndicaux, et cela sans qu'elles aient jamais toléré aucun débordement, soit dans la voie douteuse d'une unité syndicale organique dont les conditions élémentaires sont très loin d'être remplies, soit dans celle d'une utilisation politique que nous continuons à repousser très fermement.

« Nous gardons notre propre responsabilité C.F.D.T., en veillant jalousement à préserver notre indépendance à l'égard de quiconque ».

L'examen même des différentes actions que nous re-traçons par ailleurs, dans ce rapport d'activités, prouve que nous sommes restés dans ce cadre, tant au niveau de la formulation des revendications qu'en ce qui concerne les initiatives personnalisées de la C.F.D.T., les progrès vers notre conception de l'action progressive et continue, le souci d'une action sans exclusive englobant les organisations de F.O. et même de la F.E.N.

A cet égard, dans le premier semestre 1966 notamment, les organisations de Force Ouvrière se sont retrouvées très souvent dans l'action commune. Leur retrait pratique de l'action jusqu'au 1^{er} février 1967 inclus ne les a guère vues obtenir de résultats positifs. La reprise de contact que nous avons faite, au deuxième trimestre 1967, au plan confédéral, avec Force Ouvrière, sa participation active à la grève de 24 heures du 17 mai 1967, nous confirment dans notre volonté de recherche d'une action intersyndicale sans exclusive.

L'unité d'action n'a jamais empêché la C.F.D.T. de défendre ses conceptions propres

Sur le plan de l'utilisation politique des mouvements et manifestations, la C.F.D.T. a toujours exigé et obtenu que la responsabilité de ces mouvements restât du ressort syndical.

Concernant la fiscalité et les problèmes féminins, la C.F.D.T. a refusé une action commune avec la C.G.T. qui n'a pas les mêmes positions que nous en ces domaines.

Même attitude en ce qui concerne la guerre du Vietnam.

Notre réponse négative à la proposition de la C.G.T. d'organiser des manifestations communes le 1^{er} mai, nous a permis de souligner que nous n'avions pas la même conception de la démocratie et du rôle du syndicalisme dans la société.

Par ailleurs, nous avons nettement défendu, en donnant une grande publicité confédérale, la position de nos

camarades de l'E.G.F. sur les bas salaires. La C.G.T. n'était pas d'accord sur cette conception que nous avons pour notre part affirmé être conforme à l'accord du 10 janvier 1966.

D'autre part, la C.G.T., en ce qui la concerne, n'a pas apporté les développements nécessaires aux **objectifs** mêmes de la déclaration du 10 janvier 1966, tels qu'ils sont éclairés par l'Amendement au Conseil économique sur le V^e Plan et l'extrait de la Résolution générale du Comité national du 26 avril 1965, tous textes publiés dans « Syndicalisme » du 15 janvier 1966.

Cela traduit le refus par la C.G.T. de tout programme économique dans le système présent. Georges Sequy s'en était expliqué dans une interview du 20 janvier 1966 à « Témoignage Chrétien » :

« Il reste des divergences. Vous voulez un exemple ? Eh bien, la C.F.D.T. ne veut pas séparer les revendications sociales de la mise en œuvre d'un programme économique ; mais nous, à la C.G.T., nous croyons qu'il est illusoire de parler de programmation économique démocratique indépendamment de la nature du pouvoir politique en place et par conséquent de l'action à mener pour construire en même temps un régime démocratique, c'est-à-dire un régime dans lequel les travailleurs auraient leur place. »

Interrogé pour le même numéro de « T. C. », René Mathevet avait répondu à la question : « Où en est la C.G.T. ? »

« Vous savez, je crois qu'elle reste ce qu'elle était... Nous en sommes conscients. L'accord de janvier éclaire nos différends sans doute, mais aussi tout ce qui nous unit dans le même combat commun pour la justice. »

L'entente avec la C.G.T. en est restée, comme nous le désirions, à un stade tactique. Elle n'est pas un but mais un moyen que la C.F.D.T. utilise pour faire aboutir des revendications communes aux organisations syndicales. Nous nous sommes employés à rechercher les formes nécessaires pour aboutir aussi à une entente, au niveau de l'action, avec Force Ouvrière. Encore fallait-il que de ce côté aussi existe la volonté d'agir.

Compte tenu de la situation syndicale française l'action commune était nécessaire pour permettre les ripostes que la situation exigeait.

Mais en même temps il convenait qu'à tous les échelons de la confédération on veille particulièrement :

— à **personnaliser au maximum la C.F.D.T.**

Ceci a été largement fait par de nombreuses organisations tant dans la définition des objectifs, que dans leur popularisation ;

— à **mener des campagnes d'adhésions et à mettre en valeur nos caisses de résistance**

A cet égard les 250 millions d'anciens francs versés au cours du premier semestre 1967 témoignent de la capacité déjà acquise ;

— à **établir des liens plus étroits permettant une liaison rapide et effective entre la Confédération, ses organisations et les militants**

L'action de ces dernières années, l'unité d'action avec la C.G.T. nous ont amenés à créer des structures (comités de liaison) et des organes (circulaires action revendicative) qui nous ont beaucoup aidés pour faire connaître rapidement notre position et notre tactique.

Il faut cependant reconnaître que cela fut insuffisant et regretter qu'il n'y ait pas plus de militants abonnés à « Syndicalisme », car c'est l'outil idéal pour assurer cette nécessaire liaison. Partout où nous avons été amenés à nous expliquer sur l'action revendicative et l'unité d'action et que nous l'avons fait uniquement à partir de « Syndicalisme » nous avons pu constater que les précisions données étaient suffisantes pour liquider les préventions

et les inquiétudes. Combien de ces malentendus et de ces difficultés auraient été évités si tous les militants lisaient régulièrement leur hebdomadaire confédéral ?

Par ses initiatives de décembre 1965, la C.F.D.T. a permis que la classe ouvrière reprenne l'offensive dans la lutte qu'elle mène contre le patronat et le gouvernement. Elle a dans le même temps affirmé sa personnalité et son originalité de Centrale démocratique.

Enseignements et réflexions

La pratique de l'unité d'action interconfédérale depuis janvier 1966 nous permet de dégager un certain nombre d'enseignements :

— Le 10 janvier 1966, la C.F.D.T. a obtenu de la C.G.T. la prise en considération d'objectifs économiques limités correspondant à des positions antérieures de notre Centrale.

— La relance de l'action revendicative d'ensemble, bloquée par les difficultés d'entente entre les trois confédérations et la F.E.N., a permis la réalisation de pulsantes journées interprofessionnelles. Outre la participation des grands secteurs, celles-ci ont entraîné de nombreuses catégories de travailleurs isolés ou à faible niveau de syndicalisation.

— Le climat revendicatif ainsi créé a suscité les conditions propices à d'importantes grèves de caractère professionnel, conduites avec vigueur et souvent tous syndicats réunis. Des résultats appréciables ont été obtenus.

— Les manifestations locales ou régionales pour la défense de l'emploi ont revêtu une ampleur remarquable. La prise de conscience actuelle dans le pays de la gravité de ces problèmes et les mesures, insuffisantes d'ailleurs prises par le pouvoir sont à mettre à l'actif de nos manifestations.

— La participation nombreuse de jeunes à nos multiples actions eut pour conséquence un éveil de la conscience ouvrière dans les jeunes couches, ce qui provoqua un mouvement de sympathie et d'adhésions.

— Les rapports intersyndicaux se sont améliorés, la meilleure connaissance des hommes, le respect des engagements furent en de nombreux endroits l'occasion d'atténuer ou de faire disparaître d'anciennes préventions.

— Nous concernant plus particulièrement, l'action commune et les manifestations de toute sorte, ont incontestablement permis de diffuser et de faire connaître dans l'opinion publique le sigle C.F.D.T.

Nos militants se sont aguerris. L'action de masse fut éducative pour nombre d'entre eux qui ont acquis une meilleure technique de l'organisation des grèves, défilés, etc.

Si la résistance patronale et gouvernementale a été telle que les résultats obtenus sont encore limités, il est néanmoins incontestable que le réveil du mouvement ouvrier suscite des inquiétudes au gouvernement et au C.N.P.F.

Les dernières élections législatives qui traduisaient le profond mécontentement populaire en réduisant la majorité parlementaire à quelques voix, continuent de provoquer de sérieux malaises au sein du gaullisme.

Au C.N.P.F., l'approche de la dernière étape du Marché commun préoccupe vivement. Les conflits prolongés (Dassault, Rhodia, Berliet, Saint-Nazaire, Sidérurgie et Mines de fer de Lorraine), obligèrent quelques « grands seigneurs de l'industrie » à négocier. Actuellement si l'on se réjouit au patronat que les ordonnances déportent l'action syndicale vers le gouvernement, on n'est pas sans constater et s'inquiéter que se maintienne, malgré la

période des vacances, un climat revendicatif inhabituel. Cela nous permet d'espérer une relance rapide à la rentrée.

Les aspects positifs de l'action commune, le fait que gouvernement et patronat soient touchés, que l'opinion publique comprenne mieux notre volonté de véritables négociations, ne doivent pas nous masquer les difficultés apparues.

L'unité d'action, au plan confédéral, malgré nos efforts vers F.O. est restée limitée dans la définition de la tactique et la concertation à des rapports C.G.T.-C.F.D.T. même si le 17 mai 1967 F.O. et la F.E.N. participèrent à l'action, leur présence à nos côtés ne peut être considérée comme vraiment acquise pour l'avenir.

La C.G.T. exploite le courant unitaire parfois au détriment des objectifs de lutte, son comportement dans la fonction publique, où de fait elle pratique l'unité avec F.O. et la F.E.N., sans grand ménagement pour la C.F.D.T., est préjudiciable à l'ensemble.

Le sectarisme est loin d'être banni de toutes les organisations C.G.T. où la volonté de monopole persiste dangereusement dans certaines professions (marins de commerce, livre, mines de fer). De même la liaison étroite entre cellules du P.C. et C.G.T. met parfois en cause l'autonomie de l'organisation syndicale dans l'entreprise.

Les attaques hargneuses et fausses contre nos caisses de résistance heurtent profondément nos militants qui depuis des années tentent de convaincre les salariés de la nécessité de se « battre debout », c'est-à-dire en ayant les moyens financiers susceptibles de soutenir des luttes prolongées, ce qui n'exclut pas, tant s'en faut, les mouvements de solidarité générale.

Dans la conjoncture actuelle, notre unité d'action au plan confédéral, portant sur des objectifs généraux, nous contraint à agir plus directement sur le « politique » (politique des revenus, sécurité sociale, emploi, etc.).

La mise en cause par la « Ve République » des règles de fonctionnement démocratique des institutions nous oblige aussi à intervenir dans le domaine purement politique (lutte contre les ordonnances, pour la défense des droits du Parlement).

Enfin, la candidature unique de la gauche aux présidentielles, l'accord intervenu entre les partis de gauche aux législatives et le rapprochement P.C., F.G.D.S., P.S.U., développent l'idée d'une unité de vues et d'une convergence voulue de la gauche politique et syndicale. Pour les militants communistes il n'y a alors qu'un pas de plus à franchir pour que cette unité syndicalo-politique prélude à de plus larges regroupements. C'est, compte tenu de ce contexte et des difficultés rencontrées que nous devons régulièrement analyser notre action.



Si nous avons commenté plus longuement les relations avec la C.G.T., parce que celles-ci furent décisives pour la relance revendicative, nous n'avons pas négligé les rapports avec Force Ouvrière qui ont connu des fortunes diverses. Au plan de l'Europe et sur les grandes options économiques les conceptions apparaissent identiques ou proches, par contre nous rencontrons toujours, au plan confédéral, le refus d'une action commune ou parallèle avec la C.G.T.

Ce refus d'action commune nous est apparu à plusieurs reprises comme le refus de l'action tout court. Ce fut le cas particulièrement pour les 25 novembre 1966 et le 1^{er} février 1967.

Nous considérons comme positives les positions de la Confédération F.O. pour le 17 mai 1967 et restons prêts à examiner les diverses formes que pourraient revêtir la coopération et l'action unie de nos centrales.

A l'objection d'un entraînement inéluctable de F.O. vers l'unité organique avec la C.G.T., en cas d'abandon des positions confédérales actuelles, nous répondons que l'élargissement de l'action commune, dont les modalités seraient à débattre, peut, dans la personnalité des organisations, amplifier les luttes présentes et obtenir des résultats substantiels.

Une expérience n'a pas été faite, en France, celle des trois confédérations et de leurs principales fédérations, actionnant en commun ou conjointement, pour les revendications prioritaires contre la C.N.P.F. et ses chambres syndicales.

Du fait de l'absence de cette entente entre confédérations, le patronat a toujours le sentiment qu'il sera à même, lorsque la pression sera trop forte, de conclure séparément et sur la base la moins coûteuse. De multiples exemples peuvent être cités.

Une position identique dans l'action et la négociation, une volonté commune aux trois centrales, seraient sans nul doute un puissant levier pour nos luttes futures.



L'analyse lucide des conditions de notre action dans le contexte présent ne doit engendrer ni l'euphorie, ni le pessimisme.

La pratique de l'unité d'action au plan confédéral est un moyen d'importance pour faire avancer nos objectifs de lutte et d'organisation. Encore faut-il que les risques courus soient mesurés et contrôlés, que soient présentées et affirmées les finalités nous distinguant de la C.G.T. et de F.O., que soient proposées des revendications correspondant aux aspirations exprimées ou ressenties par les travailleurs; qu'après de larges débats entre nous, les options prises le soient par tous avec discipline, que le souci de la personnalisation et de l'implantation de l'organisation soit permanent à tous les étages de la C.F.D.T., qu'enfin, soient exprimées largement aux travailleurs et dans l'opinion publique nos options fondamentales quant à la démocratie, à la paix et intéressant plus directement les travailleurs, notre conception de l'unité d'action et de l'unité ouvrière.

Nos syndicats, unions et fédérations ont vécu l'unité d'action présente. Ce congrès doit être le moyen privilégié d'une mise en commun de nos expériences bonnes ou mauvaises, d'une réflexion collective positive, empreinte de réalisme sur ces deux années d'action.

La direction confédérale a besoin de connaître la pensée de vos équipes sur la poursuite de l'action revendicative, sur les moyens à mettre en œuvre pour obliger patronat et gouvernement à nous respecter. Vos sentiments profonds quant à la pratique de l'unité doivent être exprimés. A la condition d'une réflexion et élaboration commune, d'une véritable unité interne, nous pourrions éviter les chicanes, poursuivre notre avance et atteindre nos buts.

L'emploi

Nombreuses ont été les interventions des délégués de syndicats au Congrès confédéral de 1965 sur les problèmes de l'emploi, elles seront encore plus nombreuses à celui de 1967.

En effet, nous ne dirons jamais assez combien les problèmes de l'emploi sont alarmants, d'autant plus que la politique gouvernementale s'est montrée incapable d'empêcher le chômage, notamment dans certaines régions.

En 1965, on situait les difficultés de l'emploi dans certaines localités particulièrement l'Ouest et le Centre

du pays, mais cette année, c'est dans les régions Est, Nord, Ouest, Centre, Midi et même dans la région parisienne, etc..., c'est-à-dire tout le pays, que l'emploi est devenu une préoccupation. Certes, il n'a pas manqué de déclarations officielles, qu'elles aillent du Président de la République aux ministres intéressés, pour permettre une amélioration de l'emploi par la reprise de l'expansion économique.

Or nous constatons en mai 1967 que la progression importante du nombre de demandeurs d'emploi est de 30 % supérieure à 1966 pour la même époque. L'aggravation en est due notamment au bâtiment (alors que l'on manque de logements), aux mines de fer, à la sidérurgie, aux chantiers navals, bases alliées... et aussi à des causes classiques, concentrations d'entreprises, regroupements, réorganisation.

Devant cet état de fait, les réactions syndicales ont été très vives devant les licenciements collectifs, les suppressions d'emploi, les baisses d'horaires, les mutations, les arrêts d'embauchage, la remise en cause des salaires, de la progression des rémunérations, le problème de l'arrivée des jeunes en âge d'occuper un emploi, les travailleurs dits âgés en chômage de longue durée. De partout des manifestations publiques organisées par nos U.D. et fédérations avec l'appui de la Confédération pour la garantie et la sécurité de l'emploi, des marches sur Paris, des interventions auprès des préfets, ministères ont fait connaître à l'opinion publique la volonté de la C.F.D.T. d'un changement politique de cette situation. Inutile d'insister aussi sur les nombreux communiqués de presse et résolutions sur l'emploi ainsi que les interventions aux Comités nationaux.

Le Conseil confédéral face à la dégradation constante de l'emploi, qui ira en s'accroissant, conformément aux prévisions du V^e Plan, a demandé que des mesures soient prises pour la défense de l'emploi. Pour cela il préconise l'institution d'un **code de garanties sociales** en déclarant comme exigence prioritaire : qu'aucune suppression d'emploi ou aucun licenciement ne devrait être accepté sans qu'au préalable des mesures de reclassement soient prises.

Parmi l'essentiel des dispositions nouvelles réclamées, indiquons :

— La compensation de l'offre et de la demande d'emploi devrait être améliorée par des moyens nouveaux : « Bourses nationale et régionale d'emploi », des services de placements efficaces avec la participation des organisations syndicales ouvrières et en associant les organismes paritaires (ASSEDIC), (UNEDIC) aux problèmes de reclassement des travailleurs privés d'emploi.

— Les entreprises de louage de main-d'œuvre prolifèrent. Il serait indispensable de contrôler et même de supprimer ces officines.

— La réduction progressive de la durée du travail doit être effective alors que la tendance actuelle est vers une augmentation. Les heures supplémentaires doivent être contrôlées et les dérogations réglementées avec l'avis des comités d'entreprise.

— La mobilité de la main-d'œuvre ne peut être considérée comme une panacée. Les contraintes économiques ne doivent pas conduire à vider les régions de leur potentiel de main-d'œuvre. Il faut implanter des industries nouvelles là où il y a une disponibilité de travailleurs.

— L.A.F.P.A. (A.N.I.F.R.M.O.) devrait être dotée de centres d'orientation ou de conseils professionnels pour aider aux recyclage, réadaptation, conversion professionnelle, promotion...

— Des études devraient être poussées pour trouver une solution à des emplois convenables pour les travailleurs handicapés physiques ou ayant atteint un certain âge avant la retraite.

— Le Fonds National de l'Emploi devrait être amélioré

en faveur de la généralisation des pré-retraites pour les chômeurs de plus de 60 ans quelle que soit leur résidence.

— Les allocations de chômage publiques sont limitées. Il faudrait que tous les chômeurs soient assurés à la fois par l'U.N.E.D.I.C. et les pouvoirs publics ainsi que de ressources en cas de chômage partiel.

L'ensemble de nos revendications contenues dans ce code de garanties sociales nécessite l'obligation d'ouverture de négociations véritables entre syndicats et employeurs à tous les niveaux et aussi une nouvelle adaptation du régime de l'Assurance-Chômage, comme nous l'avons obtenu par l'accord du 29 juin 1966 pour une période d'un an : « Prolongation du versement d'allocations pour les chômeurs venant à expiration de leur droit. » Cette mesure est bénéfique, car elle permet également de mieux connaître les raisons du chômage de longue durée.

Toutes nos positions sont connues. Elles ont fait l'objet d'entretiens avec le Commissaire Général au Plan, et avec le Secrétaire d'Etat chargé de l'emploi.

A l'heure où nous rédigeons paraissent les ordonnances sur l'emploi.

Le même secret a existé sur l'élaboration des décisions. Pourtant nous avons dit clairement être prêts à négocier avec l'Etat et le patronat sur nos positions confédérales.

Un redressement de la situation de l'emploi s'impose. Pour l'obtenir, il nous faudra redoubler de vigilance et poursuivre une action vigoureuse en faveur des clauses contractuelles sur l'emploi et une amélioration de la législation nouvelle et moderne, adaptée aux circonstances du progrès.

● Enseignement

● Formation professionnelle

Depuis novembre 1965, une série de faits ont marqué l'évolution des problèmes d'enseignement et de formation professionnelle.

— La loi portant approbation du V^e Plan a nettement insisté sur la redistribution des rôles respectifs joués par l'Education Nationale et les professions.

— La mise en place de la réforme de l'enseignement s'est poursuivie dans la même optique et en tenant compte que demain les jeunes se répartiraient de la manière suivante :

25 % dans la vie active — 40 % dans le second cycle court — 35 % dans le second cycle long.

— Le second cycle court préparera au Brevet d'Etudes professionnelles. Quant au C.A.P. il attestera de la formation donnée par la voie de l'apprentissage sous contrat.

— Les jeunes qui n'auront pas les capacités suffisantes pour préparer un C.A.P. recevront une formation en un an sanctionnée par un certificat de formation professionnelle.

Rappelons que pour cette dernière série de mesures, les organisations syndicales de travailleurs ont été écartées de toute consultation. Rappelons aussi que pour le gouvernement ces décisions entrent dans le cadre d'une politique de développement de la formation des hommes. Pour la C.F.D.T. il s'agit d'une politique contraire à l'égalité des chances et à la démocratisation de l'enseignement. Elle se limite uniquement à préparer des producteurs à entrer au travail. Elle n'envisage pas de les préparer à assumer leurs responsabilités dans chaque domaine de leur vie en société.

Deuxième fait marquant : la loi d'orientation et de programme sur la formation professionnelle. Nous en avons largement parlé dans « Syndicalisme ». C'est une loi-cadre avec des intentions. Il y a lieu de penser que les mesures d'application seront prises par des ordonnances dans le cadre des pouvoirs spéciaux.

Pour la C.F.D.T. cette loi donne la priorité à l'économie sur le social et sur l'humain. Son objet essentiel paraît être l'association Pouvoirs publics - Organisations patronales - Entreprises. Malgré le principe d'une politique coordonnée et concertée inscrit dans la loi, les organisations syndicales ne sont pas plus associées à l'élaboration, à l'organisation et au contrôle de ladite politique.

Le troisième élément à noter réside dans la parodie de prolongation de la scolarité obligatoire, dans des conditions que la C.F.D.T. ne peut accepter. C'est la négation de l'élévation du niveau des jeunes et le maintien d'une sélection prématurée.



Toutes les décisions prises sont en contradiction avec les options fondamentales de la C.F.D.T. exprimées notamment par la Résolution Générale du 33^e Congrès et le programme présenté pour les élections législatives.

Ces options entrent dans le cadre du droit à la formation professionnelle, du droit à la culture, du droit à l'emploi. La C.F.D.T. continuera à les populariser.

Dans cette perspective, il appartient à nos organisations de leur accorder plus de place dans leurs préoccupations.

Formation, perfectionnement, réadaptation sont de plus en plus le fait d'une association pouvoirs publics - organismes patronaux et entreprises. Nous devons faire effort au niveau des fédérations, syndicats et sections pour penser l'action à mener.

Définir nos exigences sur le contenu, les moyens et le contrôle de la formation des formateurs, veiller à la liberté de choix du travailleur de ses moyens de formation et de promotion, obtenir que l'effort de qualification, de promotion ne soit pas pénalisé par une rupture de niveau de vie, voilà quelques tâches pour les mois à venir.

La loi du 18 juin 1966 prévoit l'obligation d'une consultation du Comité d'entreprise sur les problèmes généraux relatifs à la formation et au perfectionnement professionnels. Elle prévoit aussi, au-dessus de 300 salariés, la constitution d'une commission chargée d'étudier ces questions ainsi que celles d'emploi et de travail des jeunes.

C'est l'occasion pour nous de faire l'apprentissage de nouvelles responsabilités quant aux objectifs à déterminer, à la structure à mettre en place au niveau de la section d'entreprise.

Notre tâche dans les commissions ou au sein du C. E. doit être assumée syndicalement et dans le cadre de nos perspectives citées plus haut. Nous devons tenir compte des besoins des travailleurs, ne pas nous laisser enfermer dans une politique « maison ». Il nous appartient dans notre manière d'aborder les problèmes de bien dissocier au sein des commissions de C. E. les aspects de réadaptation et les aspects de promotion. Il nous appartient aussi sur les problèmes de formation professionnelle, de perfectionnement, de réadaptation, de ne pas travailler en vase clos, mais de réfléchir en équipe à tous les échelons de la C.F.D.T. et de faire agir l'ensemble de nos organisations professionnelles et interprofessionnelles.

Sécurité Sociale

Les deux années qui se sont écoulées depuis le dernier Congrès ont vu, au plan confédéral C.F.D.T., un travail important de recherche et d'élaboration de positions fonda-

mentales sur cet important problème de la Sécurité sociale et des Allocations familiales.

On sait, en effet, combien ce secteur important de la protection sanitaire et sociale des travailleurs est menacé. De multiples commissions ont été créées par le Gouvernement (Commissions Dobler, Friedel, Canivet, Commission des Prestations Sociales du V^e Plan). Elles avaient pour but de lui donner les arguments nécessaires pour réduire les diverses prestations sociales et remettre en cause les différents régimes. Par ailleurs, le C.N.P.F. publiait un rapport concluant à un véritable démantèlement de la Sécurité sociale.

En dehors même d'une action persévérante pour le renouvellement des conventions médicales, paramédicales et de leur extension, la C.F.D.T. élaborait des positions solides POUR UNE POLITIQUE DE LA SANTE et, surtout, mettait au point des propositions constructives POUR UNE PLANIFICATION DEMOCRATIQUE DES PRESTATIONS SOCIALES.

Ces travaux permirent une action efficace de contestation à la Commission des Prestations Sociales du V^e Plan. Certes le cadre général des travaux de cette Commission était contraignant : il s'agissait, conformément aux directives du V^e Plan, d'indiquer au Gouvernement les mesures susceptibles d'aboutir à une réduction des dépenses de Sécurité sociale et d'Allocations familiales. Mais la participation active de la C.F.D.T., comme des Fédérations de Caisse et autres représentants des usagers, aboutit à fixer les responsabilités de l'Etat dans les difficultés financières de la Sécurité sociale. Entre autres, il fut rendu clair que l'apparent « déficit » actuel de la Sécurité sociale était provoqué par les charges indues que l'Etat impose à la Sécurité sociale et qu'il devrait financer sur son propre budget. Il fut aussi établi que la France était, parmi les six pays de l'Europe, le seul à ne pas assurer un financement partiel du régime général de Sécurité sociale par les finances publiques.

Aussi la C.F.D.T. devait-elle, dans un « avis de minorité » inséré dans le rapport de la Commission des Prestations sociales du V^e Plan (tout en rendant hommage aux méthodes employées par le Commissariat général au Plan), indiquer avec netteté :

- que les prestations vieillesse devraient être très sérieusement améliorées, et les prestations familiales rattraper le retard qu'elles ont sur le coût de la vie,
- que si l'augmentation des dépenses-maladie est, effectivement, la plus forte, c'est, pour une large part, qu'elle repose sur une prévision passive à structures inchangées. Les économies doivent être faites non pas sur les remboursements aux assurés, déjà trop modiques, mais dans le cadre de modifications structurelles des professions et industries pharmaceutiques et d'une meilleure organisation du système de santé en France.

La C.F.D.T. affirmait enfin son désaccord total sur tout projet de réduction des prestations actuelles et tout particulièrement sur une éventuelle augmentation (sous quelque forme que ce soit) du ticket modérateur pour les dépenses pharmaceutiques et pour les remboursements des honoraires médicaux.



En définitive, malgré les promesses qu'il avait faites, le Gouvernement n'a instauré aucun débat parlementaire ni aucune confrontation avec les organisations syndicales sur les problèmes de Sécurité sociale, fût-ce à partir du rapport de la Commission des Prestations sociales du V^e Plan. A-t-il craint plus de lumière encore sur ses responsabilités propres dans les difficultés financières de la Sécurité sociale, responsabilités qui sont énormes ? Le Gouvernement a préféré réclamer des pouvoirs spéciaux. On sait la réponse magistrale de la grève du 17 mai 1967. Ce que

l'on ne connaît pas encore, à l'heure où est rédigé ce rapport, ce sont les textes qu'il sortira en définitive.



Pour une planification démocratique des prestations sociales

Pour l'avenir, en tout cas, la C.F.D.T. continuera d'insister sur le rôle propre d'un Etat moderne, qui est de participer par le budget public au financement partiel d'une politique de protection sanitaire et sociale de la population et de compensation des charges familiales.

Il s'agit là, en effet, de conquêtes sociales fondamentales pour la sauvegarde et l'amélioration desquelles un CHOIX POLITIQUE doit se faire en toute clarté.

Le CHOIX POLITIQUE que réclame la C.F.D.T. en la matière est le suivant :

A partir des besoins des personnes âgées, des infirmes et invalides, des familles, que l'ensemble de la Sécurité sociale fasse l'objet d'un chapitre du PLAN élaboré démocratiquement avec les organisations sociales : que ce chapitre du Plan, tous les 5 ans, contienne des ENGAGEMENTS POLITIQUES ET FINANCIERS de l'Etat, fixant avec netteté à la fois l'évolution des différentes prestations dans les années à venir et, à l'appui, leur financement partiel par les fonds publics du budget de l'Etat.

Ce chapitre du Plan, loin d'être REGRESSIF, comme dans les perspectives gouvernementales actuelles du V^e Plan, mais résolument PROGRESSIF, devrait voir fixer :

1. La part à consacrer aux prestations sociales de toute nature dans le revenu national actuel ;
2. Les grandes masses à répartir :
 - entre les catégories de prestations,
 - entre les divers régimes,ainsi que les règles d'évolution des différentes prestations au cours de la période envisagée, compte tenu des options décidées, des rattrapages à opérer, etc.
3. Les modalités de financement et, en particulier, la contribution de l'Etat à prévoir dans les budgets successifs, suivant un véritable échéancier financier, les dépenses de prestations à mettre enfin à la charge de l'Etat :
 - celles devant être étendues à toute la population : minimum garanti vieillesse,
 - celles ayant un caractère nataliste ou relatif à l'habitat (allocations de maternité, allocations prénatales, charges des congés de naissance, allocation logement),
 - celles relevant enfin des responsabilités propres du budget de l'Etat (charges injustifiées).

Ainsi la Sécurité sociale pourrait reprendre sa marche en avant, dans ces perspectives d'une PLANIFICATION DEMOCRATIQUE, c'est-à-dire :

- PARTANT DES BESOINS DE LA POPULATION,
- Inscrite dans les CHOIX essentiels que doit faire une nation,
- Tenant sa place enfin dans une économie non plus dominée par le profit, mais dûment contrôlée et AU SERVICE DE L'HOMME.



Ce sont ces idées essentielles que nous diffuserons à l'occasion notamment des élections aux Conseils d'administration des Caisses de Sécurité sociale et d'Allocations familiales dont le renouvellement devrait intervenir à la fin de l'année et que nous préparons avec soin actuellement.

L'action économique

AFIN de « faire face », avec des moyens qui demeurent insuffisants devant la complexité et le nombre des problèmes revêtant des aspects économiques importants, la Confédération a déterminé pour son Secteur Economique lors de l'élaboration du « plan de travail » des priorités dont l'énuméré permettra aux Syndicats de noter les activités déployées en conséquence :

- élaboration des positions confédérales sur le V^e Plan et soutien actif des militants engagés dans les commissions de modernisation, les CO.D.E.R., les comités d'expansion,

- élaboration, en liaison avec le secteur social, d'une « politique du plein emploi » afin d'en définir avec les Commissions économiques régionales et fédérales les conditions économiques et politiques,

- aide aux organisations concernées par cette politique, par des travaux portant sur les aspects techniques et statistiques de la politique des revenus, des prix et du pouvoir d'achat,

- élaboration d'une politique confédérale à l'égard de l'Aménagement du Territoire et des Institutions économiques régionales,

- mise en œuvre de la « politique confédérale de l'habitat » élaborée au cours de la conférence nationale des 1^{er} et 2 avril 1966,

- mise à jour de notre programme revendicatif en matière de fiscalité.

Ces priorités sont indépendantes et complémentaires des activités courantes dont fait largement état le compte rendu d'activité du secteur.

De plus en plus notre action revendicative prend une dimension économique et la satisfaction de nos revendications est largement « encadrée » par la politique économique et sociale du Gouvernement.

Le V^e Plan, la « politique gouvernementale des revenus » sont devenus des carcans qui encadrent l'activité économique nationale et l'action des entreprises publiques et privées.

POSITIONS SUR LE V^e PLAN

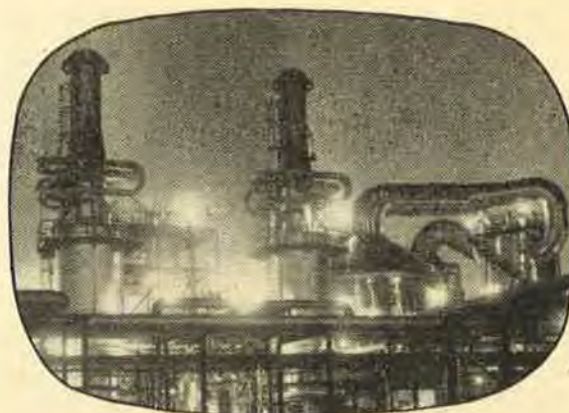
En 1963, la résolution générale du Congrès confédéral déclarait :

- que seule une planification démocratique basée sur une autre conception des rapports entre la propriété et le travail permettra de satisfaire les aspirations et les besoins prioritaires des travailleurs et de la Nation ;

- considérant les limites que le caractère capitaliste du régime impose à la planification dans le domaine de l'orientation de la production, il proteste contre l'insuffisance des investissements collectifs, situation caractéristique d'une certaine société de consommation vers laquelle nous glissons si l'action syndicale ne réintroduit pas les véritables priorités dans les choix économiques.

Considérant,

- d'une part, que le V^e Plan comportant un contenu social très nettement insuffisant, situation dénoncée d'ailleurs par l'unanimité de la section des activités sociales



du Conseil économique et social, dans son débat sur les « aspects sociaux » du Plan.

— d'autre part, que les orientations déterminées par le Gouvernement pour l'élaboration du Plan étaient basées pour l'essentiel sur une restauration des mécanismes de l'économie libérale, sur le rôle moteur conféré à la notion de profit en vue de déterminer les finalités du développement économique,

la C.F.D.T. condamnait le V^e Plan.

En septembre 1964, le conseil confédéral adoptait la résolution ci-après à propos des « options » du V^e Plan :

- « A cette politique de conception néo-capitaliste, la C.F.D.T. oppose celle découlant d'une planification démocratique :
- « — permettant la réalisation d'une croissance plus élevée, grâce aux réformes de structures indispensables qui favoriseront l'adhésion réfléchie du pays à la mise en œuvre des disciplines collectives ;
- « — exigeant une prédominance de l'investissement public sur l'investissement privé et assurant :
 - « une répartition nouvelle du pouvoir économique, en faisant de la fonction d'investissement une responsabilité publique donnant un contenu dynamique et correctif à la « programmation en valeur » en assurant une répartition différenciée du revenu national, une action prioritaire sur les revenus des catégories les plus défavorisées, ainsi que la satisfaction des besoins non solvables : enseignement, recherche, santé, logements ;
 - « — garantissant légalement l'exercice des droits sociaux dans l'entreprise et faisant porter la négociation des conventions collectives sur les salaires réels ».

Ce texte s'efforce, à l'occasion du V^e Plan, de « réintroduire les véritables priorités dans les choix économiques », ainsi que le demandait le Congrès en 1963.

Notre action économique s'est très directement inspirée, durant les deux années qui viennent de s'écouler, de ces orientations qui visent, certes, à agir pour apporter plus de bien-être aux travailleurs, mais également pour exiger plus de responsabilité, la démocratisation plus développée des procédures ne suffisant pas en elle-même à garantir la démocratisation effective de l'économie.

Face à la mise en œuvre du Plan

Sans ambiguïté, la C.F.D.T. a condamné les options d'abord, puis le contenu du Plan ensuite.

Actuellement, c'est devant la MISE EN ŒUVRE de la politique ainsi tracée que nous sommes placés.

Tirant les conséquences de cette situation de fait, il était logique de préconiser la nécessité d'opposer à une politique patronale et gouvernementale cohérente dans son inspiration et ses conséquences, une politique syndicale tout aussi cohérente.

Nos interventions au colloque socialiste de Grenoble, où assistait une large délégation C.F.D.T. sur mandat du Conseil confédéral, sont la conséquence de cette appréciation de la situation faite aujourd'hui à l'action revendicative du syndicalisme.

La partie économique du programme confédéral proposé aux candidats parlementaires lors des élections législatives, est également la conséquence de cette appréciation sur le contexte de notre action.

Il n'est pas nécessaire de reprendre ici l'inventaire des arguments développés par la Confédération pour motiver son opposition au contenu du 5^e Plan, cet inventaire a été fait dans le Rapport du Congrès de 1965.

Cependant, il convient de rappeler que cette opposition ne constitue pas une condamnation des méthodes de la planification.

Mais des évolutions se sont produites dans l'attitude patronale vis-à-vis de la planification depuis notre dernier Congrès.

En effet, le temps n'est plus où le Patronat s'affirmait farouchement hostile à toute planification, où il s'indignait sur la « miniaturisation du Plan » que pouvait constituer la régionalisation de celui-ci. Le patronat ne craint plus l'impact du Plan sur la politique des entreprises : il est symptomatique qu'il accepte les « contrats de programme », lesquels, cependant, devraient permettre à l'administration d'examiner dans quelle mesure les entreprises respectent les objectifs du Plan en matière de prix, d'investissements, de salaires, etc., et donc d'amener lesdites entreprises à développer leur stratégie en fonction de la politique préconisée par le Plan. Les contrats de programme sont maintenant devenus une technique qui, en juin 1967, couvrait les 2/3 de l'économie française.

La planification française devient ainsi une technique perfectionnée dont l'USAGE SERT FINALEMENT PLUS LES INTERETS des entreprises capitalistes les plus dynamiques que ceux des travailleurs.

Il est sûr que l'insertion de la France dans l'ensemble économique européen, avec des partenaires fort attachés à une conception libérale de l'économie, ne favorise pas la réalisation ou même des progrès vers une planification plus volontariste.

On peut cependant estimer que le Gouvernement français n'a fait qu'accentuer cette tendance de retour au libéralisme, il n'est que de se souvenir les faveurs rencontrées dans les propos ministériels pour les thèses de MM. Bercot, Rueff et consorts... sur le rôle du profit.

Proposer une autre politique

Face à la cohérence d'un Plan, d'une politique, il faut pouvoir opposer un autre Plan, une autre politique cohérente, en vue non pas de ne réaliser que ce qui est dans le domaine du « possible », mais pour pouvoir au contraire « reculer au maximum les limites du possible ».

Politique qui, tout en dégagant des solutions visant le mieux-être des travailleurs, préconise les réformes de structures indispensables pour remettre en cause les finalités de l'économie capitaliste.

Dans une telle perspective, l'inventaire des revendications constitue le « programme », programme qui demeure, en tout état de cause, comme objectif à atteindre ; la « politique » proposée est constituée par les choix et les

priorités que nous dégageons en toute indépendance... avec en parallèle les moyens concrets de réalisation de cette politique.

Déjà, nous avions au C.E.S., en 1965, présenté un amendement visant à préconiser un autre contenu social au V^e Plan accompagné de réformes de structures susceptibles d'augmenter à terme les possibilités physiques de croissance de l'économie française.

C'est la même orientation qui nous a déterminés à demander aux candidats parlementaires, en février 1967 :

- s'ils acceptaient de remettre en cause les objectifs du V^e Plan,
- quel était le taux de croissance qu'ils préconisaient au lieu et place de celui retenu par le Gouvernement et le Parlement,
- quels étaient les moyens et les réformes de structures qu'ils s'engageaient à mettre en œuvre pour réaliser une croissance plus rapide permettant effectivement le plein emploi et favorisant une répartition plus équitable du revenu national.

En fait, toute l'action économique de la Confédération a été guidée par la volonté de situer notre contestation du système capitaliste dans le contexte actuel des options économiques et sociales traduites par la politique gouvernementale qui a inspiré les options du Plan.

Les études réalisées auxquelles ont largement été associées nos organisations de base ont toutes pour objectif de préciser nos positions économiques en fonction de notre conception de la planification démocratique.

LES ASPECTS ECONOMIQUES DU PROBLEME DE L'EMPLOI

La plus récente étude date de février 1967 et vise à définir d'une manière plus approfondie notamment les conditions économiques et politiques du plein emploi. Car nous ne sommes plus devant des aspects locaux du problème de l'emploi, mais avec le V^e Plan et la politique de restructuration industrielle l'emploi est devenu un problème national qui revêt des aspects locaux.

Si la C.F.D.T. insiste pour réviser les objectifs retenus par le V^e Plan, ce n'est pas par un quelconque fétichisme de la planification ou parce qu'elle surestimerait l'impact du Plan sur les décisions concrètes des agents économiques, entreprises publiques et privées, administrations.

C'est parce qu'elle considère que le rythme de développement de notre expansion doit être accru si l'on veut que notre pays puisse réaliser les tâches collectives auxquelles il doit faire face et mettre à nouveau en œuvre le plein emploi.

Nous n'acceptons pas que, grâce à des compensations monétaires, on vienne nous dire que le problème de l'emploi est résolu alors que demeureraient les options qui ont délibérément envisagé le non-emploi de la population active potentielle.

Les problèmes actuels

Mais pour la C.F.D.T., depuis longtemps, la situation des activités et régions en difficultés avait fait l'objet d'études et de revendications. La situation actuelle paraît au premier abord si complexe et si diverse dans les différentes branches et régions, qu'il a semblé extrêmement utile à la Confédération de procéder à une analyse sérieuse et la plus complète possible.

A cet égard, nous ont été particulièrement utiles :

- notre participation à la Commission de la Main-d'Œuvre du V^e Plan et à ses différents groupes de travail, ainsi qu'une liaison avec les groupes de travail « emploi » d'un certain nombre de commissions de branche ;

— les rapports oraux et écrits de représentants de nombreuses régions et fédérations lors de notre participation aux activités de leurs groupes de travail économique ;

— les réponses au questionnaire envoyé au début de 1967 par le groupe de travail qui réunit les camarades des Secteurs Economiques et d'Action professionnelle et sociale chargés des problèmes d'emploi,

De tout ceci, il se dégage nettement une conclusion :

Si la plupart des régions et des professions sont touchées par des difficultés plus ou moins graves dans le domaine de l'emploi et si les situations locales sont extrêmement diverses, on peut affirmer que le problème de l'emploi n'est plus un problème local ; il n'y a que des aspects locaux d'un problème qui se pose à l'échelon national.

A nouveaux problèmes, nouvelle politique

Ce que nous n'avons cessé de répéter aux responsables de la politique économique française, c'est que

- LES STATISTIQUES OFFICIELLES SONT INSUFFISANTES,
- LE TRAVAILLEUR PRIVE D'EMPLOI DOIT ETRE AIDE,
- LA POLITIQUE DE L'EMPLOI NE PEUT PAS ETRE EXCLUSIVEMENT SOCIALE.

Bien sûr, nous sommes conscients que les travailleurs ne peuvent pas refuser en bloc la modernisation mais, ce qui est possible, c'est que ces mutations se fassent dans un climat d'expansion et non de stagnation, comme cela a lieu depuis deux ans. En effet, quand une économie progresse vite, un grand nombre d'emplois est créé et la « crise de structure » se passe sans trop de mal.

La C.F.D.T. n'accepte pas de poser le problème de l'emploi uniquement en termes de « protection du travailleur sans emploi » et de lutte contre les licenciements. Elle pose le problème en termes de « créations d'emploi ».

C'est pour cela que nous avons tant insisté, au cours des débats sur le V^e Plan, sur le niveau nettement trop faible du taux de croissance choisi.

Les aspects économiques et les conditions d'une « politique du plein emploi » touchent nécessairement à l'ensemble de la politique économique et sociale des Pouvoirs publics ; ceci nous ramène une fois encore à notre condamnation de celle-ci.

LA FISCALITE

Après avoir établi un double bilan : celui des aménagements apportés à l'impôt sur le revenu et celui des avantages consentis par l'Etat aux sociétés et à leurs actionnaires, le Secteur Economique a poursuivi l'action entreprise pour l'allègement de la fiscalité directe pesant sur les travailleurs.

L'aboutissement de cette action a été mise au point par les instances confédérales, à partir d'une note du 21 novembre 1966, des positions que nous avons rendues publiques à l'occasion des élections législatives de 1967 et qui sont reproduites dans la partie économique du programme confédéral : « Pour une Fiscalité rénovée. »

Le Conseil confédéral des 22, 23 et 24 septembre 1966, « évoquant le projet de budget 1967, dont les grandes lignes s'inspirent des options du V^e Plan, a tenu à souligner très nettement qu'autant il était conscient des moyens publics de financement nécessaires à la réalisation des équipements collectifs, autant il s'élève contre la répartition de la charge fiscale, particulièrement abusive à l'égard des faibles salaires et des retraités dont les revenus sont déclarés par des tiers et échappent ainsi à toute fraude. »

Nos Syndicats devront intensifier leur action dans le domaine de la fiscalité si nous voulons réintroduire l'égalité du citoyen devant l'impôt, égalité bafouée par toute la politique fiscale suivie depuis 1958.

L'AUTO-FINANCEMENT

On se souvient de la longue polémique qui opposa les tenants de l'amendement Vallon, du plan Loichot, et les adversaires de ces formules. Le Secteur Economique put alors présenter devant des auditoires très divers les préoccupations de la C.F.D.T., généralement assez éloignées de celles des « réformateurs » qui occupaient à ce moment le devant de la scène. C'est ainsi que nous eûmes l'occasion de formuler devant la Commission Mathey, mise en place par le Gouvernement aux fins d'étudier les possibilités d'application des principes contenus dans l'amendement Vallon, diverses observations dont nous extrayons quelques passages les plus caractéristiques :

— La volonté de la C.F.D.T. (cftc) est de réduire les disparités de salaires et d'avantages divers entre les travailleurs. Or, toute appropriation individuelle accroîtrait ces disparités au détriment des salariés des entreprises les plus mal placées sur le marché ou de celles qui emploient relativement plus de main-d'œuvre.

— La C.F.D.T. (cftc) considère donc qu'il convient d'abord de reconnaître les droits des travailleurs dans les entreprises, notamment par la possibilité d'y exercer sans entrave l'activité syndicale et l'accroissement du rôle des Comités d'entreprise ; qu'il faut ensuite donner de nouveaux moyens à la Nation d'orienter l'économie en fonction d'un plan démocratique, par la création d'une Caisse Nationale d'Investissements.

— Dans ces conditions, les projets visant à rendre les salariés propriétaires d'une partie des actifs créés par autofinancement ne répondent pas aux aspirations profondes de la C.F.D.T. (cftc), celle-ci, toutefois, reste prête à examiner et à discuter des propositions plus précises.

— Si de telles intentions devaient être concrétisées, la C.F.D.T. (cftc) marquerait vraisemblablement sa préférence pour des formules excluant la distribution directe de titres au niveau des entreprises ainsi que tous modes d'attribution rigoureusement proportionnelle aux salaires versés. La méthode consistant à interposer entre les entreprises et les salariés des Caisses (de préférence interprofessionnelles et régionales) qui gèreraient le portefeuille collectif de ces derniers pourrait répondre, en partie au moins et sous certaines conditions, aux vœux de cette organisation.

LA POLITIQUE « DITE » DES REVENUS

La façon dont se répartissent actuellement les revenus en France ne nous satisfait pas, aussi bien du point de vue de la procédure (absence de véritables négociations) que du point de vue des résultats (tendance à l'accentuation du retard des « défavorisés »).

Il n'est donc pas impossible qu'une « Politique des Revenus », loin d'être un moyen d'exploitation des travailleurs, puisse être l'instrument d'une plus grande justice sociale, si « considérée comme n'étant qu'un élément d'une « politique économique d'ensemble elle implique entre autres : le contrôle du mouvement des prix, une réforme de la fiscalité, une politique prévisionnelle de l'emploi et des investissements démocratiquement élaborés » (Résolution Congrès de 1963.)

Il est utile, au sujet de la politique des revenus, d'extraire quelques passages d'une note établie par le Bureau journalier et diffusée aux Organisations en février 1967.

Les raisons de notre hostilité

La C.F.D.T. est hostile à la politique des revenus telle que la conçoit le Gouvernement, d'autant que celle-ci se

situé dans le cadre de structures nationales inchangées et qu'à aucun moment elle ne s'efforce d'avoir un aspect dynamique et correctif de la répartition du revenu national et qu'elle se contente d'être un élément supplémentaire de lutte contre l'inflation, à la disposition du Gouvernement.

REVENDEICATIONS ET STRUCTURES

Nos positions devraient s'efforcer de lier sans cesse la revendication salariale elle-même à une revendication ayant pour conséquence de modifier les « structures » visant à limiter progressivement le pouvoir patronal, par exemple : lier nos demandes d'augmentation de salaires à la volonté de discuter des salaires réels dans les entreprises sous forme de véritables contrats entre les Directions et les représentants des Syndicats dans l'entreprise.

POUVOIR D'ACHAT

La C.F.D.T. considère que c'est en terme de pouvoir d'achat que doivent se traduire les négociations salariales ; ceci appelle donc une politique permanente et efficace des prix.

Dans le moment présent, cela suppose un programme de réformes structurelles importantes : spéculation foncière et immobilière, circuits de distribution, etc., ne seraient-ce du fait que la politique des revenus du Gouvernement part d'une volonté de lutte contre l'inflation, alors que nous divergeons profondément avec lui sur les « causes » de l'inflation en France.

Nos positions doivent mettre en lumière les insuffisances d'une politique des revenus prétendue telle, car celle-ci, limitée en pratique aux revenus salariaux, les autres revenus étant mal connus, n'est qu'une caricature de la politique des revenus.

D'autant plus qu'une véritable politique des revenus devrait avoir pour conséquence la limitation du pouvoir économique patronal et donc la transformation profonde du régime capitaliste.

Nos responsabilités syndicales dans le domaine politique

LE moins que l'on puisse dire des deux années qui viennent de s'écouler est qu'elles ont multiplié les événements politiques importants en face desquels nous avons dû nous conduire, non en simples spectateurs mais en acteurs, illustrant ainsi cette donnée désormais capitale du syndicalisme moderne : la double nécessité où celui-ci se trouve de mesurer l'impact sans cesse croissant de la vie politique sur son action et de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour peser lui-même sur cette vie politique afin d'ouvrir à son action les voies de l'efficacité et du succès.

EN CONCLUSION

C'est avec la volonté permanente de préconiser des solutions de caractère économique pour résoudre les problèmes sociaux et humains posés par nos actions revendicatives que la C.F.D.T. a eu le souci de mener son action économique dans toutes les instances où nous représentons les intérêts des travailleurs.

Les désaccords que nous avons pu avoir avec la C.G.T. sur, par exemple, la fiscalité, les nationalisations, la revalorisation des bas salaires, démontrent que notre conception du syndicalisme et du rôle qu'il doit jouer pour transformer la société capitaliste est différente.

Il n'est pas autrement surprenant que ce soit en matière économique que ces désaccords se soient davantage manifestés.

Revendiquer de nombreux équipements collectifs en matière de santé, logement, éducation, etc., et promettre ensuite un allègement de la fiscalité à toutes les catégories de citoyens tout en demandant à l'Etat de financer davantage des équipements est une attitude que nous refusons.

De même revendiquer la nationalisation d'une industrie quand sa rentabilité économique est devenue contestable, permettant ainsi aux capitalistes de se débarrasser sur le dos des contribuables des difficultés qu'ils ne veulent plus assumer nous apparaît une position contestable.

Déclarer lutter contre les disparités salariales et pour les plus défavorisés et s'insurger contre les propositions de nos camarades de l'E.G.F. tendant justement à atténuer ces disparités est d'une contradiction évidente.

La C.F.D.T. pour sa part poursuivra résolument son action en s'efforçant sans cesse de dresser à côté de ses revendications l'inventaire des moyens susceptibles de les satisfaire, notamment par un programme économique s'inspirant de nos positions pour une planification démocratique de l'économie.



C'est en effet à maintes reprises que nous nous sommes trouvés en face d'événements : élections présidentielles, colloque de Grenoble, élections législatives, évolution de la gauche politique, pouvoirs spéciaux, dont nous sentions combien ils pouvaient déterminer nos chances d'atteindre nos objectifs syndicaux et combien, par conséquent, nous devions tenter de les infléchir pour les transformer en un cadre favorable à notre action.

Pour éclairer les attitudes à prendre, nous nous sommes référés aux définitions que nos congrès ont progressive-

ment élaborées en ce qui concerne la pensée politique de la C.F.D.T. et qui notamment se trouvent pour l'essentiel résumées dans le chapitre intitulé : « Nos responsabilités syndicales dans le domaine politique » Inséré dans le rapport de synthèse présenté à notre 33^e congrès. C'est ainsi que nous disions : « Nous avons besoin d'une démocratie politique... se référant à la même exigence fondamentale que nous-mêmes : une société d'hommes libres et responsables... qui, se libérant de la tutelle du capitalisme bourgeois, prenne en charge, pour ce qui revient au politique, la construction de cette démocratie économique que nous réclamons. »

La plus grande dimension et la plus grande efficacité possibles

Et nous précisons : « ... Pour que nous puissions donner à notre action syndicale la plus grande dimension et la plus grande efficacité possibles dans la voie de nos perspectives à long terme, nous avons besoin de voir surgir sur l'échiquier politique une force décidée à construire une authentique démocratie politique, suffisamment large, puissante et populaire pour, non seulement équilibrant la force communiste mais, mieux, obligeant celle-ci à s'inscrire dans une action démocratique, réussir à arriver au pouvoir et à gouverner sans s'écarter de ses objectifs de départ... Cette force-là. ... nous n'avons pas à en être nous-mêmes les initiateurs, il reste qu'il est de notre devoir et de notre intérêt de contribuer à créer les conditions qui lui permettront de se constituer. »

Bien entendu nous avons rappelé que « nos interventions et nos actions doivent répondre à un double souci : d'une part répondre aux nécessités de la situation, d'autre part distinguer sans équivoque les responsabilités du pouvoir politique et celles du pouvoir syndical et ne pas risquer de diminuer l'autonomie de décision et d'action de l'organisation ».

Cette ligne de conduite, nous avons eu à la suivre dans un contexte politique qui commence à connaître des évolutions sans doute importantes pour l'avenir. Non pas, certes, du côté du gaullisme qui fut sérieusement secoué à deux reprises, en décembre 1966 et en mars 1967, malgré cela celui-ci ne paraît pas plus disposé que naguère, malgré les déclarations répétées de ses chefs et la foi tenace de quelques-uns de ses militants, à échapper au jugement que nos congrès depuis 1958 ont porté sur son style fait d'autoritarisme paternaliste et de technocratie excessive ; style interdisant tout dialogue et toute participation authentique, tandis que son orientation libérale sous son apparence autoritaire fait, conscient ou non, le jeu du capitalisme. Les méthodes utilisées par le pouvoir au printemps dernier pour museler la nouvelle Assemblée Nationale, sans même laisser à celle-ci le temps de faire la preuve de son indocilité, illustrent parfaitement cette conception pour le moins étrange que le gaullisme se fait de la démocratie.

La grève générale du 17 mai 1967

C'est contre cette conception que les organisations syndicales représentatives, surmontant les divergences qui les séparent sur les structures à donner à la démocratie de demain, se sont élevées ensemble en lançant le mot d'ordre de grève générale du 17 mai 1967 et en réussissant ce jour-là la plus importante manifestation de masse que l'ont ait connue depuis de nombreuses années. Geste politique, a-t-on dit, sans doute, mais en donnant à ce terme « politique » son acception la plus haute, geste en tout cas bien conforme aux traditions les plus profondes du mouvement ouvrier qui n'a jamais séparé, dans son combat, la libération des travailleurs et la défense des assises fondamentales de la démocratie.

Si le gaullisme s'obstine à demeurer sur sa lancée de 1958, indifférent aux dangers qu'à plus ou moins long

terme il fait courir au pays, par contre l'échiquier politique est en mouvement du côté de l'opposition, particulièrement de l'opposition de gauche. L'opposition d'extrême-droite est pratiquement anéantie. Quant au Centre, il peut sans doute prétendre exprimer un courant non négligeable de l'électorat français, mais victime d'une ambiguïté inévitable et inhérente à toutes positions centristes, broyé par une mécanique électorale qui favorise les plus forts et exige des options claires, il ne réussit pas à atteindre une consistance et une cohésion suffisantes pour pouvoir jouer le rôle de plaque tournante auquel il aspire.

En revanche, le vent du dynamisme et de l'espoir semble souffler du côté de l'opposition de gauche. On peut penser que le processus de développement de la Fédération de la Gauche Démocrate et Socialiste a atteint le point de non-retour ; certes, les partis demeurent et surtout les hommes dont certains peuvent difficilement incarner le renouveau politique, mais enfin un pouvoir fédéral se dégage peu à peu et des formules originales et intéressantes se mettent en place pour associer aux responsabilités politiques les jeunes forces des clubs. Le P.S.U. se pose le problème de ses relations avec la Fédération, mais déjà ses députés sont apparentés au groupe de la Fédération et la présence parmi eux de Pierre Mendès-France sera d'une très grande importance pour aider la gauche non communiste à se poser devant l'opinion comme une force capable de gouverner et de gouverner en faisant « sa » politique et non celle de ses adversaires.

La rentrée du Parti communiste dans la vie politique

Mais l'évolution politique récente la plus caractéristique est sans doute la rentrée spectaculaire du parti communiste français dans la vie politique, après vingt années d'isolement à peu près total, rentrée fort adroitement réussie à l'occasion de l'élection présidentielle consacrée par l'unicité de candidature de la gauche au 2^e tour des élections législatives, et poursuivie aujourd'hui par des dialogues officiels du P.C. avec ses partenaires et l'existence à l'Assemblée d'une sorte de comité de coordination de toute la gauche.

Dans l'analyse de la vie politique française que nous présentons à la réflexion de nos camarades, nous avons toujours souligné qu'étant donné le rapport de forces entre les divers courants politiques, la gauche en France ne pouvait espérer devenir majoritaire, prendre le pouvoir et le conserver qu'en regroupant toutes ses forces, y compris le P.C. et en attirant à elle une partie du centre, mais nous ajoutons que la présence du P.C. dans un tel rassemblement posait des responsabilités particulièrement graves aux formations non communistes et supposait une évolution profonde du P.C. lui-même.

Mettant en œuvre une tactique fort habile, servie par les événements : l'élection présidentielle imposait une mécanique électorale simplificatrice et pour les législatives, l'attitude de la majorité a contribué à reprendre la même mécanique, le P.C. a donc réussi sa rentrée plus rapidement qu'on avait pu le prévoir. Et il faut souligner, car cela est important pour l'avenir, qu'il a obtenu ce résultat sans avoir besoin de mériter cette sorte de réhabilitation par une révision profonde de sa conception de la démocratie, de sa stratégie et de sa tactique traditionnelles.

Aussi est-ce dans un contexte dans lequel ne manquent ni les difficultés ni les aléas, ni les dangers que se développent le processus présentement engagé autour du thème de l'unité de la gauche. On peut craindre en effet que cette unité se contente d'équivoque et ne soit qu'une habile couverture permettant à chacune des composantes de grignoter les positions des autres et à ce jeu il est facile de prévoir qui gagnera.

On peut craindre aussi que la gauche, pour parvenir à son unité, cède à la facilité et à la démagogie, se

contentant, en guise de programme, d'une compilation de cahiers revendicatifs, préparant ainsi sa propre perte, si le corps électoral, abusé par des promesses irréalisables, la portait au pouvoir, et nous savons bien que cet échec aurait des conséquences douloureuses pour les travailleurs et pour le pays tout entier. C'est dire combien sont grandes les difficultés que rencontrent, mais aussi considérables, les responsabilités qu'assument les dirigeants actuels de la gauche non communiste.

Une partie décisive se joue

Mais c'est dire aussi que nous devons, de notre côté, avoir une claire conscience qu'en tant que syndicalistes nous sommes très directement et très profondément intéressés par cette partie décisive qui se joue actuellement sur l'échiquier de la gauche française. Il serait sans doute exagéré de dire que l'avenir d'un syndicalisme démocratique, et l'espoir de la classe ouvrière de connaître un avenir de progrès et de liberté, sont liés au sort de la gauche politique non communiste. Le syndicalisme en particulier conserve ses chances même dans une situation politique hostile à son action, mais les interférences entre les deux plans n'en sont pas moins évidentes et importantes.

C'est pourquoi nous avons intérêt, d'un point de vue syndicaliste, et plus que jamais dans la situation présente, à ce que la gauche politique non communiste renforce son unité, définisse avec courage un programme « crédible » d'une gauche moderne qui entend gouverner, et se donner les moyens et le dynamisme nécessaires pour s'imposer comme l'élément moteur et novateur de toute la gauche.

Tel est notre intérêt, l'intérêt des travailleurs. Dès lors notre tâche n'est-elle pas, ainsi que nous l'avons souvent répété dans nos congrès « de contribuer à créer les conditions » pour qu'il en soit ainsi ?

Reconnaissons bien franchement qu'il n'est pas facile de répondre à une telle question pour une organisation syndicale qui veut rester dans le cadre de sa compétence et demeure profondément et heureusement imprégnée des plus riches traditions du syndicalisme français.

La politique, c'est l'affaire de tous

Si nous mesurons le chemin parcouru depuis une dizaine d'années, nous avons la satisfaction de constater que pour nos militants et nos adhérents la nécessité est maintenant reconnue d'abandonner la conception étroite de ce qu'est la politique, habituelle chez les travailleurs et plus généralement chez les Français, ce qui explique pour une bonne part les avatars de la démocratie dans notre pays : selon cette conception, la « politique » c'est, sur le plan des hommes, le domaine des combinaisons, des compromis plus ou moins louches, sur le plan des groupes, c'est le domaine exclusivement réservé aux Institutions politiques : Gouvernement, Parlement et aux partis politiques. Chacun est aujourd'hui convaincu que la politique c'est l'affaire de tous, parce que tous, individuellement et collectivement, voient leur sort déterminé par elle. Mieux encore, il est admis que dans un pays moderne et démocratique comme le nôtre, les responsabilités politiques ne sont plus le domaine réservé des institutions et des formations politiques : en particulier les problèmes économiques et sociaux ont pris dans la vie de la Nation une importance telle et dans la politique du pays une place si considérable que les groupes, comme le syndicalisme ouvrier, qui ont en charge les intérêts économiques et sociaux d'une partie importante de la population, ont un rôle politique, très différent sans doute de celui qui demeure dévolu aux institutions et aux formations politiques, à jouer dans la conduite des affaires du pays.

Il reste, et cela est capital, que chacun a à prendre une exacte conscience des conséquences de cette affirmation de principe. Il reste que si, bien entendu, l'organisation syndicale doit respecter les choix politiques per-

sonnels que chacun de ses adhérents a le droit et le devoir de faire dans le cadre de ses responsabilités de citoyen, il est normal que l'organisation syndicale lui demande d'éviter une trop grande distorsion entre cette option personnelle et les choix qui sont eux aussi à bien des égards des choix politiques, auxquels il a collaboré en tant que syndiqué, au sein de son organisation et qui peuvent, sans qu'il ait à s'en scandaliser, être différents parce qu'ils sont pris au nom d'intérêts collectifs de caractère spécifiquement économique et social.

La nature du « rôle politique » qui revient au syndicalisme

Il reste surtout à définir aussi clairement que possible la nature de ce « rôle politique » qui revient au syndicalisme dans la société moderne et à mesurer les responsabilités que nous avons, en conséquence, à accepter dans la vie politique. La recherche de cette définition ne constitue qu'un chapitre mais, ainsi que le prouvent les travaux du « groupe de travail idéologique », un chapitre capital du débat qui est maintenant soumis à la réflexion de l'ensemble de l'organisation et dont nous nous mettons en mesure de faire le thème central du congrès confédéral de 1969 : que veut faire le syndicalisme ouvrier dans notre société industrielle ? Quelle doit être son attitude, quelle stratégie convient-il qu'il élabore ?

En ce qui concerne l'aspect politique de ce débat, les termes dans lesquels il se pose sont clairs et il est facile d'en mesurer toute la portée : La taille croissante des entreprises, le phénomène de concentrations industrielles, l'intervention croissante de l'Etat, la planification française avec à son service des techniques de prévision de plus en plus perfectionnées font que ce sont le Gouvernement et le patronat qui font les choix décisifs sur l'économie et fixent ainsi le cadre dans lequel l'action syndicale est contrainte de s'inscrire.

Si nous voulons aller véritablement vers nos objectifs privilégiés et redonner au syndicalisme une autonomie réelle en lui permettant de jouer un rôle actif dans la définition des objectifs à long terme de l'économie, il faut que le mouvement syndical accepte d'analyser les contraintes qui s'exercent sur l'économie française, de proposer des solutions réalisables dans une autre situation politique et économique, enfin de négocier la mise en œuvre de ces solutions avec les forces politiques décidées à créer cette autre situation.

Nous avons le plus grand intérêt, répétons-le, à ce que la gauche parvienne au pouvoir, mais surtout à ce qu'elle y demeure et y mène une politique de gauche. Or, si au préalable les forces syndicales et les forces politiques de gauche ne se sont pas mises d'accord sur le contenu précis et réalisable de la politique économique et sociale que fera la gauche au pouvoir, et s'il n'y a pas eu sur cet accord le consentement conscient de l'opinion, il est certain que, paralysée entre, d'une part, l'élan que donnerait aux masses populaires la victoire de la gauche et, d'autre part, les contraintes qui pèsent sur notre économie et la résistance des forces hostiles, l'expérience de la gauche s'effondrerait rapidement, laissant le champ libre à un retour de la droite au pouvoir.

La mise en œuvre d'une stratégie nouvelle

Tel est l'enjeu aussi au sein de l'organisation. Des camarades expriment le sentiment que cet enjeu vaut la peine que nous mettions en œuvre une stratégie nouvelle. Celle-ci conduirait le mouvement syndical à trier lui-même les revendications spontanées des travailleurs, en fonction de la vision qu'il en fait de la société future, à construire, puis à négocier avec les autres organisations culturelles, coopératives, gestions de grands ensembles et avec les partis politiques appartenant au mouvement ouvrier ou proches de nous, non seulement les objectifs immédiats

mais également ceux qui concernent le futur, enfin à passer un contrat sur cet ensemble avec les partis, ceux-ci s'engageant, étant au pouvoir, à réaliser les objectifs ainsi choisis. En contrepartie les syndicats s'engageraient à ne pas remettre en cause, par leur action, les possibilités d'atteindre ces objectifs. Bien entendu le contenu de ces contrats devrait être déterminé à partir d'une évaluation, faite en commun, des possibilités réelles attendues d'un certain nombre de réformes de structures, choisies pour leur signification à long terme et leurs réelles possibilités de réalisation.

S'agirait-il pour le syndicalisme d'aliéner son indépendance et sa spécificité dans un engagement inconditionnel ? Cela bien sûr ne serait pas tolérable. Certes le syndicalisme devrait imposer à lui-même une certaine discipline, il devrait respecter dans son action, non une cohérence économique, mais une cohérence syndicale, c'est-à-dire, compte tenu des réalités économiques d'une part, des actuels rapports de force d'autre part, imaginer et réaliser un type d'intervention syndicale tendant à faire évoluer ces rapports de force dans le sens le plus favorable à ses revendications.

Mais en contrepartie, si l'on peut dire, de cette discipline et de cette cohérence, il n'est pas douteux que le syndicalisme y gagnerait en efficacité, surtout si, enfin, reconnu dans l'entreprise, il avait les moyens d'accroître considérablement sa force et son autorité. Au surplus, les débats et discussions précédant l'éventuel contrat syndicats-partis se déroulant au grand jour, et, l'accord conclu, chacun, si cet accord n'est pas respecté, retrouvant sa liberté immédiate, le syndicalisme finalement garderait sa totale autonomie.

Ces perspectives, que l'on appelle souvent la « stratégie du contre-plan » sont très vivement contestées par un nombre important des militants de la C.F.D.T. Pour ces camarades, une telle stratégie est irréalisable et mystificatrice, car elle suppose la réunification des partis politiques de gauche et aussi la réunification des organisations syndicales, or pour bien des raisons et pour fort longtemps sans doute nous sommes loin de cela. N'y a-t-il pas danger également à trop vouloir tenir compte des « contraintes de l'économie » et à insensiblement finir par s'enfermer dans le cadre même de la société néo-capitaliste que l'on prétend transformer ? Mais surtout le respect du contrat par le partenaire politique ne dépend pas seulement de la bonne volonté de celui-ci ; n'oublions pas les aléas de la politique anglaise et au bout du compte le « contre-plan » risque de se réduire à une « contre-assurance » obtenue par les dirigeants de la gauche politique à l'égard des revendications ouvrières. Enfin, il serait redoutable pour le syndicalisme comme pour la démocratie que les « grandes affaires » concernant les travailleurs se traitant

au niveau des états-majors politiques et syndicaux, les travailleurs, eux, perdent l'occasion et peu à peu le goût de l'action directe.

Il faut souhaiter que ce débat qui, encore une fois, n'est qu'un aspect du débat plus général sur les responsabilités du syndicalisme dans le monde moderne, soit pris très activement comme thème de réflexion à tous les échelons de l'organisation au cours de ces deux prochaines années, ainsi que l'ont déjà commencé, sur un dossier du secteur politique, un certain nombre, trop peu important, des Unions Départementales et des Fédérations. La réflexion poursuivie dans nos « écoles normales ouvrières » apportera une excellente contribution.

Mais, dès aujourd'hui, des partisans de l'une et de l'autre thèse que nous venons d'esquisser se retrouvent pour considérer que les solutions, traditionnellement apportées par le syndicalisme français au problème de ses relations avec les partis politiques, ne sont pas ou ne sont plus satisfaisantes, et qu'il est urgent que des solutions nouvelles soient imaginées et réalisées, tenant compte à la fois des mutations économiques, sociologiques et politiques intervenues ou en cours, et de la nécessité de sauvegarder l'originalité de nature, la spécificité des responsabilités et l'autonomie de décision du syndicalisme.

Etre activement présents et disposés au dialogue

C'est ce à quoi nous consacrons présentement les efforts que nous sommes bien décidés à poursuivre et à développer. Nous continuons à être activement présents partout où nous jugeons que se mènent des recherches utiles pour une politique démocratique novatrice, pour faire entendre nos exigences et nos perspectives d'organisation syndicale. Nous sommes toujours disposés au dialogue avec les partenaires les plus divers, mais il va de soi, ainsi que nous le disions déjà à notre précédent congrès, qu'étant donné les exigences que nous présentons, en ce qui concerne la conception même de la démocratie, les structures de l'économie à construire, etc., que nos partenaires privilégiés sont, d'un côté les organisations syndicales ouvrières et paysannes qui partagent ces exigences, et d'autre part les formations et cercles politiques de la gauche non communiste.

Sur quoi pourront déboucher ces dialogues ? Le Bureau confédéral et le Conseil confédéral tenus informés auront, le moment venu, à en décider. Mais l'objectif est clair, il a été défini par nos congrès confédéraux : faire que la vie politique nous offre un cadre de démocratie dans lequel nous puissions construire la démocratie économique et sociale qu'il est de notre responsabilité d'imaginer et de créer.

Notre politique internationale

AU Congrès de 1965, nous rappelions les raisons historiques de l'action internationale du syndicalisme.

Ces deux années n'ont fait que nous confirmer dans la vision de l'évolution que nous connaissons. Le phénomène d'accélération des découvertes est de plus en plus marqué, et le non-spécialiste n'arrive pas à suivre et se trouve à la fois saisi par la fierté et la peur.

Nous devons avoir conscience que dans cette grande avancée du progrès humain, des hommes possèdent la terre, mais que les HOMMES dans leur totalité, quelle que soit leur couleur, ne la possèdent pas.

LA PAIX

L'action syndicale a pour but final l'épanouissement maximum de tous les hommes, en commençant par ceux qui en sont les plus éloignés.

Elle ne peut donc supporter que, pour servir un orgueil national, idéologique ou racial, ou pour régler des litiges, on conduise ou oblige les hommes à se battre entre eux.

Si, dans la lutte contre l'injustice ou pour la création d'une Société fraternelle, le syndicalisme est obligé d'employer la force et parfois conduit à la violence, c'est pour éviter un mal beaucoup plus grand, ou pour transformer une société basée sur la violence et la lutte des hommes entre eux.

Le Syndicalisme doit défendre et rechercher la Paix entre les hommes et entre les Nations. Sans elle, les plus belles conquêtes sociales, qui représentent la vie, disparaissent au profit de la mort.

C'est en fonction de ces principes que la C.F.D.T. a toujours recherché les positions et solutions capables d'établir et de construire la Paix.

Dénonçant avec vigueur l'injustice, l'oppression, les brutalités, les formes modernes d'extermination, les guerres entre grands, par petits Etats interposés, la multiplication des armements conventionnels et atomiques.

Elle refuse d'accepter que la Paix soit celle de telle ou telle tendance et non pas la Paix tout court, car elle ne confond pas la volonté de victoire avec la volonté de Paix.

Elle a rappelé, à temps et à contre-temps, sa position de toujours. Désarmement progressif simultané et contrôlé, avec versement des sommes économisées à un fonds d'investissement pour le développement à l'échelon mondial.

De là découlent ses prises de position et son action. Pour la fin la plus rapide possible de la guerre du Vietnam. Pour le règlement pacifique et juste du conflit du Moyen-Orient et de tous les problèmes qu'il pose. Pour la fin réelle de toute colonisation. Pour le rétablissement de la Liberté là où elle est bafouée.

Elle a déterminé ses positions en fonction de ce qu'elle a cru à la fois le plus juste et le plus efficace, sans se



laisser emporter par des arguments passionnels, même si la sensibilité est à vif et la souffrance, profonde.

Cela lui a valu des rebuffades, des incompréhensions, des mouvements d'humeur, parfois de ses amis. Tout en souffrant de ces incompréhensions, elle a gardé sa position, instruite par les expériences passées, que l'avenir permettra de mieux comprendre les raisons de ses positions.

Si la Paix est sauvegarde de vie, elle ne peut être maintenue si les conditions sociales et économiques ne permettent pas, aux hommes ou aux communautés humaines, de s'épanouir à l'intérieur des pays comme au plan international.

L'action pour la justice sociale, pour la satisfaction des besoins vitaux, pour le développement est une garantie de Paix. Comme la Paix est la condition de l'épanouissement des hommes.

Mais ce serait hypocrisie de lutter pour la paix au plan international si nous n'accomplissons pas ce travail d'abord chez nous, en France. Or, il est trop facile de constater que notre Pays vend des armements qui servent à renforcer les tenants de l'oppression raciale et à leur permettre de continuer leur néfaste besogne en se moquant des instances nationales.

Les travailleurs devront exiger que cessent ces fournitures. Cela entraînera, certes, des reconversions, mais elles devront se faire, elles peuvent d'ailleurs être payées par les bénéfices d'un certain nombre de sociétés qui vivent de la guerre.

En cette année 1967, le monde a connu trop de conflits, trop de haines, trop de révoltes. Si la peur du suicide collectif a fait reculer la tuerie universelle, les chocs entre blocs ont eu trop de répercussions et entraîné trop de souffrances dans les pays leur permettant de s'affronter indirectement. **Ce Congrès affirmera une fois de plus la volonté des travailleurs d'agir de toutes leurs forces pour sauver la Paix.**

C'est le problème qui est posé au syndicalisme moderne. Il s'agit pour lui d'obtenir que « les HOMMES » maîtrisent le monde dans lequel ils vivent et en tirent une vie épanouissante, dans la liberté et la paix.

Syndicalistes des pays industrialisés, nous devons donc accepter de nous battre sur trois fronts ; c'est difficile, mais ce n'est pas contradictoire. Il nous faut à la fois :

- Faire cesser les disparités de conditions de vie dans le monde des pays riches en obtenant une juste répartition des fruits du labeur commun ;
- Etre solidaires du syndicalisme libre des « pays en devenir », seul garant que l'effort de l'ensemble du monde pour eux ne profitera pas seulement à

une caste de privilégiés, mais que l'économie en train de se créer comportera le moins possible de disparités.

Il faut une action considérable pour répondre à cette vocation du syndicalisme. Si nous pouvons être fiers de l'action menée par tous au plan international, nous voyons trop bien ce qu'il aurait fallu faire en plus.

Notre Confédération, ses Fédérations ont déjà une longue expérience internationale marquée par des hommes qui en ont eu la responsabilité. Nous pensons que dans les deux années écoulées, une remarquable progression de la prise en charge par tout le mouvement de l'action internationale s'est effectuée. Il suffit de voir les réactions dans les Congrès fédéraux ou départementaux, et parmi elles celles des jeunes, pour s'en rendre compte. Le Congrès devra le confirmer et donner les lignes générales de l'action qui permettront d'améliorer la pensée, l'action internationale, ainsi que les moyens de réalisation et la tactique de leur emploi.

Mais tout cela ne pourra se faire que si le monde, qui est devenu petit, réussit à sauvegarder la paix, dans la liberté. Il nous faut continuer inlassablement notre action dans ce sens.

C'est dans cette vision générale que notre organisation a essayé de travailler pendant deux années. Vos réflexions sont maintenant nécessaires. Ainsi notre action internationale, dont nous vous présentons les lignes de force, contribuera pour sa part à remplir la tâche du syndicalisme moderne que nous voulons réaliser.

L'Europe

PRINCIPAUX PROBLEMES DU MARCHÉ COMMUN

Union douanière

Accélération de la suppression des droits de douanes. La réalisation de l'union douanière entre les six pays du Marché commun sera effective au 1^{er} juillet 1968, au lieu du 1^{er} janvier 1970, date fixée par le Traité de Rome.

Concentrations industrielles et financières

Cette perspective d'un marché unique de 180 millions de consommateurs a stimulé l'adaptation des entreprises françaises et a développé le processus des concentrations et des spécialisations d'entreprises, accompagnées d'une progression importante des investissements étrangers, en particulier américains.

Trois problèmes importants posés au syndicalisme par l'accélération des concentrations :

- 1^o Répercussion sur le niveau quantitatif et qualitatif de l'emploi ;
- 2^o Déplacement des centres de décisions économiques et du véritable terrain de la négociation sociale ;
- 3^o Caractère précaire de l'indépendance économique de la C.E.E., notamment dans le domaine de la recherche, de la technologie et des investissements.

Union économique

Le caractère libéral de la construction économique européenne a comme conséquence un très net retard de la mise en place des politiques communes sur la libération des échanges.

A un an de la suppression des barrières douanières,

seule une politique commune des prix agricoles a vu le jour.

Par ailleurs, un embryon de programmation européenne va être réalisé avec le premier programme de la politique économique à moyen terme, dont le but est de coordonner les politiques nationales des Etats membres dans les domaines du développement régional, de la formation professionnelle, de la politique budgétaire.

Soulignons également la politique commune des Etats du Marché commun au cours des négociations du Kennedy-Round...

Enfin, en cours de négociations, quelques problèmes importants, comme :

- l'extension de la T.V.A. (Taxe à la valeur ajoutée) à l'ensemble du Marché commun ;
- L'élaboration d'une formule de droit européen pour les Sociétés ;
- La coordination des politiques dans le domaine des transports.

Politique sociale

La politique sociale reste la parente pauvre du Marché commun, car les modestes objectifs du Traité de Rome sont loin d'être réalisés dans les faits, comme par exemple l'égalisation des salaires masculins et féminins.

Depuis la création du Marché commun, ni le Conseil des ministres, ni le patronat n'ont accepté une négociation valable avec le syndicalisme européen.

Elargissement du Marché commun

Le fait important de ces deux dernières années est la récente demande d'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, exemple qui sera suivi par le Danemark et sans doute par les pays scandinaves.

Les négociations seront difficiles, mais si les Etats membres du Marché commun en ont la volonté politique, les difficultés réelles d'ordre technique peuvent être surmontées.

La tradition démocratique de la Grande-Bretagne, comme celle des pays scandinaves, la force du syndicalisme ouvrier de ces pays seront des éléments positifs pour la construction d'une Europe démocratique.

Coopération Européenne avec les pays du tiers monde

Le Traité d'association entre les Etats africains et malgache et la C.E.E. viendra à expiration le 31 mai 1969.

Si un effort de coopération a été fait, c'est surtout sur le plan des apports financiers qu'il s'est manifesté. Par contre, les « associés » ne sont pas forcément satisfaits. Les dispositions prises pour le maintien du prix des produits, la garantie d'achat, la priorité de vente, toutes dispositions qui leur avaient été promises, sont loin de correspondre à ce qu'ils attendaient.

La C.E.E. doit revoir ses positions dans ce domaine et renforcer sa cohésion sur le plan des discussions au sein de la Conférence du Commerce pour assurer la défense des droits de ses associés. Saura-t-elle comprendre ce qui est attendu d'elle ?

L'harmonisation, la coordination des politiques nationales et communautaires d'aide est devenue une nécessité, mais elle ne constituerait qu'une aumône si elle n'était pas accompagnée par une œuvre de justice s'appliquant à donner toute leur place aux productions des associés et en les payant un prix rémunérateur du travail.

Le syndicalisme européen a une tâche importante à remplir dans ce domaine en collaboration étroite avec les organisations africaines et malgaches.

Ces dernières se sont déjà faites les promotrices de l'idée d'un Marché commun africain discutant à égalité avec le Marché commun européen. L'idée fait peu à peu son chemin, mais il faudra encore bien des efforts.

LE SYNDICALISME EUROPEEN

Evolution positive...

Au niveau du Marché commun, la coopération entre le Secrétariat européen de la C.I.S.L. et l'organisation européenne de la C.I.S.C. se développe. La plupart des positions, comme des tâches représentatives, sont définies et réalisées en commun.

Actuellement, les deux organisations élaborent un programme social commun.

La décision de la C.G.T. et de la C.G.I.L. italienne d'ouvrir un bureau commun à Bruxelles pour suivre les problèmes du Marché commun marque une nette évolution, notamment de la C.G.T., qui accepte la réalité de la C.E.E. et demande à participer aux organismes consultatifs du Marché commun.

Mais peu d'efficacité syndicale

Malgré cette évolution positive, l'Europe économique se construit en dehors du syndicalisme.

La mutation nécessaire d'un syndicalisme à préoccupations nationales vers un syndicalisme à dimension européenne est lente.

Le décalage entre les tâches de représentations au niveau européen et les possibilités d'action est trop grand.

Aujourd'hui, les trusts, les cartels, les concentrations sont des réalités au niveau européen. Dans un an, les marchandises, les capitaux, les travailleurs circuleront librement dans les pays du Marché commun.

Il est urgent de combler le retard pris par le syndicalisme par rapport à l'intégration économique et capitaliste européenne.

Responsabilités de la C.F.D.T.

AU PLAN INDUSTRIEL

Porter l'action au niveau des centres de décision : cela exige de dépasser les frontières nationales. Les contacts, dialogues, discussions sont nécessaires avec les syndicalistes d'un même trust, d'une même branche industrielle pour déterminer un minimum de positions communes et déboucher sur une action commune. (Exemple : « Philips » sur les problèmes de l'emploi).

Les Internationales professionnelles de la C.I.S.C. implantées en Europe, uniquement dans le Benelux, ne peuvent répondre à ces problèmes concrets. Cela sera encore plus vrai lorsque la Grande-Bretagne et les pays scandinaves seront intégrés dans une Communauté économique plus vaste.

La recherche de l'efficacité syndicale exige au minimum la collaboration avec les Secrétariats professionnels internationaux des différentes industries, d'autant plus qu'actuellement c'est l'organisation française la plus faible dans les grands secteurs industriels (Force Ouvrière) qui participe au travail syndical des S. P. I.

AU PLAN GENERAL

Il nous faut poursuivre la définition de nos positions sur les principaux problèmes posés par l'intégration économique européenne (planification démocratique à l'échelle européenne, politique de l'emploi et de la libre circulation des travailleurs, politique de garanties sociales, contrôle démocratique syndical et politique de la construction européenne, élargissement du Marché commun, etc.).

Nous devons rechercher un large dialogue avec les principales Confédérations syndicales nationales d'Allemagne, d'Italie, de Belgique, des Pays-Bas, de Grande-Bretagne, etc., pour définir des positions communes et des objectifs communs.

Enfin participer avec réalisme à la recherche d'une structure syndicale vraiment européenne dans son esprit et dans sa dimension, et étudier les nécessaires transferts de la souveraineté syndicale nationale vers une structure syndicale européenne.

Actions

et relations internationales

LA C. I. S. C.

Le Congrès extraordinaire de 1964 avait clairement défini notre attitude vis-à-vis de la C.I.S.C. Cette position fut reprise intégralement au Congrès de 1965, où nous rappelons :

« Notre adhésion à la C.I.S.C. comporte le devoir de soutenir la politique de cette internationale, étant entendu que nous avons en son sein à faire entendre notre voix, à travailler pour faire partager nos objectifs, c'est-à-dire que nous devons œuvrer pour la rendre dans l'expression, l'information, l'éducation, les modes d'action toujours plus ouverte au monde et particulièrement au monde des pays en voie de développement. »

Nous rappelons aussi, au dernier Congrès, que « l'évolution de la C.I.S.C. devra également se faire sur le plan des Internationales professionnelles ». Sur ce point, disons-nous, « nous devons convenir que les Internationales professionnelles C.I.S.C. des grands secteurs industriels ne recouvrent en fait que le Benelux et la France, ce qui limite considérablement les possibilités d'action des travailleurs de notre pays ».

Prenant acte de l'existence des Secrétariats professionnels internationaux (S. P. I.), de leur importance et de leur indépendance à l'égard de la C.I.S.L. avec qui ils entretiennent des relations, nous convenons alors de la nécessité d'amorcer un rapprochement avec certains d'entre eux au plan des grandes branches industrielles.

Telle était la situation au dernier Congrès.

DIFFICULTES PROVOQUEES PAR LA » PSEUDO-C.F.T.C. »

Un certain nombre de difficultés apparurent cependant avec la scission, dont les responsables cherchèrent immédiatement à transposer au sein de la C.I.S.C. les prétentions que nous leur connaissons en France.

Ces difficultés ont revêtu, dès le départ, un caractère concret. Plusieurs anciens militants de la C.F.T.C., devenus scissionnistes, occupaient à la C.I.S.C. ou dans ses Internationales professionnelles des responsabilités importantes.

Au lendemain de la scission, toutes ces personnes sont restées en fonction. La C.F.D.T. ne pouvait l'accepter ; elle adopta immédiatement une attitude très ferme.

Nous ne reviendrons pas ici sur le détail de ces événements, qui sont évoqués dans le rapport d'activité du Secrétaire international.

Disons simplement que notre attitude n'a pas été partagée — c'est le moins qu'on puisse dire — et les situations équivoques, dans lesquelles s'est engagée la C.I.S.C., ont

conduit la C.F.D.T. — comme l'avaient déjà fait quelques Fédérations — à ne participer à aucune réunion où siège un dirigeant de la « pseudo-C.F.T.C. ». Dans le contexte actuel de la C.I.S.C., notre situation est la suivante :

a) Cinq Fédérations C.F.D.T. sont en état de « suspension de relations » avec leur Internationale ; il s'agit des Fédérations :

- des Services ;
- de la Banque ;
- des V. R. P. ;
- des Ingénieurs et Cadres ;
- de l'Alimentation, du S.E.I.T.A. et H.C.R.

b) La Confédération s'est retirée de la réunion du Conseil de la C.I.S.C. au mois de juillet 1966. Elle est aussi en état de « suspension de relations » avec l'organisation européenne de la C.I.S.C. Au Conseil de la C.I.S.C. de juillet 1967 n'a siégé aucun représentant de la « pseudo-C.F.T.C. » et la C.F.D.T. a pris une part active aux débats.

PERSPECTIVES

Le bilan de l'évolution de la C.I.S.C. depuis notre dernier Congrès n'est pas entièrement négatif.

Le poids des organisations du tiers-monde, notamment de la C.L.A.S.C., de l'U.P.T.C. et du B.A.T.U., que nous signalions déjà au dernier Congrès en faisant l'analyse du 15^e Congrès mondial de la C.I.S.C. (Liège), s'est encore accentué.

Ces organisations ont fait décider par le Conseil de la C.I.S.C. de 1966, à Bruxelles, la création d'une Commission, à l'échelon de la C.I.S.C., chargée d'étudier l'évolution de la C.I.S.C. et les répercussions sur le titre et la formulation des principes.

Le travail de cette Commission est actuellement préparé par des Sous-Commissions continentales. Le tout devrait aboutir à un rapport sur l'évolution de la C.I.S.C. au 16^e Congrès de l'organisation, qui est prévu pour 1968.

C'est donc au 16^e Congrès que nous pourrions définitivement juger des possibilités d'évolution de notre Internationale.

En ce qui nous concerne, nous pensons toujours qu'une C.I.S.C. capable de modifier son titre et ses statuts, de reconsidérer avec réalisme son action au plan professionnel, d'accorder une priorité aux pays en voie de développement et d'établir des liens solides avec toutes les forces syndicales démocratiques existantes, aurait un rôle très important à jouer dans l'avenir du syndicalisme mondial.

L' O. I. T.

L'O.I.T. demeure pour le syndicalisme le grand lieu des rencontres des nations et des militants ouvriers de toutes les tendances.

Depuis notre dernier Congrès, plusieurs Commissions d'industries se sont réunies : la Commission du Pétrole, des Industries mécaniques, des Transports internes. Dans chacune, la C.F.D.T. a pris une part active.

De même, la C.F.D.T. a participé à la 50^e Conférence internationale en 1966, qui a duré tout le mois de juin. Cette Conférence fut marquée par un sérieux affrontement au sein du groupe ouvrier au moment des élections des représentants des travailleurs au Conseil d'administration. Pour la première fois, le monopole de fait de la C.I.S.L., qui, depuis des années, accaparait tous les postes de titulaires du groupe des travailleurs du Conseil d'administration, a été mis en échec. Sur onze membres titulaires, un poste est revenu pour la première fois au Secrétaire général des Syndicats de l'Union Soviétique, adhérent évidemment à la F. S. M.

Cet affrontement dénote d'ailleurs un malaise dont nous commençons à faire état à notre dernier Congrès.

L'O.I.T., qui fêtera bientôt son 50^e anniversaire, s'est considérablement développée, notamment depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Il convient qu'elle adapte — sans renier ses principes fondamentaux — son programme, ses structures, en tenant compte de la diversité des situations de fait existant à travers le monde.

En ce qui concerne la participation du syndicalisme à l'activité de l'O.I.T., qui nous intéresse au premier chef, il nous paraît indispensable que l'O.I.T. devienne un grand carrefour de rencontres des diverses expressions du syndicalisme mondial.

LES RELATIONS INTERNATIONALES BILATERALES

Les relations bilatérales ont été poursuivies dans la ligne que nous avons développée à l'occasion du dernier Congrès.

Elles sont indispensables pour une meilleure connaissance des problèmes et des hommes.

Dans le cadre de la C.I.S.C., nous avons poursuivi nos relations avec les organisations d'Afrique, d'Asie et la Confédération des Syndicats nationaux du Canada et nous avons aussi renforcé notre coopération avec l'Amérique latine. Au-delà de notre Internationale, nous avons en 1966 répondu à l'invitation du Conseil central des Syndicats de l'Union Soviétique. Nous avons également poursuivi nos liens avec l'Union générale des Travailleurs algériens, la Confédération des Syndicats de Yougoslavie, l'Histadrout d'Israël, l'Union marocaine du Travail et de nombreuses organisations amies des divers continents, le plus souvent à l'occasion de passages de délégations en France, tels : le Congrès du Travail du Canada et la Fédération de l'Electricité de la C. G. T. argentine...

Il convient aussi de souligner qu'à l'occasion d'un voyage en Allemagne, en septembre 1967, le Secrétaire général rendra visite à la puissante organisation syndicale allemande : le D. G. B.

LA C. F. D. T. ET LES PROBLÈMES DU DÉVELOPPEMENT DU TIERS MONDE

Face aux problèmes du tiers-monde, les pays industrialisés ont un comportement à courte vue qui va même dans certains cas jusqu'à un aveuglement (le cas typique étant celui de la politique américaine au Vietnam).

Il est nécessaire de rappeler un certain nombre de faits qui étayent cette constatation.

L'écart du niveau de vie

Compte tenu notamment du rythme d'accroissement démographique à travers le tiers-monde, l'écart du niveau de vie entre les pays nantis et les nations prolétaires, loin de diminuer, s'élargit de plus en plus. L'Asie s'enfonce dans la misère ; il est important de souligner que la Chine et l'Inde représenteront en 1980 environ la moitié de l'humanité (la population de l'Inde dépasse présentement le demi-milliard et au rythme actuel elle s'accroît de 12 millions par an) ; l'Amérique latine se transforme peu à peu en poudrière, malgré « l'Alliance pour le Progrès » inaugurée par Kennedy et que nos camarades de la C.L.A.S.C. appel-

lent volontiers « l'Alliance sans progrès » : l'Afrique ne décolle pas sur le plan économique et on se demande comment elle pourra effectivement amorcer son développement (la mise en place d'un certain nombre de régimes militaires n'a pas transformé la situation).

Le pourcentage du revenu national des pays riches consacré à l'aide financière aux pays en développement diminue régulièrement (même si en volume cette aide s'accroît peu à peu...).

De 0,83 % en 1961 (pour l'ensemble des pays non « socialistes », ce pourcentage est passé à 0,65 % en 1965. La proposition d'André Philip, au nom de la délégation française à la Conférence de Genève sur le Commerce et le Développement, tendant à ce que les pays industrialisés s'engagent à consacrer à l'aide financière publique au moins 1 % du revenu national, s'est perdue dans les sables (1). Cette proposition, qui visait à un engagement formel des gouvernements, s'est transformée en une vague recommandation où le 1 % du revenu national ne porte plus d'ailleurs sur l'aide publique seule, mais sur l'ensemble de « l'aide financière », c'est-à-dire y compris les investissements privés pour lesquels on ne peut pas honnêtement parler d'aide. Les chiffres rappelés ci-dessus montrent d'ailleurs que même la formule édulcorée de la proposition Philip n'a pas été suivie d'effets.

La structure du commerce international demeure de type colonial, les pays en développement exportant des produits de base, les pays industrialisés leur vendant des produits manufacturés. Cette mécanique contribue largement à l'enrichissement des pays riches et à l'appauvrissement des pays pauvres.

Au surplus, le fonctionnement dit « libéral » des marchés mondiaux a pour conséquence le caractère fondamentalement hypocrite de l'aide financière au tiers-monde. Tout se passe comme si les pays riches reprenaient d'une main par le commerce international ce qu'ils donnent de l'autre par l'aide financière.

Cela résulte d'une part de l'instabilité des cours mondiaux des produits de base (matières premières industrielles et grands produits agricoles) et, d'autre part, de la baisse constante des prix de ces produits de base relativement à ceux des produits manufacturés.

Il ne faut pas oublier non plus dans ce domaine que les marchés mondiaux sont dominés par un certain nombre de trusts internationaux dont les intérêts se situent dans les pays capitalistes et que, de ce fait, on ne peut évidemment pas parler de libéralisme économique à ce niveau. Certaines années, l'aide financière des pays industrialisés est inférieure à la perte subie par les pays en développement du fait de la baisse des cours mondiaux ; en moyenne période, ce phénomène est constant.

Sans une reconversion radicale des relations économiques internationales, il n'y a pas de développement possible du tiers-monde. Le développement des cultures vivrières, l'industrialisation adaptée aux possibilités des différents pays, l'élévation du niveau de vie des paysans (qui constituent la masse la plus exploitée à travers le tiers-monde), tout cela est indispensable, mais ne pourra se réaliser à une échelle suffisante que si les rapports économiques des pays riches et des pays pauvres subissent une révision déchirante.

Commerce international de type colonial et aide financière dérisoire et hypocrite, tels sont les termes du scandale dont on n'a pas toujours une conscience suffisante. Il s'agit là d'un problème politique majeur, du plan national au plan international. L'analyse économique amène à constater ce fait : le fonctionnement capitaliste du système

économique mondial entrave fondamentalement le développement (à souligner d'ailleurs que les pays industrialisés du ou des blocs « socialistes » ont un comportement pratique assez semblable aux autres). Le problème en cause est celui de l'opposition entre pays industrialisés et ceux qui ne le sont pas encore. A court terme, certes, les intérêts entre les uns et les autres paraissent divergents ; en fait, si on raisonne à plus long terme, on se rend compte qu'en dehors même de toute considération d'ordre moral, il y va de l'intérêt fondamental des pays riches de contribuer au développement de la partie méridionale du monde (Asie, Afrique, Amérique latine). Sans ce développement, les pays riches risquent d'aboutir à une asphyxie économique alors qu'ils auront besoin assez vite de l'élargissement de leurs marchés pour leurs produits industriels. Or, cet « élargissement » des marchés au plan mondial implique évidemment un relèvement massif et rapide du pouvoir d'achat, donc du niveau de vie à travers le tiers-monde.

D'un simple point de vue économique, l'intérêt à long terme des pays industrialisés va dans ce sens ; il faut espérer qu'ils s'en rendront compte assez tôt, à défaut de quoi on ira plus vite qu'on ne le pense généralement à une situation extrêmement grave sur le plan économique et politique. Compte tenu de l'ampleur de ce problème, philanthropie et solutions partielles sont inopérantes.

Le problème est celui d'une véritable **coopération internationale**, ce qui implique, d'une part la liquidation d'un certain néo-colonialisme quelles que soient les formes apparemment cyniques ou apparemment désintéressées qu'il prenne. On peut entendre par néo-colonialisme une politique qui n'exclut pas une certaine forme d'aide financière, mais qui ne remet pas en cause les rapports de « domination » qui existent actuellement entre pays industrialisés et les autres. Il s'agit d'une situation objective qui ne peut pas être annulée par des déclarations publiques. Sans revenir sur ce qu'on a dit plus haut, il est clair que les investissements privés dans les pays en développement — mais pas seulement ceux-là — constituent une forme caractéristique du néo-colonialisme. Dans le cadre actuel, les investissements privés émanant des grands « groupes financiers et industriels » (ce que le professeur Byé appelle « les grandes unités inter-territoriales ») ne peuvent pas contribuer réellement à résoudre le problème du développement. Ces investissements privés répondent à la loi du profit maximum. Ils sont faits dans l'optique du profit à court terme ou, au moins, le plus rapide possible, et sont donc orientés dans la perspective des investisseurs et non pas dans celle des pays où sont investis les capitaux. (« FRIA est un problème Péchiney résolu en Guinée ; ce n'est pas un problème guinéen résolu par Péchiney. ») Ceci est clair. Par contre, avant d'aboutir à une solution idéale, on peut imaginer, par exemple, des formules de consortiums internationaux de développement sur une base paritaire entre un groupe de pays industrialisés et un groupe de pays en voie de développement et où seraient intégrés les investissements privés. Cela permettrait de pallier la situation actuelle en réunissant le maximum de conditions pour que l'ensemble des capitaux publics et privés (extérieurs) soient effectivement utilisés dans le cadre du plan de développement des pays intéressés.

En second lieu, ce problème implique la mise en place d'organismes internationaux disposant effectivement des moyens d'action et des pouvoirs nécessaires pour faire passer dans les faits les décisions prises à la majorité.

Une telle orientation constitue évidemment une contestation radicale du système capitaliste international. En dehors de ces perspectives, les pays industrialisés se trouveront à terme dans la situation du régime monarchique en 1788. On connaît la suite.

En effet, on ne peut pas penser que la situation actuelle se prolongera très longtemps, surtout si l'on tient compte des fautes lourdes des pays capitalistes, Etats-Unis en

(1) La France aurait beau jeu, d'ailleurs, de proposer cela, puisqu'elle est la seule actuellement à dépasser le 1 % (pour toutes sortes de raisons historiques).

tête. On risque d'aboutir à une nouvelle catastrophe mondiale où seront enchevêtrées la lutte Est-Ouest (pays communistes et les autres) et la lutte Nord-Sud (pays industrialisés et les autres).

En attendant que les rapports économiques internationaux soient révisés dans le sens positif qu'on vient de voir, l'effort de développement appartient à chacun des pays intéressés. Dans ces pays, seule la voie d'un socialisme original peut être une voie efficace ; à condition que par socialisme on entende une planification réelle, un contrôle de l'ensemble de l'économie nationale, l'appropriation publique des moyens de production les plus importants et la mobilisation, par une adhésion réelle, de la masse de la population aux objectifs de développement. Cette adhésion ne peut se faire que sur une base suffisamment démocratique, à défaut de quoi les moyens économiques risquent d'être inopérants.

En dehors des voies socialistes telles qu'on vient de les définir, les communismes internationaux auront la partie belle pour contribuer au développement.

La solidarité syndicale internationale est une voie réaliste, à condition de lui donner un contenu concret, ce qui implique une clairvoyance et des sacrifices de la part des pays industrialisés. En effet, l'industrialisation progressive des pays du tiers-monde amènera la réduction des marchés pour un certain nombre de nos industries actuelles dans différentes régions. Par exemple, dans le cas du textile, il faut savoir que cela créera, au niveau de l'emploi, dans différents secteurs, un problème important qu'il vaut mieux prévoir dès maintenant.

L'I.S.C.T.I.

Institut international avec la participation de la C.F.D.T., instrument concret de **solidarité** syndicale internationale. Le travail est considérable, mais les moyens actuels n'y suffisent pas.

L'I.S.C.T.I. tend à élargir de plus en plus son champ de travail à l'Asie et particulièrement en ce moment à l'Amérique latine.

L'I.S.C.T.I. pourra-t-il répondre aux demandes, pourra-t-il faire face ? C'est un problème de moyens matériels dont nous sommes tous responsables.

Rappelons les tâches de l'I.S.C.T.I., qui sont de plus en plus importantes dans le sens d'une coopération technique avec les organisations syndicales intéressées : information, études, formation, un certain nombre de stages dans les pays au cours de chaque année avec le concours de l'I.S.C.T.I., la session internationale qui dure deux mois à Bierville et est maintenant bien connue puisque celle de 1967 est la septième de ce type.

Cette coopération syndicale concrète contribue dans notre domaine à la solidarité nécessaire dont on vient de parler.

LES TRAVAILLEURS IMMIGRÉS

Près de trois millions d'immigrés : hommes, femmes et enfants.

Le V^e Plan a prévu d'ici 1970 500.000 arrivées supplémentaires qui seront très largement dépassées.

Dans les industries de base de notre économie, travaux durs, insalubres, non préparés aux techniques industrielles, les premières victimes des conditions d'hygiène et de sécurité inexistantes.

Passage clandestin des frontières (70 %). Politique d'immigration non planifiée qui accroît la sur-exploitation

des immigrés, se traduisant par des horaires excessifs (70 heures par semaine). Chômage des Africains, des Portugais, séjournant pendant six mois dans le bidonville avant de trouver du travail.

26 et 27 mars 1966 : La Conférence nationale C.F.D.T. des immigrés eut lieu à Paris. Son retentissement fut très grand dans l'organisation et à l'extérieur.

150 participants des Fédérations et U.D., dont 70 % de militants immigrés algériens, portugais, espagnols, italiens, originaires d'Afrique, participèrent aux réunions de travail.

Les travaux de cette conférence, publiés sous forme de brochure, constituent dorénavant la base des positions et orientations que doivent prendre les militants C.F.D.T. face aux problèmes posés par les travailleurs immigrés.

Création d'un secrétariat national immigré

Afin de répondre d'une manière efficace, la Confédération a mis en place un secrétariat national des immigrés sous la responsabilité d'un permanent à plein temps, secrétariat composé de l'équipe des responsables nationaux par grande immigration : algérien, espagnol, italien, portugais, etc. Un permanent espagnol a pris ses fonctions en 1966.

Ce secrétariat a commencé l'édition de bulletins en langue étrangère (portugaise, espagnole) des matériaux de propagande, des documents, etc.

Il assure des sessions de formation pour les militants immigrés.

Au service des régions et fédérations pour toutes actions à mener avec les immigrés. Son but est aussi d'impulser l'ensemble de la Confédération pour intensifier l'action avec le prolétaire étranger coupé de l'ouvrier français.

Tâches prioritaires

En effet, la C.F.D.T. tout entière par tous ses militants doit lutter sur plusieurs fronts :

- vis-à-vis du patronat et des pouvoirs publics pour faire aboutir les revendications spécifiques aux immigrés ;
- des travailleurs français non syndiqués qui trop souvent manifestent un comportement raciste et vexatoire vis-à-vis des immigrés ;
- des militants et adhérents de la C.F.D.T., pour les informer solidement sur la situation des immigrés pour que résolument ils s'engagent depuis la section syndicale d'entreprise à faire que l'immigré s'intègre pleinement dans l'action, que lui soient confiées des responsabilités et qu'il participe à tous les niveaux depuis la section, le conseil de syndicat, la fédération, la région.

Enfin, dans cet effort d'insertion des immigrés, l'ensemble de la Confédération doit être mobilisé pour obtenir l'accès des immigrés aux élections de délégués du personnel et de représentation au sein des Comités d'entreprise.

Notamment la gestion paritaire de Fonds d'Action sociale où sont versés les excédents d'allocations familiales, argent des travailleurs dont on n'a actuellement aucun contrôle sur les réalisations, organismes sous la coupe directe du Gouvernement.

Que la communauté française tout entière se mette en état d'accueil.

Que le travailleur immigrant soit pourvu dès le passage de la frontière d'un contrat garantissant le logement, le salaire, la profession à égalité avec les Français.

Solidarité syndicale mondiale

La S.S.M. a pris un bon départ et l'effort actuellement réalisé est positif. Malgré cela, les moyens dont nous disposons sont encore très insuffisants au regard des besoins. Si on veut faire en sorte que la solidarité internationale des travailleurs passe de plus en plus dans les faits, notamment sur le plan économique pour une augmentation substantielle de l'aide aux pays en développement — on vient de le rappeler et d'en souligner les raisons — ne pouvons-nous, sur le plan syndical, intensifier notre effort ? La

La formation syndicale

L'EFFORT de formation consenti par la Confédération et toutes les organisations confédérées est considérable. La lecture des tableaux statistiques, en annexe du rapport « Formation », illustre bien la place privilégiée que la C.F.D.T. accorde à l'éducation. Retenons quelques chiffres globaux, 1 485 réalisations différentes, touchant 32 585 participants ont été recensées. Et cela, comme il est indiqué par ailleurs, ne rend qu'imparfaitement compte de l'effort réel, car bon nombre de réunions d'études, journées, week-ends qui se tiennent au niveau et à l'initiative des entreprises, des syndicats, voire des unions locales et des fédérations ne font pas l'objet de rapport et ne peuvent donc apparaître dans les statistiques.

Cela est dommage et nous prendrons dans l'avenir des mesures facilitant l'appréhension par le niveau confédéral de tout ce qui se réalise dans le domaine de la formation ; cela est important tant pour apprécier le niveau de tous les programmes réalisés, les besoins auxquels ils répondent que pour évaluer le coût de la formation dans l'organisation, coût qui s'élève à plusieurs centaines de millions d'anciens francs.

Si nous touchons des subventions (voir annexe « Formation syndicale »), celles-ci, pour sensibles qu'elles soient comme aide à notre effort, ne correspondent qu'à une partie limitée, et de nos dépenses, et de nos réalisations.

Si nous constatons l'importance accordée par les militants à leur perfectionnement, c'est que ceux-ci ont conscience que l'action et l'étude sont liées. Elles ne s'opposent pas, elles se nourrissent l'une de l'autre.

Les priorités qui ont été celles de notre secteur formation ont porté sur les cadres syndicaux à tous les niveaux, et sur la multiplication des équipes de formateurs. Si l'accent a été mis et s'il devra se poursuivre sur ces axes, c'est que le bon fonctionnement de nos structures, le soutien des militants de base, sont liés, pour l'essentiel, à la capacité de gestion au sens large du terme, de conviction et à la valeur humaine de ceux qui ont une responsabilité « politique » dans leur organisation. Et, si nous ne multiplions

part actuelle de cotisations affectée est uniformément de 0,05 F par mois. Le secteur international nous pose des questions : Est-il déraisonnable de penser qu'on puisse la porter à 0,10 F par mois ? Ne pourrait-on, de même, rechercher une formule de progressivité permettant aux camarades gagnant plus de contribuer à cette solidarité syndicale davantage que les autres en valeur absolue ?

Il est normal que nos camarades nous posent de telles questions, mais ceci doit être examiné compte tenu de la politique financière de la Confédération et de ses organisations.



pas le nombre de responsables de sessions et des « intervenants », qualifiés et adaptés aux méthodes les plus actives possibles, nous ne surmonterons pas l'obstacle que nous rencontrons déjà, compte tenu du volume de nos réalisations, celui du nombre d'éducateurs que nous n'aurions pas su multiplier. D'ailleurs notre conception est que tout dirigeant, tout permanent doit acquérir une compétence pédagogique, celle-ci n'étant pas réservée aux seuls « spécialistes ».

La formation et l'aide à apporter aux permanents ont fait l'objet d'une étude sérieuse depuis le dernier congrès ; un programme d'ensemble a été dégagé, ses applications se feront progressivement mais le plus rapidement possible.

Il va de soi que les objectifs qui ont été poursuivis dans des domaines précis, ne mettent aucunement en cause les réalisations en direction des militants de base, des délégués élus, des administrateurs des diverses institutions, les membres des commissions économiques, etc. mais la formation des cadres syndicaux et des formateurs conditionne le développement global de notre effort de formation et donc de l'organisation elle-même.

Nous ne pouvons, dans ce rapport de synthèse, que souligner quelques points importants.

La formation idéologique

La formation idéologique est assurée au niveau des sessions d'initiation syndicale, de formation générale et des cadres de syndicats où plusieurs heures lui sont consacrées. La session d'études du Conseil confédéral de mars 1967, les E.N.O. qui se sont déroulées cette année, auront touché près d'un millier de dirigeants sur un contenu spécifiquement idéologique, puisqu'il s'agit d'une réflexion collective sur les tendances de la société dans laquelle nous vivons, comment nous pouvons influencer celle-ci et au nom de quoi ? La revue « Formation » est également un moyen utile, qui, dans certain nombre d'études, apporte une contribution importante à la réflexion idéologique considérée

comme embrassant, non seulement le rappel des valeurs, mais leur application dans nos objectifs et notre action.

Il nous faudra encore intensifier et adapter notre effort de formation idéologique. Les conclusions du groupe de travail « idéologique », désigné par le B.C. qui travaille régulièrement depuis plusieurs mois, fourniront sans aucun doute des matériaux permettant de réaménager nos programmes actuels dans ce domaine.

Nous devons tenir compte que de plus en plus nombreux sont les militants pour lesquels leur adhésion à la C.F.D.T. représente leur premier et unique « engagement » et ils doivent être capables d'expliquer aux adhérents, aux travailleurs dans leur ensemble, ce qu'est et ce que veut la C.F.D.T.

Bierville

En 1966, 222 sessions et réunions diverses totalisant 5 751 participants et 26 826 journées-stagiaires, telle est l'activité « globale » de notre Centre d'éducation ouvrière, qui, outre les sessions de formation proprement dites, rend de multiples services aux organisations confédérées pour tenir leurs réunions de bureaux et de conseils, particulièrement lorsque ceux-ci veulent se « mettre au vert » pour réfléchir et étudier, ce qui rentre bien dans la vocation du Centre.

Notre Centre tourne de façon satisfaisante, mais il n'en reste pas moins qu'il faudrait de nouvelles « unités de travail », « remodeler » l'ensemble suivant les conceptions les plus modernes. Les activités culturelles sont freinées, faute de locaux. Dans quelques années peut-être le besoin d'une « école permanente » pour des sessions durant plusieurs mois sera indispensable. Des études ont déjà été faites pour un « nouveau Bierville ». Il nous faudra trouver les moyens de financement. Cela dépendra de l'organisation elle-même.

Les régions « Formation »

Que ce soit au titre de la décentralisation interprofessionnelle ou professionnelle, ou pour répondre aux programmes élaborés au niveau local par les syndicats ou les unions locales ou départementales, les régions sont le siège d'un nombre de plus en plus important d'activités de formation. Elles sont des véritables « plaques tournantes » où les diverses activités éducatives devraient être connues, cela pose le problème de la coordination.

Nous devons enregistrer des progrès dans l'information des calendriers des fédérations vers les régions et inversement. Mais il y a encore des difficultés à surmonter. Il faut généraliser l'insertion des responsables régionaux professionnels dans les commissions régionales de formation, ainsi l'harmonisation des réalisations et des programmes sera plus facile.

Au niveau des fédérations

La tâche spécifique qui revient à chaque fédération est très grande. Elle se situe tout particulièrement au niveau des problèmes économiques des branches professionnelles, des trusts, de l'étude des conventions collectives, des techniques modernes de gestion, de l'évolution de l'emploi, des conditions de travail et des rémunérations, etc.

Une collaboration, faite d'informations réciproques, de services rendus, de participation à l'élaboration de la politique confédérale, s'instaure de façon efficace.

Les instituts du travail

Une analyse détaillée sur les problèmes posés est faite dans le rapport du secteur.

Nous nous félicitons de la coopération université - syndicats. En 1965, 323 militants ont participé à des sessions de formation supérieure, de une ou plusieurs semaines, dont 18 à une session de 10 semaines. En 1966, 349 militants C.F.D.T. ont également participé à des sessions supérieures et de recherches.

Nous pensons que les instituts du travail existants répondent aux besoins actuels et qu'une généralisation hâtive à travers le pays serait prématurée. En tout état de cause, nous rappelons que pour nous la création d'un « institut du travail » doit répondre à un besoin réel, exprimé par les organisations syndicales représentatives elles-mêmes, et non être suscitée par le seul désir d'universitaires encouragés par la politique gouvernementale actuelle.

Nous ne sommes pas pour un « blocage » systématique du nombre des instituts mais pour un développement correspondant à des situations favorables à celui-ci.

Par ailleurs, il est primordial de situer les sessions réalisées avec les instituts du travail dans le cadre même de la politique confédérale, régionale ou fédérale de formation. Cela amène donc chaque organisation confédérée à considérer de façon très précise la nature des sessions qui peuvent être réalisées dans les instituts du travail.

L'apport de l'université à la formation des militants syndicalistes — dans les conditions que nous soulignons — ne peut être que source de progrès.

Le congé-éducation

L'annexe « formation syndicale » expose de façon détaillée où nous en sommes et les positions de la C.F.D.T.

Les modalités d'application de la loi de juillet 1957 doivent être revues, des dispositions doivent être prises pour les sessions de longue durée et pour les militants qui dirigent et interviennent dans les sessions. Il faut que nous obtenions que le « temps de formation » soit considéré réellement comme « temps de travail » et que le versement des cotisations sociales ne soit pas interrompu par l'employeur, seul moyen de résoudre le problème des accidents survenant en session et qui, actuellement ne relèvent pas des « accidents du travail ».

L'indemnité des pertes de salaire doit se généraliser. Le dynamisme des militants syndicalistes, membres des comités d'entreprise — et tout particulièrement pour ne pas dire souvent exclusivement C.F.D.T. — a ouvert des brèches, il faut les élargir par une action constante. Il faut négocier des clauses dans le cadre des accords d'établissement et des conventions collectives.

Le financement de nos activités de formation

Au-delà même de l'indemnité des pertes de salaire, le coût de la formation est lourd. Il est supporté :

- a) par les militants qui supportent une perte plus ou moins importante de leur rémunération, subissent des abattements de primes, paient des abonnements, de la documentation ;
- b) par le budget des organisations confédérées et de la confédération elle-même ;
- c) par des subventions.

Nous l'avons déjà souligné plus haut, ces subventions ne correspondent qu'à une partie de nos dépenses et cela est normal. Nous pensons malgré tout que l'Etat se devrait d'augmenter son effort et de le faire dans des conditions d'équité, qui évitent les discriminations et qui permettraient aux intéressés d'être partie prenante dans les décisions concernant la répartition du crédit voté au titre de la loi du 28 décembre 1959.

Enfin, ne faudrait-il pas réfléchir à une formule d'organisme alimenté par les fonds professionnels, sous contrôle syndical ? N'oublions pas que les employeurs font supporter dans leurs « frais généraux », non seulement leurs cotisations syndicales, mais aussi l'information, la formation, la documentation.

Si la C.F.D.T., et les autres centrales, se sont tournées vers le législateur pour faire avancer les problèmes de congé-éducation et d'aide financière, c'est parce que, dans notre pays, nous nous trouvons dans une situation particulièrement déficiente sur le plan des relations professionnelles.

L'action juridique

Le secteur juridique confédéral, il va sans dire, est un des instruments de l'action confédérale : il suggère, engage, développe, exploite dans son domaine propre les actions qui découlent des prises de position de la Confédération.

Ce rôle, pour être historiquement le plus ancien, n'a rien perdu de son actualité. C'est ainsi que le secteur a consacré, depuis le Congrès de novembre 1964, une grande partie de son activité aux multiples questions posées par la scission.

Mais le secteur juridique confédéral est également au service de l'ensemble du Mouvement, et tout particulièrement des Fédérations et des U.D.

Certes, sa tâche n'est pas d'organiser un service pratique de renseignements qui soit en mesure de répondre aux multiples demandes susceptibles de lui être posées par les adhérents. Le Bureau confédéral a pris nettement position à ce sujet voici quelques années déjà.

Par contre, une meilleure organisation du travail accompli avec les Fédérations et les U.D. est souhaitable. Entrepris depuis longtemps avec les Fédérations du secteur privé, ce travail doit se développer maintenant en direction des Fédérations du secteur public et nationalisé, et aussi des U.D., qu'elles aient ou non organisé leur propre service juridique.

Cet effort d'organisation — est-il besoin de le dire — n'a pas pour objet de transférer au secteur juridique confédéral les décisions qui sont prises, à l'heure actuelle, au plan fédéral ou départemental, ou de lui permettre d'exercer une sorte de tutelle sur ces décisions.

La participation d'un plus grand nombre de militants au travail des commissions juridiques d'U.D. ou de Fédération, l'accroissement des centres susceptibles d'impulser des actions de caractère juridique, la diversification de leur mode d'organisation et de fonctionnement sont des éléments indispensables à l'approfondissement de l'action.

Ils permettront tout à la fois de rendre plus vite et plus fort les coups portés par les patrons aux militants, d'améliorer l'outillage et les connaissances dont les militants ont besoin, de donner un contenu plus solide aux conventions collectives, de mettre en commun les expériences acquises et, à partir d'elles, de mener, dans le domaine juridique, une action d'ensemble plus efficace parce que mieux coordonnée.

Une attitude de contestation

Les actions menées doivent tout d'abord exprimer, dans le domaine qui leur est propre, la contestation des travailleurs à l'encontre des décisions injustes ou arbitraires.

Celles-ci proviennent bien souvent du patronat.

Mais elles peuvent également être le fait de l'Etat, soit qu'il se comporte comme un mauvais employeur, soit qu'il abuse de l'autorité qui est la sienne pour reconnaître, par exemple, tous les avantages de la représentativité syndicale à une organisation qui n'en remplit pas les conditions.

Nous avons, aussi, à dénoncer l'impuissance de l'Etat à établir un code moderne du travail, souvent promis, mais jamais réalisé. Celui que nous connaissons est, en conséquence, de plus en plus décalé par rapport aux réalités



ouvrières et aux garanties offertes aux travailleurs par les autres pays du Marché commun.

Contestation, enfin, d'une organisation judiciaire, aux procédures lourdes et coûteuses et que l'on souhaite surtout modifier pour diminuer l'autorité des juges ouvriers dans les Conseils de prud'hommes.

Notre contestation doit continuer de s'exercer dans ces différents domaines ; elle doit même se développer, notamment par une meilleure utilisation de la place qui nous est réservée dans « Syndicalisme Hebdo » et « Magazine » des communiqués à la presse, des tracts diffusés dans les entreprises, des contacts que nous pouvons avoir à l'extérieur.

Une volonté de répression

La contestation des décisions injustes et arbitraires ne peut se limiter à une simple protestation. Syndicats, Fédérations, U.D. agissent pour demander aux tribunaux de les anéantir et de condamner en conséquence le patronat et l'Etat à réparer le préjudice subi.

En tout premier lieu, comme une exigence fondamentale, vient la répression des sanctions frappant les militants dans leur salaire, leur activité professionnelle ou leur emploi.

L'institution du F.A.S. ou de la C.N.A.P. est particulièrement bénéfique, car elle renforce l'aide financière dont les Syndicats, les U.D. et les Fédérations peuvent bénéficier pour poursuivre, dans le domaine juridique, la répression effective des actes arbitraires du patronat et de l'Etat.

Nous avons à œuvrer pour que ces organismes soient vraiment au service d'une action syndicale efficace.

Nous avons aussi à rechercher comment associer les travailleurs aux actions judiciaires que nous introduisons devant les tribunaux. Trop souvent, l'action judiciaire, en raison de sa technicité, de l'éloignement du tribunal, de la lenteur de la procédure, se dissocie de l'action syndicale qui lui a donné naissance, et c'est un tort. Nous devons, au contraire, continuellement rechercher les moyens à mettre en œuvre pour que l'action juridique demeure proche des travailleurs et pour qu'ils en comprennent les raisons, les arguments qui la soutiennent, les causes profondes des échecs constatés.

Une participation active à l'élaboration de textes et de décisions de jurisprudence nouvelles

Mais notre action ne peut se borner à une contestation et à une volonté de répression.

Les circonstances sont à cet égard moins favorables qu'elles ne l'ont été.

Les textes nouveaux, en matière de droit du travail, sont rares, les ministres moins désireux de confrontations avec les organisations syndicales que par le passé.

En ce qui concerne les **conventions collectives** et les **accords d'entreprise**, un travail en profondeur doit être poursuivi afin de mieux éclairer les négociateurs sur la portée — parfois les dangers — des textes qu'ils sont amenés à signer.

Le fichier des conventions collectives doit être poursuivi ; des travaux doivent être réalisés à partir de son contenu et mis à la disposition de l'ensemble des syndicats de la C.F.D.T. pour leur permettre de disposer de tous les éléments utiles lors des négociations engagées dans leur profession.

Mais c'est là aussi un travail important des commissions juridiques des U.D. et des Fédérations, car, dans la pratique, ce sont elles qui sont les plus proches de l'action de base et des négociations de fin de conflit menées au plan des entreprises.

En ce qui concerne la **jurisprudence**, notre organisation doit poursuivre le rôle éminent qui, depuis de très longues années, est le sien, dans l'exploration du droit et la reconnaissance de nouveaux droits aux travailleurs.

Le résultat de ces actions se fait toujours attendre longtemps, et il est parfois coûteux. L'expérience montre que, dans ce domaine, comme dans celui de l'action de base, l'initiative est très souvent payante.

Ce que tout cela suppose

● **Une structuration des Commissions juridiques des U.D. et des Fédérations**, c'est-à-dire l'organisation d'équipes de militants, conseillers prud'hommes ou non, travaillant avec un avocat sur place, et plus particulièrement chargées de réfléchir aux dimensions juridiques de l'action syndicale et à l'outillage juridique à mettre à la disposition des secrétaires de syndicats, secrétaires de sections et délégués.

Les « Nouvelles juridiques » doivent être l'organe de liaison entre le secteur juridique confédéral et les Commissions juridiques.

● **Des études**, en vue de parvenir à une meilleure connaissance des faits, des besoins des travailleurs, des avantages progressivement acquis dans les entreprises, de la politique patronale. Ces études doivent être conduites également en fonction des textes législatifs, réglementaires

et conventionnels existant à l'étranger, notamment dans les pays du Marché commun.

Elles devraient être menées avec les avocats et les représentants des Fédérations et U.D. intéressées et devraient porter sur le fonctionnement des services de sécurité, les droits des travailleurs en cas de fusion et de concentration, l'intervention de l'Etat dans les relations contractuelles, le secret professionnel, les contrats temporaires... Les sujets ne manquent pas.

● **Une information** des adhérents et des syndicats, par le canal de la presse confédérale, le secteur juridique occupant mieux que par le passé la place dont il dispose dans ces deux journaux. Ces articles ne doivent pas être de stricte technique juridique, mais mettre en évidence comment l'action juridique s'insère dans notre action syndicale et, de façon plus large, dans les objectifs que nous poursuivons.

● **Une formation** poursuivie grâce aux moyens dont dispose l'organisation : journées d'études, cours par correspondance, week-ends de formation, sessions spécifiquement juridiques, interventions dans des sessions diverses, brochures, et, toujours, réflexion approfondie avec les militants à l'occasion des problèmes qui se posent à eux.

Cette formation doit assurer à tous les militants un bagage minimum qui leur permet de ne pas être désarmés en face des réalités d'ordre juridique.

Elle doit par ailleurs viser à multiplier les compétences dans le domaine juridique : progressivement, les organisations qui composent la C.F.D.T. doivent être en mesure de prendre en charge une part croissante des questions juridiques et pouvoir aborder et développer une réflexion sur les aspects juridiques de l'action.

Une telle formation ne doit donc pas s'arrêter aux militants de base, ni aux seuls « juristes », mais être continuée au niveau des secrétaires de syndicats et responsables d'organisations importantes : plus que les autres ils sont en effet confrontés dans leur action aux problèmes juridiques les plus difficiles. Ils jouent un rôle important dans le progrès du Droit.

● **Une aide technique** du secteur juridique confédéral permettant d'outiller les militants, les délégués, les conseillers prud'hommes, les secrétaires de syndicats pour leur permettre d'assurer pleinement les dimensions juridiques de leur action.

Une politique syndicale avec la jeunesse

LES jeunes sont dans le monde du travail, c'est une réalité difficilement ignorable. La présence de cette jeunesse nous confère une responsabilité importante. Aujourd'hui, plus que jamais, le syndicalisme au-delà des mots doit dans la réalité et dans la pratique s'adapter à cette présence, faire confiance et compter avec les jeunes s'il veut se développer et être l'expression forte, autonome et permanente de TOUS les travailleurs, s'il veut répondre aux normes de la civilisation actuelle.

En 1970, la population active de 15 à 24 ans sera de plus de 4.800.000 jeunes. Présentement plus de 350.000 entrent chaque année au travail.

L'objectif que nous devrions nous fixer est 30 à 40 % de cette jeunesse à la C.F.D.T. L'ambition justifiée que nous avons de faire de la C.F.D.T. une centrale puissante et ouverte exige que nous prenions les moyens et traduisions dans les faits ce que nous exprimons.

Un bilan positif à développer

Le développement de l'action avec les jeunes est certain depuis le 33^e Congrès, mais encore trop lent et pas suffisamment dynamique. Les objectifs de 1965 ne sont pas pleinement atteints malgré les 66 U.D. dans lesquelles un travail et une activité jeunes s'est manifestée. D'autre part, 7 Fédérations ont eu une activité jeune nationale et entreprennent ou impulsent un travail de coordination avec les jeunes, 2 autres Fédérations ont un responsable « jeune » sans aucune activité spécifique, 6 fédérations ont un travail « jeunes » au plan local et syndical, mais aucune coordination et impulsion fédérale n'est faite.

Cet aspect est à compléter par le souci des jeunes qui est passé dans la presse syndicale, aussi bien fédérale que départementale. Ce souci s'est traduit également par l'édition d'un matériel de propagande et d'information adapté. Malheureusement, celui-ci gagnerait à être davantage utilisé. Le travail réalisé par les jeunes a été de qualité, il suffit de constater au niveau des congrès et réunions statutaires départementales, fédérales et de syndicats, les interventions manifestant la présence active des jeunes dans nos organisations.

Nos responsables « jeunes » ont le mérite de faire prendre conscience aux militants adultes des réalités et des insuffisances de notre action, ils ont fait beaucoup, le rapport d'activité en témoigne.

Il est indispensable de développer largement l'action avec les jeunes. Ceux-ci ne doivent pas être les oubliés de l'action syndicale, les aspects « jeunes » des problèmes de vie et de travail doivent être présents constamment à l'esprit de TOUS et de TOUTES les organisations syndicales. La responsabilité de la jeunesse salariée est une responsabilité collective de l'Organisation et ne doit pas



être la préoccupation du seul responsable « jeunes ». Elle sera toujours limitée si elle n'est pas assumée par toute l'Organisation.

Faciliter, soutenir, développer, impulser des actions de masse spécifiques à la jeunesse ; associer les jeunes camarades à la vie et à l'action syndicale, leur permettre d'exprimer leurs aspirations, de concrétiser leur dynamisme et leur vitalité, doivent être nos préoccupations constantes. L'action collective de la jeunesse ouvrière doit être encouragée, elle est facteur de progrès, car elle mobilise les énergies, elle engage nos jeunes camarades, parfois, ce qui est bon, elle nous obligera à repenser objectifs et méthodes et donc sera l'occasion de nouveaux progrès de toute l'Organisation.

Des difficultés à aplanir

La participation des jeunes à l'activité syndicale provoque parfois des difficultés, des tensions, avec les militants adultes, il nous appartient de les surmonter et non pas de contrecarrer ou de bloquer le dynamisme de la jeunesse parce que son action est d'un autre style ou n'entre pas exactement dans le cadre de l'action syndicale habituelle. Il faut convenir que parfois c'est notre esprit qu'il s'agit de transformer.

D'une façon générale, nous ne recherchons pas suffisamment le contact avec les jeunes et nous ne sommes pas assez convaincus de la nécessité de leur présence et de leur action. Les pires maux seraient d'accepter l'action « jeunes » « parce qu'il le faut », de « laisser faire les jeunes » mais, en fait, de s'en désintéresser.

L'avenir est dans l'investissement que représente la jeunesse. La préoccupation de l'engagement de la jeunesse salariée doit être permanente. Travailler avec les jeunes doit être une priorité constante.

Les jeunes ont besoin de s'affronter, si nous esquivons cet affrontement et refusons leur expression, nous les frustrons. Il faut, avec eux, discuter les motivations de notre action, leur permettre de faire l'apprentissage de la conscience et de la responsabilité.

Des actions diversifiées à promouvoir

C'est une nécessité que d'intéresser, de faire participer, de faire exprimer les jeunes. Pour travailler avec eux chaque organisation doit trouver les moyens originaux. Au-delà des mots il faut mettre en pratique et réaliser des actions spécifiques et entraînantes dans une optique syndicale.

Nous ne devons pas aller à contre-courant de ce que veulent et pensent les jeunes, mais utiliser et harmoniser les divers centres d'intérêts ; loisirs, culture, détente, regroupement, avec le syndicalisme et son action.

Les expériences de ces dernières années ont démontré que lorsque sont réalisées :

- une propagande personnalisée, adaptée, s'adressant directement aux jeunes ;
 - des actions de masse (fête de jeunesse travailleuse, rassemblement, manifestation, rallye) ;
 - une préparation entre jeunes : des actions syndicales, des manifestations, des prises de parole ;
 - des activités alliant syndicalisme, loisirs et culture ;
- des résultats remarquables sont obtenus quant à la sympathie et à l'engagement syndical collectif des jeunes en faveur de la C.F.D.T.

Certes, la formation par l'étude contribue à rendre les hommes plus conscients, mais l'action est par elle-même formatrice.

Notre action syndicale doit donc constamment être guidée par la nécessité d'intéresser et d'engager la masse des jeunes dans des activités adaptées et dans la lutte ouvrière sans négliger la formation indispensable de militants.

Le développement actuel de l'action « Jeunes C.F.D.T. » nous permet d'envisager comme objectif pour les deux années à venir l'orientation d'une action collective vers la jeunesse et la mise en œuvre de moyens permettant l'adhésion massive de celle-ci aux actions de la C.F.D.T.

Diversifier notre action « Jeunes » ne veut pas dire abandonner nos actions traditionnelles des commissions de jeunes, bien au contraire elles ont fait preuve d'efficacité. Il faut développer leur implantation et accentuer la structuration jeune à tous les niveaux, leur donner les moyens indispensables pour toucher l'ensemble des jeunes travailleurs. La connaissance de la jeunesse ne peut se réaliser qu'à travers une participation effective à la vie de l'Organisation ; son expression doit trouver sa forme valable et originale dans et à travers l'organisation syndicale. Il faut donc que la C.F.D.T. mette en place des moyens et structures permettant aux jeunes travailleurs de s'exprimer et de participer avec toutes leurs caractéristiques au sein des sections d'entreprises, syndicats, fédérations, unions locales et départementales et qu'elle propose des centres d'intérêt qui mobilisent la jeunesse, des moyens originaux qui accrochent et intéressent les jeunes

Indispensable ambiance dynamique

Les jeunes travailleurs et étudiants aiment et recherchent le dynamisme. Une organisation qui offre ce visage, bénéficie dès le départ d'un préjugé favorable et recueille la sympathie, même si on n'est pas en accord avec toutes les orientations.

Toute action susceptible d'intéresser la masse de la jeunesse travailleuse suppose une ambiance dynamique. Pour la jeunesse, dynamisme est synonyme d'avenir. Dynamisme, vitalité, sympathie, optimisme, ces quatre éléments vont ensemble et ne peuvent pas être dissociés. C'est la capacité de réagir d'être jeune. Nous devons offrir un visage accueillant, attirant. La jeunesse n'aime pas le traditionnel, le vieillot, elle recherche la vie.

Dynamisme, démocratie, justice. La jeunesse est profondément éprise de justice et aime prendre ses responsabilités, elle n'apprécie pas les prises de décision qui la concernent et auxquelles elle n'est pas partie prenante. Elle a besoin de s'affronter, c'est un moyen de s'affirmer, de se former, de prendre ses responsabilités, elle désire être associée à toute la vie syndicale. La participation et l'expression de la jeunesse sont au fond avant tout, une question de démocratie syndicale à faire respecter à l'intérieur de nos organisations. C'est par la mise en pratique dans notre action journalière, dans les faits, d'une

démocratie syndicale où les jeunes sont partie prenante que nous obtiendrons une adhésion véritable.

C'est dans cet esprit que le Bureau fédéral a donné son accord à la Commission des jeunes pour faire, en 1968, dans une rencontre nationale de militants et responsables rassemblant environ 300 jeunes venus de toutes les régions et de toutes les professions pour mettre au point les objectifs d'une politique syndicale avec la jeunesse.

Une politique avec la jeunesse

La présence des jeunes travailleurs dans la C.F.D.T. nous amène à réaliser et nous oblige à reconsidérer nos méthodes, notre pédagogie. En fait, il s'agit d'une certaine révolution interne et d'un nouvel état d'esprit à créer.

La Commission confédérale des jeunes et le secrétariat des jeunes de la C.F.D.T. ont élaboré trois documents d'une grande importance qui concrétisent le travail, les recherches, les études faites au cours des trois années passées. Ces documents ont été débattus par le Bureau confédéral et seront adressés prochainement à toutes les organisations syndicales de la C.F.D.T.

Responsabilité de la C.F.D.T.

La responsabilité de la C.F.D.T. vis-à-vis des jeunes travailleurs entre dans le cadre normal des activités de notre Centrale. Il est de notre compétence de dégager la meilleure manière de présenter le syndicalisme aux jeunes sous des formes nouvelles « embrayées » sur le monde d'aujourd'hui.

La jeunesse est une chose trop importante pour que l'on se moque d'elle. Elle a suffisamment de maturité pour déterminer à plus ou moins brève échéance son attitude civique et sociale, selon que l'on aura ou non transformé les bonnes intentions en réalité.

Le syndicalisme C.F.D.T. actuel est celui que des jeunes ont voulu qu'il soit il y a 10, 15 ans et même plus ; c'était une étape primordiale et indispensable. Aujourd'hui, il faut adapter notre organisation et la mettre en concordance avec ce que nous avons affirmé.

Différentes influences et facteurs extérieurs conditionnent en particulier la société de consommation et forgent une jeunesse autre que celle que nous avons connue. Le prolongement de la scolarité, la formation technique et professionnelle sont à considérer. Face à cela, plusieurs questions sont posées.

Quel sera réellement ce nouveau type de travailleur ? Quelle sera sa conscience de l'appartenance à la classe ouvrière ? Quelle sera sa notion du syndicalisme, comment l'envisage-t-il ?

Quel doit être le visage du syndicalisme de demain ? Que doit-il faire pour s'adapter à cette nouvelle jeunesse et l'intéresser ? Comment trouver des formes de participation adéquate et offrir un visage attrayant et tourné vers l'avenir ? Quel doit être le contenu d'une politique de la jeunesse et les moyens de concrétisation de cette politique. Quels en seront les incidences pour la C.F.D.T.

Le travail de ces deux années confirme que le souci des jeunes d'être syndicalistes à part entière doit se concrétiser avec le soutien et l'expérience des anciens par un dialogue vrai, assurant la solidarité des travailleurs et des générations.

La C.F.D.T. doit faire la preuve à tous les niveaux, qu'elle sait investir pour l'avenir, c'est-à-dire dans la jeunesse à qui elle fait confiance.

La défense de la main-d'œuvre féminine

LA C.F.D.T. connaît l'importance de la main-d'œuvre féminine, sa proportion dans la population active, le fait qu'un salarié sur trois est une femme, comme elle connaît également le pourcentage important des travailleuses syndiquées cotisantes dans son organisation.

La C.F.D.T., en conséquence, sait que la concurrence sur le marché du travail est un principal atout du patronat qui tire profit du fait que toute une mentalité persiste à considérer la main-d'œuvre féminine comme une main-d'œuvre d'appoint.



L'esprit et l'action syndicale ne peuvent oublier que les travailleuses, par leur nombre, doivent avoir la place et les moyens d'expression qui leur reviennent, ceci non pour satisfaire à une certaine tolérance, mais par égard à la valeur de militantes et à la nécessité de la présence et de la participation des femmes à la construction d'un monde nouveau.

Il appartient alors au mouvement syndical et au mouvement familial de travailler ensemble dans la cité, les régions, pour la création et le développement de l'habitat, des équipements collectifs, des crèches, des garderies d'enfants, des espaces verts, des centres de loisirs et de culture, de concourir à dégager, à libérer la personnalité des travailleurs, des travailleuses et donner aux femmes les moyens d'enrichissement, d'engagement et de promotion humaine.

Mais il appartient aux femmes de comprendre qu'elles ont, avec leurs homologues masculins, à prendre des responsabilités dans le syndicalisme, dans le développement de l'action, pour transformer la société, même si, dans l'état actuel, il y a des contraintes de structures et de personnes.

Une analyse et des positions

Cette situation a entraîné la C.F.D.T., qui se veut une organisation syndicale lucide, à constater :

- 1° qu'en définitive un grand nombre de revendications dites « féminines » n'étaient nullement spécifiques aux femmes (durée du travail, abus des cadences, hygiène, sécurité, etc.), qu'il s'agit en fait d'obtenir pour tous des conditions de travail plus normales, plus humaines, et plus particulièrement à l'heure de la technique et du progrès scientifique ;
- 2° que toutes mesures particulières prises pour les femmes se retournaient contre elles, mieux, contre l'ensemble de la main-d'œuvre.

La C.F.D.T. refuse la « ségrégation » actuelle de la femme. Elle constate qu'en grande partie celle-ci est la conséquence d'une certaine mentalité consécutive à la forme et à la conception de la société actuelle. Elle entend, par contre, reconnaître qu'il n'y a pas à limiter cet état de fait aux seules déficiences de la société.

Le mouvement syndical doit prendre conscience de ses carences et avoir constamment à l'esprit que la lutte à entreprendre contre la discrimination, dont souffrent les femmes au travail, concerne l'ensemble des travailleurs.

Etre pour l'égalité des salaires masculins et féminins à travail de valeur égale, c'est pour les Délégués du personnel, les Comités d'entreprise le devoir impératif de détecter les discriminations pratiquées en matière de salaires, de qualification, de promotion, c'est l'action vigoureuse, solidaire à organiser des travailleurs et des travailleuses pour lutter contre les illégalités, contre les atteintes à la Convention n° 100, à l'article 119 du Traité de Rome.

Reconnaître, en toute objectivité, que nous sommes engagés dans un effort commun de promotion du monde du travail implique aussi que la liberté de choix, pour les femmes au travail ou au foyer, soit établie, effective et sauvegardée.

Buts et moyens

L'obligation impérieuse d'une promotion humaine des jeunes filles et des femmes étant admise en vue d'une utilisation de leurs facultés intellectuelles et manuelles au service de tous, on peut espérer que, dans les années à venir, la place de la femme ne sera plus remise en cause, que les problèmes posés aux travailleuses seront pris en charge par tous et les solutions englobées dans une politique sociale, économique valable pour tous.

Pour y arriver, il faut reconnaître que s'impose, au plus tôt, l'intensification de l'information, de l'explication, de la formation des hommes et des femmes, dans l'organisation et à l'extérieur ; c'est à quoi s'emploie, actuellement, la Commission confédérale féminine de la C.F.D.T.

Le Colloque confédéral de mai 1967 reste l'une des manifestations qui contribuera à assurer à la femme des « chances égales ». Il a porté plus spécialement sur :

- la période de l'éducation et de la préparation au travail ;
- l'accès à un emploi qualifié ;
- l'aménagement de la vie sociale, professionnelle, civique et familiale.

Loisirs et tourisme social

LA C.F.D.T., devant l'ampleur des problèmes posés, considère, en premier lieu, que l'utilisation des temps libres est liée à ses revendications constantes portant sur la réduction du temps de travail pour tous sans diminution de salaire, l'aménagement des conditions d'une vie sociale adaptée à un monde moderne, et que l'ensemble de l'organisation se doit :

- de continuer l'action, afin d'obtenir une réduction progressive du temps de travail ;
- d'être présente dans les réalisations : centres, foyers culturels, etc.

Attachant une grande importance au rôle des animateurs, il y a lieu pour le Syndicalisme

- d'être également présent là où s'élabore la politique de formation des animateurs ;
- d'exiger des crédits pour en assurer le développement et étendre les possibilités du congé culturel aux adultes, afin que tous les travailleurs puissent participer à ceux-ci.

Tourisme social

Le problème de l'étalement des congés est toujours posé, l'obtention d'un deuxième billet de congé payé s'impose pour la possibilité d'une prise de vacances en deux temps, il y a là à intensifier l'action pour y arriver.

La C.F.D.T. a travaillé particulièrement avec force à la Commission du V^e Plan, au Conseil Economique et Social, pour démontrer que le Tourisme social n'a pas à être vu sous l'angle du profit, ni en raison des conséquences sur la Balance des Comptes de la nation, mais bien dans ses aspects sociaux, d'autant qu'il faut attendre, dit-on, encore 1970 pour voir 48 % de Français partir effectivement en vacances.

Le Mouvement syndical, qui veut voir le temps des vacances, si durement acquis par l'action ouvrière, dégagé de toute emprise paternaliste, capitaliste et étatique, se doit d'être conscient de la menace de plus en plus grande de la commercialisation de la recherche du profit et de l'exploitation de l'évasion.

Une action conjuguée des militants syndicalistes et familiaux et de toutes les équipes bénévoles qui assurent la promotion des installations s'impose pour que les Pouvoirs publics aient une véritable politique de tourisme social.

Pour permettre des prix accessibles aux plus défavorisés, 50 % de subventions pour la création d'installations doivent être au moins accordées, avec la possibilité de prêts à long terme et à un taux privilégié.



Unité dans la diversité pour une efficacité plus grande

Il faut que les associations comprennent la nécessité du regroupement pour accroître leurs possibilités d'intervention auprès des Pouvoirs publics.

Ainsi, l'O.C.C.A.J.-T.P., dont la C.F.D.T. est membre fondateur, a accentué son propre effort d'activités et de journées vacances, regroupe déjà 59 associations régionales, 18 mouvements nationaux, 52 associations de vacances, 43 comités d'entreprises, 82 clubs de jeunes.

La création de l'INVAC (Investissements vacances), organisme collecteur de fonds sociaux gérés par les Comités d'entreprises, permettant, moyennant des réservations de lits dans les installations existantes ou à créer, de recevoir des versements importants en participation aux constructions nouvelles nécessaires est une étape importante pour accroître la capacité du Tourisme social.

L'institution de l'INVAC, en plein accord entre la C.F.D.T., l'O.C.C.A.J.-T.P. et les quatre Fédérations populaires de Maisons familiales de vacances, doit retenir toute l'attention et participation des délégués des Comités d'entreprises.

Il faut également que les administrateurs des caisses de Sécurité sociale et d'Allocations familiales soient conscients des problèmes posés en matière d'investissements et de l'aide à apporter aux vacances, qui ne s'identifient pas à la commercialisation, ni à l'entreprise, et qui donnent aux travailleurs la possibilité de contrôle de la gestion des équipements.

L'action nationale d'envergure à mener, à la fois sur le plan politique et pratique, appelle une participation effective des régions ; l'O.C.C.A.J.-T.P. a multiplié les possibilités par l'installation et la marche de dix délégations régionales, dans la mesure où les résultats s'affirment, elle entend continuer leur développement et la création de nouvelles.

La participation de la C.F.D.T. à l'O.C.C.A.J.-T.P., sur le plan national, doit se retrouver sur le plan régional, ainsi que pour les Comités d'entreprises par l'intéressement au développement de l'INVAC.

Une politique coordonnée des besoins en Loisirs et Tourisme social, dans le cadre même de l'aménagement et de l'équipement du territoire, doit être pensée et défendue par tous.

L'habitat

SUR le plan de l'habitat, nous devons constater que la situation, loin de s'améliorer, se dégrade et que le simple examen des statistiques nous conduit à une vue encore plus pessimiste qu'il y a deux ans.

Si nous pouvions, en effet, alors, faire état d'une certaine progression dans la construction : 368.900 logements terminés en 1964 contre 335.600 en 1963, si ce taux d'accroissement s'est maintenu en 1965, les résultats de 1966 sont franchement décevants, n'accusant que 413.300 logements terminés pour 411.600 en 1965, soit 1.700 unités de plus.

*
**

1.700 unités quand le rapport sur les problèmes de la jeunesse nous révèle que le nombre de jeunes ménages a progressé de 70 % entre 1962 et 1967, que l'on comptera 640.000 jeunes ménages en 1970, que le logement des jeunes ménages revêt un aspect préoccupant, car le tiers d'entre eux ne dispose pas d'un véritable logement et les deux autres tiers habitent 200.000 logements environ dont 18.000 sont sans cuisine, 39.000 sans eau, ni w.c. intérieurs.

Les travaux d'élaboration du V^e Plan nous laissent entendre que l'objectif de construction, primitivement fixé à 470.000 logements, serait porté à 500.000, et nous en avons fait état. Depuis le V^e Plan a été adopté et le chiffre des prévisions ramené à 480.000, car il ne s'agit même plus d'objectifs, le Plan, ni le Gouvernement n'étant en mesure d'assurer que les 135.000 logements non aidés en 1965, les 160 000 prévus pour 1970 seront réalisés. En fait, il n'y en a eu que 60 100 de terminés pour cette catégorie en 1965 et 85 000 en 1966, dont plusieurs dizaines de milliers demeurent invendus ou non loués, du fait de leur coût trop élevé.

En 1965, nous pouvions conserver quelque espoir d'une amélioration après avoir entendu le Premier Ministre assurer, au cours du débat sur les orientations du V^e Plan, que le logement aurait droit à la « priorité des priorités ». En 1967, le même Premier Ministre avoue, au cours de la campagne électorale, que le logement constitue sa plus grande déception.

Où allons-nous ? Un effort a-t-il été accompli pour augmenter le montant des prêts du Crédit Foncier ? Le plafonnement — inchangé depuis plusieurs années — du volume global des crédits a pour résultat la diminution du nombre de prêts. Une réforme intervient-elle pour encourager l'épargne-logement ? Les apports exigés pour la moindre opération d'accession à la propriété sont tels que, pour obtenir des Caisses d'épargne ou des banques les prêts nécessaires, il faut au préalable effectuer des dépôts pendant plusieurs années hors de proportion avec les possibilités des travailleurs. Tente-t-on d'améliorer le régime de l'allocation de logement ? Aucun effort financier n'étant consenti et la masse globale des prestations demeurant inchangée, l'opération consiste à diminuer les uns — voire à supprimer l'allocation à un certain nombre — pour augmenter les autres, et essentiellement faciliter l'écoulement des logements chers.

Une loi foncière est-elle annoncée qui doit mettre — enfin — un terme à la spéculation ? La coalition des intérêts est telle que la disposition la plus intéressante — suivant laquelle le prix des terrains expropriés serait



évalué sur la base des déclarations fiscales faites par les propriétaires pendant les cinq années précédant l'expropriation — doit disparaître du projet de loi.

Combien n'avions-nous pas raison, en décembre 1963, en informant le ministre de l'Epargne des réserves que nous devions formuler à la suite des modifications apportées, tant dans le secteur H.L.M. que dans celui des primes et prêts, au financement de la construction, en nous élevant contre la disparition des logecos qui apportaient une contribution efficace au secteur social locatif, en affirmant que les nouvelles conditions de financement H.L.M. allaient interdire au plus grand nombre des salariés l'accession à la propriété, et que les réalisations effectuées à l'aide du Crédit Foncier allaient inévitablement être réservées aux catégories socio-professionnelles ayant des revenus importants.

Le bilan de l'ensemble de ces mesures ne pouvait que se traduire par une récession certaine du nombre de logements du secteur social, et concrétiser une absence de prise de responsabilité de la part de l'Etat, face à ses obligations d'assurer un logement décent à chaque famille.

Ce n'est pas nous, mais un ancien ministre de la Construction, qui n'est pas d'ailleurs sans porter une part de responsabilité dans l'état de choses actuel, qui remarquait récemment : « le gouvernement a abandonné, depuis 1962, cette loi non écrite selon laquelle les 2/3 des logements construits étaient des logements sociaux ».

Combien, aussi, les représentants de la C.F.D.T. à la Commission de l'Habitation du V^e Plan n'avaient-ils pas raison, en remettant au président un avis de minorité, de constater que « l'objectif » retenu en matière de construction neuve était manifestement insuffisant, de rappeler les positions confédérales quant au volume de construction à réaliser — 550.000 dès la première année du V^e Plan —, quant à la nécessité de satisfaire en priorité les besoins des plus modestes en leur réservant 3/5 des logements annuellement construits, en rappelant les conditions auxquelles doit satisfaire une véritable politique du logement, en matière de financement, de politique foncière, d'industrialisation et de réduction des coûts.

Devant les besoins non satisfaits, devant les besoins nouveaux résultant de la révolution démographique, de l'urbanisation accélérée, et demain l'ouverture des frontières, nous devons continuer et intensifier notre action en faveur des mal-logés et des non-logés.

Au cours des deux années écoulées la Commission de l'Habitat, dans le cadre du secteur économique, a poursuivi ses tâches d'études et d'information.

La conférence sur l'Habitat tenue à Paris les 2 et 3 avril 1966 a permis de dégager nos objectifs prioritaires.

Le Centre Confédéral de Recherche et d'Études

NOUS l'avons déjà dit — se reporter notamment au rapport général du congrès extraordinaire de novembre 1964 — le syndicalisme est affronté à la révolution technique et scientifique qui caractérise notre époque.

Le monde — surtout le monde occidental — se transforme rapidement. Les grands problèmes changent de dimension et parfois de nature dans un monde en mouvement et caractérisé par l'accélération de l'histoire.

La physique atomique, la recherche opérationnelle, la cybernétique, les ordinateurs, l'astronautique, la biologie moléculaire et les sciences humaines, par exemple, transforment l'industrie, l'enseignement, les orientations politiques, les stratégies internationales, les comportements et les relations entre les personnes, les mentalités, etc., autant de problèmes qui ne peuvent laisser les syndicats indifférents, ne serait-ce qu'en raison de la mission du syndicalisme qui consiste à défendre en permanence le souci de l'humain dans un monde de plus en plus mécanique et technique.

On comprendra aisément la nécessité d'un secteur de recherches et d'études pour une Confédération syndicale. Pour sa part, la C.F.D.T. est la seule organisation à l'avoir compris. Même si le secteur confédéral « recherches et études » est encore relativement faible par rapport aux besoins, il a au moins le mérite d'exister, ce qui n'est pas le cas pour les autres centrales syndicales françaises.

Aujourd'hui, la capacité d'agir, d'intervenir, est fonction des connaissances, du sens de certaines évolutions et de l'intelligence des réalités. C'est pourquoi le syndicalisme — sans verser dans la technocratie — se doit de connaître les grandes évolutions économiques, sociales, scientifiques et internationales de notre société moderne, et non seulement de les connaître au plan de la satisfaction intellectuelle, mais de les faire partager au plus grand nombre par un intense et important travail de vulgarisation.

C'est ainsi que l'important travail de recherche effectué par le B.R.A.E.C. sur la Sécurité sociale, plus particulièrement sur l'analyse de la production et de la distribution des produits pharmaceutiques, a grandement aidé la Confé-



dération dans ses prises de position relatives à la réforme de la Sécurité sociale.

La constitution d'un fichier des entreprises alimentaires a permis à la Fédération de l'Alimentation de mieux connaître les interpénétrations d'entreprises et lui permet de suivre l'évolution des centres de décision.

L'étude réalisée sur les conditions de travail des femmes O.S. de la construction électronique a révélé aux responsables syndicaux des aspects peu connus de certaines conditions de travail, ce qui conduit à un meilleur examen des études de postes et va renforcer les propositions syndicales en matière d'adaptation de clauses des conventions collectives.

Les travaux du B.R.A.E.C. sur les problèmes de l'emploi ont permis à la Confédération de défendre ses positions à l'aide d'une solide documentation lors des consultations qui ont précédé la rédaction de l'ordonnance sur l'emploi.

Enfin, le budget-type C.F.D.T. est maintenant calculé par le B.R.A.E.C. après toute une étude réalisée sur sa structure et ses pondérations.

Dans une société de plus en plus complexe, il n'est pas normal que seul un petit nombre de spécialistes soient réellement informés des caractéristiques et des évolutions essentielles de notre époque ; un effort considérable d'information et d'éducation est indispensable pour associer tous les hommes à la compréhension des grands problèmes de notre monde moderne, c'est une des conditions d'une vraie démocratie.

Au contact des faits, le militant syndical doit être informé des grandes évolutions économiques, sociales et techniques en cours et de leurs conséquences sur la vie des hommes et des sociétés. Une telle entreprise nécessite d'importants moyens peu comparables avec ceux dont nous disposons actuellement, mais l'essentiel est d'avoir commencé, modestement sans doute, et surtout de poursuivre dans la voie de la recherche, de la compréhension et de l'intelligence des grandes transformations qui s'opèrent dans la société française et dans le monde.

Organisation

D EPUIS notre dernier Congrès, la comparaison des effectifs fait apparaître une progression de 3,66 % en 1966 sur 1965 et la situation connue à fin mai 1967 montre un accroissement de 2 % pour les 5 premiers mois de 1967. Le développement de l'organisation, freiné par la scission a repris en 1966 et se poursuit donc activement, particulièrement à la suite de l'action revendicative de ce printemps.

Deux points essentiels sont à souligner dans ce domaine :

- Les progressions importantes d'effectifs dans les secteurs où la scission avait été sensible ;
- la transformation de la structure de nos effectifs qui se rapprochent de plus en plus de la carte salariale et qui est un témoignage de l'élargissement de l'influence de notre organisation ; résultat obtenu grâce à l'action persévérante des responsables et militants des organisations.



ORGANISATION

L'activité du Secteur Organisation a été dominée par trois problèmes essentiels :

- Application des décisions du Congrès de 1965 relatives à la politique en matière de soutien de l'action professionnelle et de défense syndicale.
- Politique d'utilisation du Fonds de Développement.
- Problème des structures.

Dès le 1^{er} janvier 1967, le F.A.S. était mis en place et fonctionnait selon les termes de ses statuts. Depuis, le taux de la cotisation, et donc des prestations, suit la progression prévue.

Toute l'année 1966 a été consacrée au deuxième grand volet de la décision du Congrès de 1965 en matière de Caisse de Résistance : la création de la Caisse nationale d'Action professionnelle et de Défense syndicale C.N.A.P.

Après des travaux d'analyses, de recherches d'harmonisation, la C.N.A.P. était créée le 12 décembre 1966 par les Caisses de Résistance de la Région Nord, des Fédérations des Cheminots, de la Chimie, de la Métallurgie, des Mineurs et des P.T.T., représentant plus de 40 % des effectifs de la Confédération.

Selon la ligne générale définie par le Congrès confédéral, F.A.S. et C.N.A.P. étaient prêts à fonctionner en parfaite liaison dès le 1^{er} janvier 1967 et ne devaient pas tarder à passer au feu de l'épreuve, aussi bien sur le plan de soutien réel de l'action, de la capacité de résistance, que de l'administration.

« Syndicalisme » et la presse syndicale ont rendu compte de l'intervention du F.A.S. et de la C.N.A.P. pour le soutien des actions menées depuis le 1^{er} janvier 1967. La preuve est maintenant faite de l'efficacité de nos organismes de résistance. Nos camarades des Chantiers navals, de la Chimie, des Mineurs, de la Sidérurgie, pour ne citer que ceux qui ont conduit des combats de longue durée, en portent témoignage.

Mais il faut encore élargir notre solidarité par l'adhésion volontaire à la C.N.A.P. des Syndicats non encore membres.



Déjà des organisations qui ont étudié ce problème, réalisé l'information nécessaire auprès des militants et adhérents ont rejoint la C.N.A.U. Il faut pousser dans ce sens, c'est le meilleur moyen de préparer la Caisse confédérale voulue par le Congrès de 1965 et qui doit intervenir en 1975 par la fusion du F.A.S. et de la C.N.A.P.



Dans le domaine de la politique d'utilisation du Fonds de Développement, l'action de la Commission d'Organisation s'est située.

Tout d'abord, rappelons qu'au lendemain de la scission une partie importante des possibilités du Fonds a été utilisée en vue d'aider ou de restructurer les secteurs ayant eu des difficultés. En raison des engagements pris, et aussi de la nécessité de « repenser » l'action du Fonds, le Conseil confédéral décidait de n'autoriser des engagements d'intervention que dans le cadre des crédits restant disponibles pour 1966 et 1967, et ensuite de ne prendre de décisions pour les années suivantes qu'en face d'un programme général à réaliser sur le plan professionnel et sur le plan interprofessionnel.

Au cours des deux dernières années :

- Neuf interventions ont eu lieu sur le plan interprofessionnel, dont huit en vue de compléter des actions d'implantation des permanents déjà en cours et en constituant une opération nouvelle, tandis que le Fonds a participé à l'équipement matériel de treize organisations ;
- Douze interventions ont été réalisées sur le plan interprofessionnel, dont sept en vue de consolider des opérations précédemment engagées, trois nouvelles réalisations en vue de l'expansion de secteurs et deux concernant des problèmes d'équipement. A cela, il convient d'ajouter huit participations de soutien à des activités de branches ou de trusts.

Pour l'avenir, un plan général a été adopté par le Conseil confédéral tendant :

- sur le plan interprofessionnel, à assurer une couverture nationale par une implantation de permanents principalement régionaux ;
- sur le plan professionnel, à rechercher les moyens de développer les Fédérations en tenant compte de l'évolution probable des industries ou des secteurs professionnels.

L'ensemble de cette politique s'inscrivant dans le cadre d'une recherche de coordination entre le plan professionnel et le plan interprofessionnel.

En vue d'assurer le potentiel d'action du Fonds de Développement, le Conseil confédéral propose au Congrès de porter à 0,21 F à partir de 1969 la cotisation au Fonds de Développement.



Le troisième problème qui a préoccupé la Commission d'Organisation est celui des structures.

Partant de la décision du Congrès de 1965, la Commission d'Organisation et le Conseil confédéral ont présenté un premier rapport au Comité national d'avril 1966 portant sur les problèmes de la Direction générale.

Les conclusions portaient sur la création d'une Commission exécutive remplaçant le Bureau journalier et le Bureau confédéral actuels, un Conseil confédéral de quarante-neuf membres, vingt-quatre désignés par les douze U.D. et les douze Fédérations uniquement les plus fortes, vingt-quatre élus par le Congrès dont les dix ou douze membres de la Commission exécutive, plus un désigné par l'Union confédérale des Cadres.

Le Comité national devait être revalorisé en travaillant sur des problèmes précis et devenant délibératifs à certaines occasions. Enfin était envisagée la tenue du Congrès tous les trois ans.

En conclusion du débat, le Comité national devait adopter une motion de la Fédération des Cadres souhaitant des propositions plus complètes et précisant que les réformes de structures doivent permettre simultanément :

- « au Conseil confédéral, d'élaborer la politique confédérale ;
- « à l'exécutif, de répondre à l'événement ;
- « au Conseil, de contrôler l'exécutif ;
- « aux organisations confédérées, d'être associées à l'élaboration des décisions qu'elles auront à appliquer. »

Le Conseil confédéral devait préparer pour le C.N. d'octobre 1966 un avant-projet, et ainsi les discussions de fond étaient reportées à cette date. Le Conseil confédéral de juin a eu connaissance du jugement rendu par la Cour d'Appel de Paris dans l'affaire qui opposait la C.F.D.T. à la pseudo-C.F.T.C. Les instances confédérales devaient consacrer une partie essentielle de leur réunion à l'examen des problèmes posés par les suites de la scission. Il n'était matériellement pas possible de pouvoir étudier et présenter un projet au C.N. d'octobre 1966 et, par voie de conséquence, de le mettre en discussion dans l'organisation pour être inscrit à l'ordre du jour du présent Congrès.

Le Conseil confédéral considérait plus sage de remettre au Congrès de 1969 la discussion et la décision sur les structures. Cette décision était confirmée par le C.C. de juin 1967, en précisant que les points suivants seraient également abordés :

- Rôle et coordination des plans professionnel et inter-professionnel ;
- Etude d'une nouvelle charte financière en fonction de la structure de l'organisation.

En proposant au Congrès de 1969 un rapport d'organisation sur ces différents points, le Conseil confédéral a conscience de poursuivre l'effort d'adaptation, de mise au point, de renouveau de nos organisations afin de mieux répondre aux problèmes des travailleurs face à un monde en constante évolution.

L'Union confédérale des cadres

La motion relative à l'Union confédérale des Cadres votée par le Congrès de novembre 1965 définit l'objectif à poursuivre. Il s'agit de « renforcer l'autorité de la Confé-

dération parmi les ingénieurs et cadres afin notamment de soustraire ce milieu, appelé à représenter une fraction croissante du monde des travailleurs, à la séduction de la société de consommation et à celle d'un syndicalisme catégoriel (type C.G.C.).

Au début de 1966, la Commission d'Organisation chargeait les Fédérations décidées à aboutir (ingénieurs et cadres, cheminots, E.G.F., Organismes sociaux, Défense nationale, P.T.T. et, en dernier lieu, hospitaliers) d'élaborer un projet de statuts.

Un groupe de travail fut constitué qui a travaillé régulièrement depuis. Il est apparu nécessaire que l'U.C.C. :

- soit dotée de la personnalité juridique (la Fédération des Ingénieurs et Cadres étant signataire de conventions interprofessionnelles — retraites et placement —, il n'est pas possible d'envisager sa disparition si l'U.C.C. n'a pas qualité pour s'y substituer) ;
- dispose du moyen d'expression tant au sein qu'à l'extérieur de la Confédération ;
- ait une mission clairement définie afin d'éviter des conflits d'attribution avec les Fédérations d'industrie (le groupe de travail a toutefois estimé difficile d'établir un texte définitif : une référence est faite aux protocoles réglant actuellement ces rapports et il est prévu de tirer ultérieurement les leçons de l'expérience acquise) ;
- ne fasse pas obstacle à la réalisation d'un pouvoir syndical unique face à un pouvoir patronal unique ; toutefois, il a fallu tenir compte de la mentalité du milieu ingénieurs et cadres comme de celle de l'ensemble des travailleurs.

Au début de 1967, un projet de statuts a été remis au Bureau confédéral qui l'a transmis pour avis aux Fédérations. En juin 1967, après avoir eu communication des observations des Fédérations, le Bureau et le Conseil confédéral ont approuvé à l'unanimité le projet qui leur était soumis sous réserve de quelques modifications qui ont été acceptées et mises en forme par le groupe de travail.

Au cours du débat, le Conseil confédéral a approuvé la procédure qui lui était proposée :

- Congrès constitutif de l'U.C.C. le premier jour du Congrès confédéral ;
- Approbation du projet de motion salvant la création de l'U.C.C. et précisant ses droits au sein de la Confédération par le Conseil confédéral nouvellement élu.
- Vote de la motion par le Congrès confédéral.

La création de l'Union confédérale des Ingénieurs et Cadres (U.C.C.) entraînera la mise en sommeil de la Fédération des Ingénieurs et Cadres (F.F.S.I.C.) ; la dissolution de la Fédération interviendra ultérieurement lorsque seront réglées un certain nombre de questions administratives.

Autres problèmes d'organisation

Le Secteur Organisation a continué à suivre la structuration des organismes et plus particulièrement celle des Comités régionaux. La nécessité de s'organiser sur ce plan est admise par tous, mais se trouve posé le problème du financement régulier de ces organismes.

Sur le plan fédéral, les regroupements ont été poursuivis. Ainsi l'Union interfédérale des Employés a pris son départ et le présent Congrès aura à ratifier la création de l'Union confédérale des Cadres.

Beaucoup s'interrogent sur le statut des Unions locales. Il y a sur ce plan des situations très diverses, qui supposent des solutions variées et adaptées aux circonstances. Il s'agit là d'un problème qui devra faire l'objet d'une étude dans le cadre général des structures.

Equipeement matériel

Sur ce plan, la M.T.C. a poursuivi sa mission d'être au service des organisations en vue de leur logement. Des réalisations ont été poursuivies dans deux directions :

- Travaux d'entretien des immeubles Montholon, réfection de la toiture, remplacement de l'ascenseur devenu vétuste ;
- Extension des locaux par le support donné et le concours technique assuré à l'I.S.C.T.I., la Fédération des Métaux et le S.G.E.N. pour l'extension de leurs locaux, le financement des opérations immobilières réalisées sous forme d'acquisition, de droit au 1^{er} ayant été effectué par les organisations bénéficiaires.

Dans un autre domaine, des dispositions ont été prises

pour que l'atelier de tirage au service de l'ensemble des organisations de la rue Montholon étende le champ des activités :

- Tirage classique ;
- Tirage offset ;
- Photocopie ;
- Assemblage automatique des documents.

Enfin, l'Economat a vu au cours des deux dernières années un développement de son champ d'activité. Vente accrue et meilleure présentation de l'agenda, création d'un secteur fournitures de bureau ainsi que matériel, et cela pour l'ensemble des organisations. Désormais, l'Economat occupe deux grandes pièces pour pouvoir répondre aux demandes des organisations, lesquelles ont apprécié les services rendus.

La presse et la propagande

Deux objectifs à atteindre en matière de presse confédérale, avait décidé le Conseil confédéral :

- Un hebdomadaire qui soit un élément de formation et de liaison pour les militants.
- Un magazine qui devienne un véritable journal de masse.

L'hebdomadaire

Les aménagements et les innovations apportés à « Syndicalisme-hebdo » correspondent aux souhaits formulés. C'est ainsi que l'on s'efforce de présenter les problèmes de telle manière que les militants puissent en faire l'analyse et exploiter les idées au service de l'action. La parution régulière d'études paraissant sur quatre pages va aussi dans le même sens.

Dans un autre domaine, la présentation sur un nouveau format semble avoir été appréciée.

Le magazine

Des efforts permanents sont accomplis en ce qui concerne la présentation et le contenu du journal. C'est là une tâche difficile, d'autant que notre Magazine s'adresse à de nombreuses catégories de travailleurs, cadres, employés et ouvriers, femmes, jeunes et retraités.

Néanmoins, nous estimons que les résultats sont valables, ce qui n'exclut pas une recherche permanente pour mieux « coller » aux réalités de l'information de masse ; c'est ce que le Comité de Rédaction tente de réaliser.

On aurait pu prétendre, du fait des efforts entrepris, à une augmentation plus importante de la diffusion de notre presse confédérale. Mais au contraire, nous enregistrons



une certaine stagnation et cette situation ne manque pas de préoccuper le Conseil confédéral. Nous ne dirons jamais assez combien la presse syndicale est importante pour la diffusion de nos idées et pour une large prise de conscience de l'opinion ouvrière. Il faut y réfléchir, car dans cette société moderne au sein de laquelle tous les moyens sont mis en œuvre par les forces capitalistes, les groupes de pression, l'Etat pour la propagande, le Syndicalisme ouvrier se doit de faire le maximum pour être présent et efficace dans l'information des travailleurs.

Déjà, en juin 1965, le Conseil confédéral demandait une réflexion générale sur la presse dans l'Organisation.

Un groupe de travail a été constitué, chargé d'étudier une meilleure conception de l'information à l'intérieur de la C.F.D.T.

Il faudra d'abord recenser les moyens que nous possédons actuellement, des bulletins des sections d'entreprise à l'hebdomadaire confédéral, en passant par les journaux des Fédérations et des Unions départementales.

Une autre préoccupation également, celle d'une plus grande possibilité d'expression des Organisations à l'intérieur de la presse confédérale. Des réflexions et recherches ont déjà tenté de cerner le problème. Il s'agit de permettre un échange d'idées et de réflexions sur des problèmes en discussion au sein de la C.F.D.T., facilitant ainsi la préparation de prises de position.



Les activités en matière de propagande ont consisté à utiliser toutes les occasions pour mettre la propagande au

service de la syndicalisation, et à mettre de ce fait en avant les objectifs de la Confédération et des Organisations.

Le rapport d'activité souligne à ce sujet les nombreuses initiatives prises.

Les actions revendicatives menées depuis le dernier Congrès ont permis de constater les grands progrès réalisés par les sections d'entreprise et les syndicats pour la mise en valeur de la C.F.D.T. et de ses grands objectifs

Conclusions

Au terme de cette synthèse des actions entreprises, engagements et responsabilités assumées par la C.F.D.T. au cours de ces deux dernières années, nous pouvons être fiers de notre effort commun.

Notre bilan est positif. L'organisation s'est renforcée. Un incontestable réveil de la combativité ouvrière a permis, outre d'appréciables résultats, d'affermir la confiance aux organisations syndicales.

Nous avons dit ensemble, lors du Congrès de 1965 : « Ce congrès sera un congrès offensif. » La C.F.D.T. est prête à assumer toutes ses responsabilités pour une relance vigoureuse, avec les autres centrales, de l'action revendicative. En effet, il était urgent d'obliger patronat et Gouvernement à stopper leur politique rétrograde, à reconnaître le droit syndical, à négocier les conditions de vie et de travail des salariés.

Cette volonté de véritables négociations est une préoccupation constante, maintes fois définie et réaffirmée par les congrès de l'organisation.

— En 1961, le 31^e Congrès se prononçait pour une politique des salaires harmonisée par le moyen de négociations normales dans le cadre de la mise en œuvre progressive de la planification démocratique définie par le 30^e Congrès ;

— En 1963, le 32^e Congrès déclarait que la libre discussion des contrats dans tous les secteurs professionnels devait être, non pas freinée, mais stimulée par les Pouvoirs publics ;

— En 1964, la Confédération, à la Conférence des revenus, préconisait en vain une expérience de politique contractuelle des salaires au bénéfice des catégories les plus défavorisées (familles, vieux travailleurs, invalides, salariés au S.M.I.G., etc.) ;

— En 1965, le 33^e Congrès demandait que l'ensemble des conditions de travail et des composantes du salaire fassent l'objet d'accords aux divers niveaux : national, régional, branche d'industrie et jusqu'à l'entreprise, entre les syndicats et les employeurs publics ou privés.

Malheureusement, nous devons constater que :

— d'une part, les Pouvoirs publics n'établissaient entre eux et leurs agents, par des méthodes du style des procédures Toutée, ou au Conseil supérieur de la Fonction publique, qu'un faux-semblant de structure de dialogue

à l'occasion des manifestations, défilés, meetings, rassemblements, campagne de propagande, etc.

Le Service Economat s'est, dans cet esprit, considérablement développé et met à la disposition des Organisations un matériel de propagande moderne et de plus en plus adapté aux besoins d'information de masse.

Là aussi, nous devons poursuivre nos efforts pour présenter toujours plus efficacement une C.F.D.T. jeune et dynamique.

et ne faisaient rien, malgré les pouvoirs détenus, pour favoriser des négociations dans le secteur privé ;

— d'autre part, le patronat persistait à refuser de reconnaître dans le syndicalisme un partenaire à part entière et de débattre avec les syndicats des problèmes essentiels des travailleurs (salaires réels, formation professionnelle, reconversion, droit syndical, etc.).

Compte tenu de l'aggravation de la situation et en vertu de ces objectifs, se sont engagées, au lendemain du Congrès de 1965, les conversations avec F.O. et la C.G.T., en vue de définir une plate-forme revendicative commune et de mettre en œuvre les moyens d'action susceptibles d'en favoriser l'aboutissement.

Nul n'a oublié que si la plate-forme revendicative du 10 janvier ne fut que bilatérale (C.F.D.T. - C.G.T.), la responsabilité ne nous en incombe pas. Notre appel à l'action commune s'adressait à toutes les Centrales représentatives et les premiers contacts pris le furent avec F.O. Celle-ci nous ayant opposé un refus, fallait-il alors rester dans l'immobilisme ? Personne n'ose sérieusement soutenir ce point de vue.

L'élargissement de l'accord intervenu avec la C.G.T. fut toujours souhaité par nous. Les efforts faits en direction de F.O. le prouvent amplement. Ceci étant, il fallait agir avec vigueur et ténacité. Ce que nous avons fait au cours de ces deux ans, sous les formes appropriées et en fonction des réalités professionnelles et régionales.

Il vous appartiendra de nous dire ce que vous en pensez. Il sera surtout nécessaire, les enseignements étant dégagés, que nous envisagions les nouvelles phases de notre lutte, pour la satisfaction de nos revendications essentielles.

Si la même volonté habite tous les militants, depuis le collecteur d'atelier jusqu'aux membres du Bureau confédéral, si nous sommes unanimes dans notre exigence du droit à la négociation de ce qui conditionne la vie des travailleurs, alors malgré les résistances de toutes sortes, nous aboutirons à des résultats concrets et pourrions établir nos droits.

Dans notre société en profonde mutation, où se posent les problèmes d'emplois, de revenus, de garanties sociales, l'intervention des travailleurs, par le Syndicalisme, est une nécessité vitale.

Si le syndicalisme veut être efficace, il ne peut se contenter de réagir sur les conséquences des décisions que prendront patronat et gouvernement, il doit être en état de peser sur les décisions elles-mêmes, compte tenu des valeurs de société qu'il s'assigne.

Le droit syndical, c'est le droit à la négociation des salaires, des conditions de vie et de travail, c'est le droit de s'occuper de l'emploi, de l'organisation du travail au sein de l'entreprise et dans l'industrie, le droit d'intervenir quant au devenir de l'économie, quant à l'orientation de la production et de la consommation et quant au volume et aux fonctions de l'investissement.

Le droit syndical, c'est fondamentalement le refus de laisser notre destin entre les mains d'hommes (industriels,

banquiers, technocrates, politiciens) qui font chaque jour, pour le plus grand nombre, la preuve de leur égoïsme et de leur incurie ; **c'est notre droit à nous**, peuple, de maîtriser notre avenir.

La garantie de nos droits, c'est à nous de la conquérir à tous les niveaux, de l'entreprise à l'économie nationale et internationale.

Notre action syndicale a ce sens profond, particulièrement pour les militants de la C.F.D.T.

Dans ces luttes, l'unité d'action est un moyen parmi d'autres. Elle nous permet dans le présent d'unir nos forces en vue d'objectifs à court et moyen terme.

La pratique de l'action commune exige, condition de sa réussite, le respect des hommes et des organisations.

Elle est un aspect d'une action qui, vous l'avez constaté dans ce rapport, se développe, en de multiples domaines : la formation, l'information, l'organisation, nos caisses de grève, l'assistance technique, la coopération internationale, etc.

La pratique de l'unité a révélé des difficultés ; il ne convenait pas de les escamoter, mais de les faire surgir afin qu'elles disparaissent et nous évitent ainsi des réveils douloureux.

Dire que les travailleurs aspirent à l'unité, c'est vrai ; aussi vrai que de dire que les travailleurs aspirent au bonheur. Célébrer les mérites du Front commun, soit, mais il faut surtout examiner ce qu'il convient d'entreprendre pour éliminer le plus possible et chez tous : le sectarisme, l'impérialisme, l'opportunisme ; c'est aussi savoir reconnaître que l'on n'a pas toujours raison, qu'appréciations et jugements doivent être redressés, affinés.

Il faut causer, dit-on parfois, c'est vrai, encore faut-il que les discussions ne soient pas des suites de monologues, mais recherches et affrontements. La vérité est difficile à atteindre. Personne ne la possède à elle seule. Si nous la cherchons vraiment, s'affirmera la nécessité de comportements neufs, non par tactique, mais par conviction.

En ce qui nous concerne, il convient, ayant regardé les hommes et les faits, d'analyser, d'approfondir, de comprendre et d'agir au mieux.

La C.F.D.T. doit **ETRE** et proposer des solutions élaborées, réalistes et mobilisatrices dans l'action.

Lutte contre les disparités professionnelles, catégorielles, régionales, amélioration du niveau de vie, garanties pour les plus dévalorisés, droit syndical, démocratisation de l'enseignement, logement, urbanisme, action économique, professionnelle, régionale, nationale, internationale, coopération syndicale, européenne et mondiale, engagement pour une démocratie vivante.

Lutte pour la paix au Viet-Nam et au Moyen-Orient.

Sans cesse, l'information et l'explication de nos vues doivent être poursuivies. Notre presse syndicale est un excellent moyen, sa diffusion doit devenir le souci de tous et de chacun.

La démocratisation de l'O.R.T.F., une information objective sur la situation sociale et politique, de même l'accès

régulier du syndicalisme à la télévision dans les conditions honnêtes, nécessitent de notre part de vastes campagnes dans l'opinion.

Constamment, nos raisons d'agir doivent être exprimées, connues, afin qu'elles deviennent celles du plus grand nombre de travailleurs.

Refusant la démagogie facile, nous continuerons à parler un langage de vérité, rejetant l'égoïsme catégoriel, professionnel ou national.

La volonté de faire partager dans l'action nos objectifs exige que l'adhésion et l'implantation de la C.F.D.T. soient au premier plan de nos préoccupations, que de nouveaux militants soient suscités, qu'ils soient formés et appelés à des responsabilités à leur mesure.

Nous disions, il y a deux ans : « Femmes, jeunes et cadres devront de plus en plus enrichir l'organisation. » Ceci a été fait, mais il faut encore intensifier nos efforts pour engager plus collectivement ces catégories.

Au cours de ces deux années, nous avons renforcé nos moyens d'action. La mise en place du F.A.S. et de la C.N.A.P., passé au feu de l'épreuve des grands conflits de ce premier semestre, s'est réalisé dans d'excellentes conditions, tant sur le plan du soutien réel, de la capacité de résistance, que de l'administration.

Les décisions du Conseil confédéral de juin 1967 relatives à la politique du fonds de développement à partir de 1968 permettront de réaliser, d'une part, un équipement minimum national interprofessionnel et l'implantation dans des secteurs insuffisamment étoffés ; d'autre part, au plan professionnel d'atteindre une augmentation plus rapide des effectifs par un effort prioritaire dans les Fédérations et syndicats nationaux où les possibilités de syndicalisation sont réelles.

Pendant les deux années prochaines, les problèmes de structures que les suites du procès ne nous ont pas permis d'étudier pour ce Congrès seront à l'ordre du jour de nos travaux.

De même, les profonds changements en cours dans la vie industrielle, en France et dans le monde, le Marché commun, l'évolution du capitalisme et des pays de l'Est, les modifications et mutations prévisibles de la vie politique française, nos relations avec les Partis, l'action revendicative et nos rapports avec les autres centrales, tout devra être étudié sérieusement en vue de préciser, de compléter les options définies lors de nos congrès de 1959, 1961, 1964, relatives à la politique et à l'orientation générale de la Confédération.

De ces études et recherches devraient se dégager, pour les dix années prochaines, les grandes lignes d'une stratégie confédérale, appuyée sur des structures et des moyens d'action adaptés (fonds de développement, F.A.S., C.N.A.P., Fonds de solidarité, etc.).

Que ce Congrès, ayant apprécié nos activités et examiné si elles furent en correspondance avec nos buts, nous aide à replacer nos efforts quotidiens dans l'ensemble de nos luttes. Qu'alors il prenne les moyens de permettre le développement, partout où les salariés travaillent et vivent, de la Confédération Démocratique que nous avons voulue.

20 juillet 1967.

NOTES

NOTES

SYNDICALISME C. F. D. T.

Rédaction - Administration :
26, rue de Montholon - Paris (9^e)

Le directeur-gérant : Laurent LUCAS

IMPRIMERIE SPECIALE DE « SYNDICALISME »
28-30, place de l'Eperon - LE MANS
Travail exécuté par des syndiqués